

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE KINSHASA

**L'ETUDE SUR LE PLAN
DE RECONSTRUCTION URBAINE
DE LA VILLE DE KINSHASA
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**RAPORT FINAL
VOLUME I
TEXTE PRINCIPAL**

MARS 2010

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Eight - Japan Engineering Consultants Inc.
Oriental Consultants Co., Ltd.

Le taux du change suivant est appliqué dans l'étude.

1 Dollar Américain = 792FC (juin 2009)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE KINSHASA

**L'ETUDE SUR LE PLAN
DE RECONSTRUCTION URBAINE
DE LA VILLE DE KINSHASA
EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**RAPORT FINAL
VOLUME I
TEXTE PRINCIPAL**

MARS 2010

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Eight - Japan Engineering Consultants Inc.
Oriental Consultants Co., Ltd.

Avant-propos

En réponse à la requête du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement du Japon a décidé de réaliser une « Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo » et a confié cette étude à l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

Entre février 2008 et mars 2010, la JICA a envoyé en République Démocratique du Congo une mission d'étude conduite par M. Yasushi OWAKI, Eight-Japan Engineering Consultants Inc., et constituée de membres d'Eight-Japan Engineering Consultants Inc. et d'Oriental Consultants Co., Ltd.

La mission a eu des discussions avec les autorités concernées du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, et a effectué des études sur le site du projet. Après son retour au Japon, la mission a approfondi son étude et le rapport ci-joint a été complété.

Je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour leur coopération étroite pour cette étude.

mars 2010

Kiyofumi KONISHI
Directeur général
Département des infrastructures
économiques
Agence japonaise de coopération
internationale

Monsieur. Kiyofumi KONISHI
Directeur général
Département des infrastructures économiques
Agence japonaise de coopération internationale

mars 2010

Lettre de présentation

Monsieur le Directeur général,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

Cette étude a été réalisée par Eight-Japan Engineering Consultants Inc. et Oriental Consultants Co., Ltd. de février 2008 à mars 2010.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude aux personnes concernées des organismes suivants : la JICA, le Ministère des Affaires étrangères du Japon, le Gouvernement Provincial de Kinshasa, le Ministère du Plan, du Budget, des Travaux Publics et des Infrastructures, le Bureau de la JICA et l'Ambassade du Japon en République Démocratique du Congo, pour l'assistance et la collaboration qu'ils nous ont prodiguées.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments respectueux.

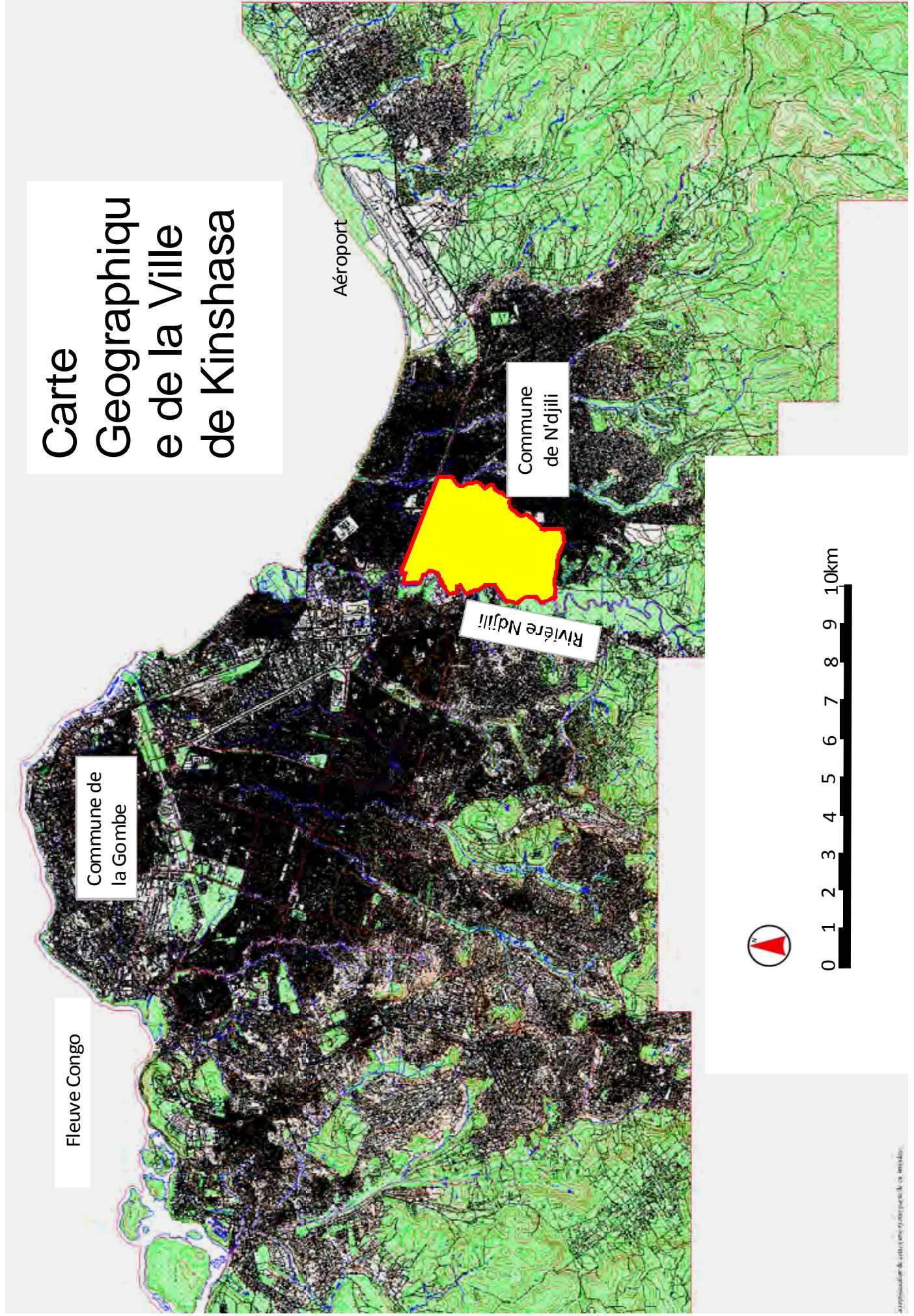
Yasushi OWAKI
Chef des ingénieurs-conseils,
Equipe de l'étude Développement du Plan de
Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en
République Démocratique du Congo
The Consortium Eight-Japan Engineering Consultants Inc.
- Oriental Consultants Co., Ltd.

CARTE D'EMPLACEMENT

République Démocratique du Congo



Carte Geographiqu e de la Ville de Kinshasa



Fleuve Congo

Commune de
la Gombe

Aéroport

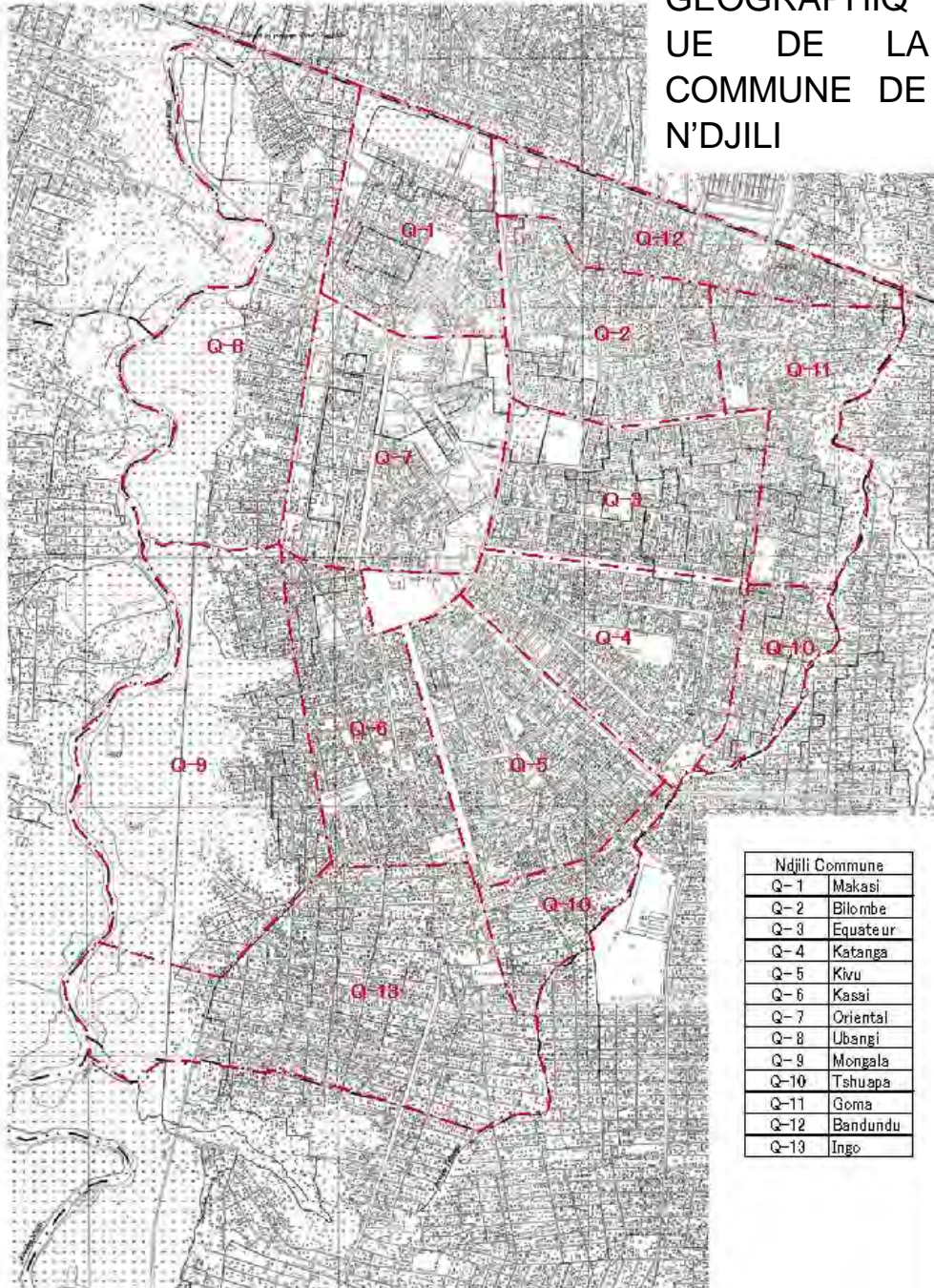
Commune
de N'djili

Rivière N'djili



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10km

CARTE
GEOGRAPHIQUE DE LA
COMMUNE DE
N'DJILI



Ndjili Commune	
Q-1	Makasi
Q-2	Bilombe
Q-3	Equateur
Q-4	Katanga
Q-5	Kivu
Q-6	Kasai
Q-7	Oriental
Q-8	Ubangi
Q-9	Mongala
Q-10	Tshuapa
Q-11	Goma
Q-12	Bandundu
Q-13	Ingo



0.0 0.5 1.0 1.5 2.0km

Profil du Projet

	République Démocratique du Congo
2. Nom de l'étude	L'Etude sur le Plan de Reconstruction Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo
3. Agence de contrepartie	Gouvernement Provincial de Kinshasa, Ministère
4. Objectifs de l'étude	L'objectif de l'étude consiste à recommander et à démontrer la méthode et la procédure appropriée pour la formulation des plans de réhabilitation urbaine de Kinshasa en formulant un plan de réhabilitation urbaine fondée sur l'expérience de la commune pilote, en l'occurrence celle de N'djili.

1. ZONE D'ETUDE

La commune de N'djili

2. ETENDUE DE L'ETUDE

- (1) Révision et analyse de la situation actuelle de la Commune pilote
- (2) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune
- (3) Proposer un plan de réhabilitation urbaine
- (4) Mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s)
- (5) Evaluation du (des) projet(s) pilote(s)
- (6) Finaliser le plan de réhabilitation urbaine

3. DESCRIPTION NARRATIVE

3.1 Vision du développement pour l'année 2018

Actions de la commune de N'djili

- Commune modèle pour le développement et la reconstruction de Kinshasa
- Commune des actions menées à l'initiative propre de la population

- (1) Bel espace urbain (infrastructures urbaines)
- (2) Ville propre (santé et salubrité)
- (3) Citoyenneté (éducation et citoyenneté)
- (4) Fabriqué à N'djili (industrie et emplois)
- (5) Accès aux sources d'énergie (eau et électricité)

3.2 La mise en œuvre a Programmé sur Plan d'action de 10 années pour chaque secteur

3.2.1 Infrastructures urbaines

- 1) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à court terme : 2009-2013) :
 - Améliorer le Boulevard Luemba en rue principale de N'djili.
 - Réhabilitation des routes bitumées existantes.
 - Amélioration de la Jonction de N'djili pour réduire les embouteillages.
 - Installation de trottoirs et d'installations de sécurité routière/ passages piétons, feux de circulation, ralentisseurs, etc.
 - Développement de capacité pour les Sections d'Urbanisme Provincial de la Province.
 - Réhabilitation des routes communautaires utilisant le LBT (Application de la technologie « Do-Nou »).
 - Réhabilitation de la zone centrale urbaine (Q7).
 - Nettoyage des caniveaux avec la brigade sanitaire
 - Plantations de fleurs et d'arbres le long des rues
- 2) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à moyen terme : 2014-2018)
 - Amélioration des routes de troisième ordre.
 - Amélioration du réseau routier des bus, terminaux de bus, arrêts de bus
 - Développement de la Zone centrale communautaire.
- 3) Concept de développement du projet à long terme (après 2018)
 - Développement d'un plan de réseau routier intégré

3.2.2 Santé et Salubrité

- 1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)
 - Réhabilitation et construction des centres de santé.
 - Construction de centres de santé maternelle et infantile avec unité chirurgicale
 - Etablissement d'un système d'informations sur la santé (HIS) sur les décès épidémiologiques et la santé génésique.
 - Education sanitaire & de santé à l'école.
 - Réhabilitation et Construction de toilettes publiques
 - Etablir des systèmes de décharge des déchets solides dans la Province
 - Formuler un plan de gestion d'hygiène et sanitaire
 - Etablir un système de gestion des déchets solides dans la Commune
 - Sensibilisation sur les problèmes sanitaires et de santé
 - Nettoyage des déchets solides et promotion du recyclage

3.2.3 Education et citoyenneté

- 1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)
 - Réhabilitation des barrières de sécurité pour les écoles primaires et secondaires
 - Réhabilitation des toilettes pour les écoles primaires et secondaires
 - Réhabilitation des salles de classe
 - Renforcement de la capacité de l'administration de la Commune
 - Education Civique
 - Education informelle pour enfants hors du système scolaire

<p>2) Concept de Développement des Projets de la Phase de développement (Période à moyen-terme : 2014-2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fournir du matériel aux écoles primaires et secondaires ● Promotion des sports et de la culture dans la Commune et les Ecoles <p>3.2.4 Industrie et Emploi</p> <p>1) Concept de Développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● TOT des maîtres de N'djili à l'ITI ● Réhabilitation des marchés, stockages ● Etablir et faire fonctionner le marché des fermiers à SECOMAF ● Etablissement de systèmes de support industriels ● Etablissement d'association industrielle de N'djili <p>3.2.5 Acces l'Eau et Electricite</p> <p>1) Concept de Développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réhabilitation et modernisation du réseau d'alimentation en eau de RESIDESO et SNEL <p>3) Concept de Développement du Projet à Long-terme</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projet d'assistance technique pour la gestion du réseau de distribution <p>3.3 Mise en oeuvre du type déférent des projets pilotes</p> <p>(1) Projet d'éducation civique</p> <p>(2) Projet sur la Campagne d'Assainissement</p> <p>(3) Projet de réhabilitation des routes par la technologie "do-nou"</p> <p>(4) Projet de Réhabilitation du Boulevard Luemba</p> <p>3.4 METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE KINSHASA</p> <p>Pour concevoir un Plan de Réhabilitation urbaine, le présent plan repasse les données actuelles ainsi que les plans de développement et propose une politique de développement variée de moyen à long terme (soit 10 ans) en même temps que le Plan d'Action. Les étapes qui découlent de la présente étude se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1e Etape: Analyse de la Situation actuelle de la Ville de Kinshasa et de la Commune de N'djili 2e Etape: Etude des besoins communautaires. ● 3e Etape: Politique de base et Plan d'Action pour la Commune de N'djili ● 4e Etape: Mise en œuvre des Projets Pilotes ● 5e Etape: Evaluation du Projet-Test et Révision de l'Etude. ● 6e Etape Mise en œuvre du Plan d'Action. 																						
<p>4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</p> <p>4.1 Conclusion</p> <p>(1) Actions indispensables Identifiées pour les Parties Prenantes</p> <p>(2) Méthode de participation des Organisations Communautaires</p> <p>(3) Redynamisation des Organisations Communautaires</p> <p>(4) Compilation des Données Actuelles et Analyse de la Situation dans la Ville-Province de Kinshasa</p> <p>(5) Compilation des Données Actuelles et Analyse de l'état des Lieux dans la Commune Pilote</p> <p>(6) Prévision des Besoins Futures et Définition des Politiques et Stratégies de Base dans la Commune Pilote</p> <p>(7) Conception d'un Plan d'Action dans la Commune Pilote</p> <p>(8) Mise en œuvre des Projets-Tests pour Confirmer le Plan d'Action</p> <p>(9) Validité vérifiée de l'Etude en tant que Modèle de Planification pour la Réhabilitation Urbaine</p> <p>4.2 Recommandation</p> <p>(1) Modification adaptée aux caractéristiques de chaque commune</p> <p>(2) Renforcement du développement des capacités par le biais de l'éducation civique</p> <p>(3) Appui à la décentralisation</p> <p>(4) Appui à la communauté</p> <p>(5) Coordination indispensable des Actions de Développement au niveau provincial, communal et des CLD</p>																						
<p>5. Structure du rapport</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nom de Rapport</th> <th colspan="3">Langue</th> </tr> <tr> <th>Ang.</th> <th>Fre.</th> <th>Jap.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Sommaire Exécutif</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>2. Volume I: Texte Principal</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3. Volume II: Plan d'Action</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Nom de Rapport	Langue			Ang.	Fre.	Jap.	1. Sommaire Exécutif	✓	✓	✓	2. Volume I: Texte Principal	✓	✓		3. Volume II: Plan d'Action	✓	✓	
Nom de Rapport	Langue																					
	Ang.	Fre.	Jap.																			
1. Sommaire Exécutif	✓	✓	✓																			
2. Volume I: Texte Principal	✓	✓																				
3. Volume II: Plan d'Action	✓	✓																				

1. INTRODUCTION

1.1 GENERALITES

Une étude d'urgence doit être menée à Kinshasa, la Capitale de la RDC, aux fins d'assurer la paix à toute la population congolaise.

Le Gouvernement de la RDC sous le régime du Président Joseph Kabila a entrepris une série de réformes économiques à travers le pays. Pour appuyer ces réformes, le Gouvernement du Japon a, par le biais de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), financé l'Etude pour le Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa en sélectionnant la commune de N'djili comme Commune Pilote pour la présente étude.

La commune de N'djili fait partie du District de la Tshangu dans la ville de Kinshasa. Elle est située au sud de la commune de Masina dont elle est séparée par le Boulevard Lumumba. Elle se trouve dans la plaine de la partie Est de la ville de Kinshasa au-delà de la rivière N'djili. Elle compte 13 quartiers. La population de la commune de N'djili a augmenté à cause de l'exode rural. Ce flux interne des populations a accru le niveau de pauvreté à cause de la carence remarquable dans des infrastructures sociales de base ainsi que le manque d'infrastructures économiques susceptible d'appuyer les activités économiques.

1.2 OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude consiste à recommander et à démontrer la méthode et la procédure appropriée pour la formulation des plans de réhabilitation urbaine de Kinshasa en formulant un plan de réhabilitation urbaine de la commune pilote, en l'occurrence N'djili.

1.3 PORTEE DE L'ETUDE

La portée du travail est basée sur l'accord conclu le 8 août 2007 entre le Gouvernement Provincial de Kinshasa et l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale qui en détermine la portée comme suit ;

- (1) Révision et analyse de la situation actuelle de la Commune pilote
 - (2) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune
 - (3) Proposer un plan de réhabilitation urbaine
 - (4) Mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s)
 - (5) Evaluation du (des) projet(s) pilote(s)
 - (6) Finaliser le plan de réhabilitation urbaine
-

1.4 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

En vue d'atteindre les objectifs par l'application des éléments du travail ci-haut décrits, l'étude est menée à travers la procédure et la méthodologie suivantes.

- (1) Définition de l'Objectif et Méthodologie
- (2) Révision des Politiques et Stratégies de Développement
- (3) Analyse de la situation générale de la Ville-Province de Kinshasa
- (4) Révision et analyse des conditions actuelles et problèmes de la Commune de N'djili
 - 1) Révision et analyse de la situation actuelle
 - 2) Organisation des Enquêtes sociales
 - 3) Extraction des problèmes existants
- (5) Etablissement de la Politique de base pour la Réhabilitation de la Commune de N'djili
- (6) Formulation du Plan d'Action pour redynamiser la communauté
 - 1) Amélioration institutionnelle pour l'action
 - 2) Formulation du Plan foncier/Plan d'utilisation des terres
 - 3) Formulation du Plan du Secteur
- (7) Profils des Projets et exécution du Calendrier du Plan d'Action
- (8) Réalisation du Projet -Test
- (9) Finalisation de la Méthodologie du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa
- (10) Conclusion et Recommandation

1.5 ORGANISATION DE L'ETUDE

L'étude est menée avec la collaboration étroite du Gouvernement Provincial de Kinshasa et de la Commune de N'djili. Le Gouvernement Provincial de Kinshasa est représenté par le Ministère du Plan, du Budget, des Travaux Publics et des Infrastructures (anciennement Ministère de la Reconstruction et du Plan) tandis que le bureau la Commune représente N'djili. L'Equipe d'Etude est organisé par l'équipe d'étude de la JICA, les membres du Gouvernement Provincial de Kinshasa et la Commune de N'djili.

2. REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT

2.1 PLANS DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

(1) Document des Stratégies pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR)

Le Gouvernement congolais a exprimé une vision ambitieuse pour le développement du pays. Cette vision est articulée dans le DSCR présenté au mois de juillet 2006. Ce document met l'accent sur la rupture avec les pratiques anciennes pour assurer enfin une importante amélioration

des conditions de vie à travers tout le pays comme condition d'une paix durable et d'une éventuelle relance économique.

(2) Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Le pourcentage du développement humain de la RDC a diminué de plus de 10% dans les dix années antérieures et le rang actuel de la RDC est de 167 sur 177 pays à taux élevé. Les progrès réalisés entre l'indépendance et le début des années 1990 ont été sensiblement réduits.

(3) Stratégie du développement

En prouvant son engagement à réaliser les ODM et en reconnaissant l'importance du capital humain dans la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a consacré tout un pilier du DSCR au développement des secteurs sociaux. Les Stratégies de développement suivantes donnant la priorité à cinq secteurs avaient été déclarées par le président qui pourrait coordonner le plan régional de développement qui est proposé dans la présente étude.

- a) Réhabilitation de l'infrastructure rurale, y compris le réseau routier
- b) Santé et hygiène
- c) Education, formation et sécurité humaine
- d) Création des opportunités d'emploi et allégement de la pauvreté
- e) Accès à l'eau et à l'électricité

2.2 AIDE DE DONATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans l'année fiscale de 2003 – 2004, la RDC a reçu la somme de 3.183 millions de dollars Américains d'aide au développement par les donateurs, ceux-ci se définissent comme une organisation internationale des pays industrialisés. Particulièrement dans le contexte du processus de maintien de la paix et de rétablissement de l'économie post-conflit en RDC, l'aide au développement pour la RDC vise le Programme d'Urgence de Réhabilitation de Kinshasa et des provinces de l'Est.

De plus, en vue d'assister plus efficacement et améliorer les effets synergiques, les donateurs ont mis leurs politiques d'assistance dans leurs plans d'aide au développement. Ces structures et ces plans d'action sont les suivants:

(1) Aide au développement dans la ville de Kinshasa

Les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le HCR, le FNUAP/UNFPA, apportent l'aide à la santé, l'hygiène, l'éducation ainsi qu'au développement des secteurs communautaires dans la ville de Kinshasa. L'aide de développement bilatéral a également financé ces secteurs grâce à la collaboration de la Belgique.(Coopération Technique Belge (CTB), le Royaume –Uni (DFID), les Etats-Unis (USAID) et l'Allemagne (GTZ).

(2) Aide au développement dans la commune de N'djili

Dans la commune de N'djili, l'aide au développement est apportée par la CTB, la Chine et la UN-HABITAT.

- Aide au développement par la CTB

Le projet de réhabilitation de route de la route Cecomaf. (une route en asphalte de 2,2Km de longueur)

- Aide au développement par la Chine

La Chine a construit l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise en 2007.

- L'Assistance au Développement par UN-HABITAT

Un projet de développement des compétences dans la commune de N'djili et la commune de Masina pour les responsables communaux:

Module 1: Direction locale

Module 2: Gouvernance économique locale

Module 3: Participation au développement communal

3. SITUATION GENERALE DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

3.1 CONDITION NATURELLE

La Ville de Kinshasa est située dans une plaine alluvionnaire à environ 700 km en amont du Fleuve Congo à partir de l'Océan Atlantique avec une altitude variant entre – 550m à 300m au-dessus du niveau de la mer. Le climat de la République Démocratique du Congo compte deux saisons dont la saison des pluies et la saison sèche. La saison des pluies s'étend de novembre à avril et la saison sèche de mai à octobre. La couche de la surface de la Ville de Kinshasa est constituée de sable et d'argile limoneux provenant des sédiments de la rivière.

3.2 SYSTEME ADMINISTRATIF

La RDC compte actuellement 11 provinces dont la Ville-Province de Kinshasa qui est la seule ville dotée d'un statut spécial en RDC. Il existe des Divisions Urbaines pour les différents Ministères. Ces Divisions Urbaines ont jusque-là fonctionné sous l'Autorité du Gouvernement Central. Cependant, après la promulgation de la Loi sur la Décentralisation par le Président de la République en juillet 2008, certaines fonctions du Gouvernement Central ont été transférées au Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa.

3.3 ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

De manière générale, la commune constitue l'unité ou l'entité de base dans la Ville-Province de

Kinshasa qui compte actuellement 24 communes au total. En ce qui concerne la commune de N'djili, elle est dirigée par le bourgmestre, un représentant de la commune avec 28 services publics.

3.4 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

(1) Population

Selon les résultats de l'enquête sociale sur les ménages menée en 2004 par l'Institut National des Statistiques (INS), la population de la ville de Kinshasa est constituée de 51,2% de femmes. La majeure partie de la population est constituée d'une génération plus jeune et dont plus de la moitié (soit 51,3%) à moins de 20 ans. De cette population, 97,9% sont constitués par des Congolais et Congolaises, dont 71% sont originaires de Kinshasa ou des provinces voisines.

(2) Plan Foncier

Les deux plans suivants sont présentés au titre de Plan Foncier Directeur pour la Ville de Kinshasa et la Commune de N'djili. Ils furent élaborés au cours des années 1960-1970. Par conséquent, le plan n'est pas complètement approprié pour la situation urbaine actuelle.



Fig. 1 Structure du Plan Foncier actuel

3.5 SITUATION DU SECTEUR

(1) Infrastructures urbaines

La carte du réseau des principales artères de la ville-province de Kinshasa est illustrée ci-dessous. Le « Boulevard Lumumba » relie le centre-ville de Kinshasa à l'aéroport de N'djili et la Route des « Poids Lourds » va de la zone portuaire dans la partie Est du centre-ville jusqu'à l'intersection de Limete avec la banlieue ; la « Route de Matadi » part de la ville de Kinshasa à Matadi ; le « Boulevard du 30 Juin », « L'avenue Pierre Mulele », « l'Avenue Kasavubu » constituent les routes centrales de Kinshasa, alors que le « Boulevard Triomphal » et le « Boulevard Sendwe » en face du Stade de Martyrs sont des artères principales.

Le système de transport en autobus est géré par des entreprises publiques telles que CITY TRAIN et RETRANSKIN, ou par des entreprises privées anonymes et/ou des conducteurs-proprétaires. Il y a trois lignes ferroviaires à Kinshasa : Gare Centrale - Aéroport de N'djili ; Gare Centrale - Kasangulu - Matadi (Province du Bas-Congo) ; et Gare Centrale - Kintambo - Kinsuka. Cependant, la ligne Gare Centrale-Kintambo-Kinsuka n'est plus opérationnelle en raison de l'état actuel du tronçon et du manque de locomotives disponibles. Les trains sont gérés par l'ONATRA (Office National des Transports).

(2) Santé et salubrité

Le PLAN QUINQUENNAL DE SANTÉ a été élaboré en 2007 grâce à l'UNICEF et l'OMS en collaboration avec le BDOM (Bureau Diocésain des Œuvres Médicales), L'Armée du Salut, le Rotary Club et l'Inspection Provinciale de la Santé de la ville de Kinshasa. L'objectif global consiste à améliorer la situation sanitaire de la population pour la ville-province de Kinshasa. L'objectif général consiste à améliorer la situation médicale de la population dans la Province de Kinshasa. Les objectifs spécifiques sont : 1) Revitaliser les zones de santé pour corriger les distorsions en vue de retrouver sa fonction en qualité de cellule préliminaire pour les activités de santé et d'hygiène, 2) réorganiser le niveau intermédiaire du secteur de la santé et de la salubrité, 3) rationaliser les finances du secteur médical, 4) renforcer les partenariats intra et inter secteur, 5) développer les ressources humaines pour la santé et 6) renforcer la recherche du système de santé.

A Kinshasa, il n'y a aucun programme d'aménagement du système d'égouts ou un réseau d'égouts ni une usine de traitement des eaux usées. Le gouvernement provincial de Kinshasa a un plan pour promouvoir la privatisation du service de collecte des déchets solides.

(3) Education et citoyenneté

L'Enseignement Primaire et secondaire relève de la tutelle du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP). Les systèmes éducatifs fondamentaux et secondaires de DRC consistent en six années d'éducation fondamentale et six années

d'éducation secondaire. Dans éducation secondaire, les premières deux années sont pour les sujets obligatoires de base et les autres quatre années sont pour les sujets spécifiques y compris sujets de la formation professionnelle basée sur les cours sélectionnés. D'après les données de la statistique de MEPSP (2008), le nombre d'étudiants dans école primaire est 778,216 (10.8% dans tout de RDC), le lycée est 431,022 (14.8% dans tout de RDC). Le taux de la présence scolaire est 57.8% pour école primaire et 37.4% pour lycée.

(4) Industrie et emplois

Après le conflit de 1991 et 1993, et les récents conflits armés qui ont entravé le développement économique de la ville, il y a eu un développement intensif des activités des secteurs agricole, chimique et de la construction métallique. En dépit du fait que les principales activités économiques sont menées dans le secteur informel, les phénomènes suivants ont été également observés.

Les activités agricoles jouent un rôle important dans la fourniture des produits qui répondent à la demande de la population à Kinshasa. Il y a quatre centres de production pour l'agriculture, à savoir la vallée de Kimwenza, N'Djili, et les plateaux de Nswenge et Batéké, qui sont utilisés pour les cultures vivrières (manioc, maïs et légumes).

Selon une enquête réalisée auprès des ménages, le taux de la population active n'est que de 42,5%. Ce taux de la population active est composé de 49,7% d'hommes tandis que les femmes représentent 35,7%. Le taux de chômage à Kinshasa ne représente que de 6,3%, avec la majorité des personnes sans emploi étant essentiellement des femmes. Le taux de chômage est plus élevé chez les personnes dans la tranche d'âge de 25-29 ans.

(5) EAU ET ÉLECTRICITE

Le plan directeur d'approvisionnement en eau de Kinshasa ("Programme Multisectoriel d'Urgence Pour la Réhabilitation et la Reconstruction" - PMURRM, le Plan Directeur d'Approvisionnement en eau Potable de la ville de Kinshasa, BCMI-N° 11.06, Décembre 2007") qui vise à l'amélioration du système d'approvisionnement en eau dans la province de Kinshasa, est formulé par la Banque Mondiale. En mars 2009, les projets déjà réalisés et ceux en cours, dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

Concernant les installations électriques de la République Démocratique du Congo, il est estimé qu'un programme d'extension et de réhabilitation est nécessaire pour toutes les infrastructures de production, transport, distribution et approvisionnement en électricité. Toutefois, la mise en application dépend de la source des fonds et de l'assistance d'un bailleur, ainsi que des projets de développement d'autres secteurs.

3.6 SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CONGO

Une loi environnementale de base n'a pas encore été préparée en RDC. Les normes de qualité de l'environnement pour l'air, l'eau, le sol et le bruit n'ont pas encore été promulguées. Toutefois, la Constitution de la RDC ainsi que des lois sectorielles et décrets, établissent la gestion des questions y relatives et la protection de l'environnement.

4. SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNE DE N'DJILI

4.1 CONDITION NATURELLE

La commune de N'djili est située dans la partie-est de la ville de Kinshasa (une des communes qui composent le District de la Tshangu) et la superficie globale est d'environ 11,4 km². Elle est située à 13 km du centre de la ville de Kinshasa. Kinshasa est située dans la zone tropicale humide. Les précipitations et les températures moyennes annuelles sont d'environ 1400 mm et 25 degrés Celsius.

A la fin de 2007, la population totale de la commune de N'djili était estimée à 320.762. L'on note également que 51,9% de la population totale est constituée des jeunes de moins de 20 ans. La commune de N'djili est une zone très peuplée dans la ville de Kinshasa et sa densité est de 39.790 habitants/km².

4.2 ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

La Maison Communale ou Bureau administratif de la commune se trouve au quartier 7. La commune est divisée en 13 quartiers dotés chacun d'un chef de quartier. L'organisation administrative de la commune comporte à sa tête le bourgmestre et 23 bureaux administratifs. Le personnel comprend les fonctionnaires de la ville province de Kinshasa affectés à la commune de N'djili.

La Société Civile peut être définie comme étant un groupe d'associations, de normes et habitudes/pratiques sociales qui englobent les activités d'une société distinctes de celles de l'Etat et des institutions d'affaires ou commerciales. La Société Civile ou encore les Organisations communautaires à la base (CBO) dans la commune de N'djili s'occupent du développement à la base et du plaidoyer, spécialement dans les secteurs de l'Education et de la Santé. Les églises semblent être l'organisation la plus fiable au sein de la population. Il existe divers types d'associations dans la commune de N'djili, comme par exemple les Clubs des Jeunes. Au niveau du quartier, chaque rue est dirigée par un chef de rue qui a la responsabilité/charge de disséminer l'information du chef de quartier avec les habitants le long de la rue.

4.3 ECONOMIE

La commune de N'djili connaît une gamme variée d'activités socio-économiques tant dans le secteur formel que dans l'informel, bien que le secteur informel soit dominant, comme dans le cas de la Ville – province de Kinshasa. Le secteur primaire représenté par les activités de vente des produits maraîchers de la Commune de N'djili est bien connu des consommateurs de Kinshasa à travers son histoire et son dynamisme dans l'approvisionnement de Kinshasa. Les ateliers de réparation des véhicules constituent le deuxième secteur industriel dont on fait une occupation spécifique à N'djili, vu que toute la ville province de Kinshasa reconnaît le talent et le dynamisme de ces activités.

4.4 POLITIQUE FONCIERE/UTILISATION DES TERRES

De l'examen de la politique foncière dans la commune de N'djili, il ressort qu'il existe neuf catégories principales et douze sous-catégories.

(1) Zone résidentielle ou Quartier résidentiel

Il sied de retenir que la zone résidentielle couvre une superficie environ 60% de la superficie totale de la commune.

(2) Zone administrative ou Quartier Administratif

Il n'existe presque pas d'édifices administratifs, à l'exception de quelques bâtiments situés autour de la Maison communale au Quartier 7.

(3) Zone commerciale ou Quartier commercial

L'on estime ainsi que le niveau des services ne correspond pas à la superficie. L'on retiendra en outre que la zone prévue pour la construction des marchés, notamment aux Quartiers 2, 6 et 7 est insuffisante et ne représente que 0,1 mètre carré par habitant.

(4) Zone Educationnelle

S'agissant du taux de l'occupation des terres, il existe suffisamment d'espaces pour les bâtiments scolaires dans la commune de N'djili.

(5) Centres de Santé

L'on constate cependant que la moitié des sites réservés au secteur de la santé se trouve occupée par l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise au Quartier 7, bien que la population n'ait pas quotidiennement un accès facile à cet hôpital.

(6) Parcs publics

Il n'existe presque de parcs publics équipés et aménagés dans la commune de N'djili. Les terres

publiques et espaces verts inoccupés sont utilisés à des fins récréatives.

(7) Zone agricole ou Périmètre maraîcher

La masse des terres agricoles est située dans les Quartiers 8, 9 et 13 sur la côte est de la Rivière de N'djili.

(8) Transport routier

Dans la commune de N'djili, les routes occupant 10,9% de la superficie totale de la commune, ceci ne représente pas grand' chose.

4.5 CONDITIONS SECTORIELLES

(1) Infrastructure urbaine

Le Boulevard Lumumba et la Route CECOMAF sont localisés dans l'est de la commune, la boucle qui contourne le Quartier 7, la 2^{ème} République et la route d'accès à l'Hôpital du Quartier 7 sont asphaltées. Suite à la détérioration des routes et aux nids de poule, l'état de la chaussée asphaltée n'est pas satisfaisant et les autres artères ne sont pas asphaltées.

Quant aux minibus, les chauffeurs exploitent principalement les avenues asphaltées et leur itinéraire n'est pas clairement défini. L'on compte 20 arrêts de bus dans la commune de N'djili sans abribus.

(2) Installations urbaines

Il existe 4 marchés publics aux quartiers Q2, Q5, Q6 et Q7 dans la commune de N'djili. Les marchés des quartiers 6 et 7 sont les plus vastes tandis que les marchés des quartiers 2, 5 et 6 ne sont pas facilement accessibles, les boutiques étant disséminées le long de routes environnantes.

Actuellement, dans la commune de N'djili, il n'y a que quelques toilettes publiques. En outre, elles sont mal entretenues et génèrent des conditions de saleté et d'insalubrité.

(3) Santé et Assainissement

Les maladies les plus courantes sont la malaria, la diarrhée, la tuberculose, la rougeole, la typhoïde et les maladies sexuellement transmissibles (MST) comme le HIV/SIDA. La Zone de Santé de N'djili coïncide avec l'aire géographique de la commune de N'djili. La zone de santé peut être divisée en 14 aires de santé qui correspondent aux quartiers 1 à 12, et deux aires de santé au Quartier 13 (soit Q13 A et Q13 B). Dans la Zone de Santé de N'djili, il existe deux hôpitaux généraux dont l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise et l'Hôpital de N'djili en plus de 110 centres de santé situés dans les 14 aires de santé. Le tableau ci-après présente les installations de santé dans la commune N'djili.

Les conditions sanitaires de la commune de N'djili constituent un problème grave. Seuls 20%

de ménages ont des toilettes internes. Les ordures constituent un autre problème sérieux observés sur les rues et avenues ainsi que sur les autres places publiques de la Commune de N'djili. Selon les résultats de l'Enquête sociale sur les ménages, 14% de ménages évacuent leurs déchets sur les avenues ou rues ou encore sur d'autres places publiques tandis que les autres ménages évacuent les leurs en utilisant les ramasseurs des ordures ménagères ou encore en creusant un trou dans la parcelle. Il semble dès lors difficile pour la majeure partie de familles pauvres de payer les frais d'évacuation des immondices en recourant aux ramasseurs des déchets. Il n'y a pas de site de décharge officielle dans la commune, les déchets collectés par les éboueurs sont déversés dans des sites de décharge illégaux le long de la rivière de N'djili ou dans des trous creusés dans les rues.

(4) Education

Il existe 202 écoles dans la commune de N'djili parmi lesquelles l'un de quatre Instituts qui organisent la section de Technique Industriel (ITI) de Kinshasa tel que l'indique le tableau ci-après. Plusieurs écoles fonctionnent en double vacation (avant et après-midi).

Le nombre d'élèves est de 68.335 à l'école primaire et de 46.780 à l'école secondaire. Il en découle que les taux de recrutement des garçons tant au primaire qu'au secondaire restent plus élevés et représentent environ le double de la population scolarisable.

Les problèmes qui touchent au secteur de l'éducation sont identifiés à travers l'Enquête sociale sur les ménages ainsi que les ateliers de planification des CLD, y compris les frais d'éducation secondaire et le mauvais état: l'état délabré des établissements et des équipements scolaires. De manière générale, l'enseignement public est gratuit. Les parents doivent cependant payer certains frais aux enseignants pour compenser à la modicité de leurs salaires. De ce fait, les frais scolaires constituent un lourd fardeau pour les parents d'élèves et un obstacle pour envoyer régulièrement les enfants à l'école. L'école semble également devenir un foyer de corruption pour les enseignants et les chefs d'établissement.

(5) Citoyenneté

Les hommes ont tendance à superviser ou à protéger la famille, d'une part, tandis que les femmes ont tendance à contrôler leurs enfants ou à se comporter comme ménagères. Selon les résultats de l'Enquête Sociale sur les ménages, environ trois quarts de chefs de ménages sont des hommes tandis qu'un quart est constitué de femmes-chefs de ménages. Selon les résultats de l'Enquête Sociale des ménages, 58,2% des femmes contribuent au budget familial.

Les enfants, les personnes de troisième âge, les veuves et les personnes vivant avec handicap peuvent être définis comme constituant des groupes vulnérables dans la commune de N'djili. Certaines gens ont tendance à négliger les personnes vulnérables de leur famille à cause de la pauvreté et des conditions de vie difficiles. Le phénomène 'sorcier' constitue un problème

sérieux et difficile pour les personnes vulnérables. Certains qualifient leurs enfants de sorciers et les forcent à quitter la famille. L'on constate parfois que certaines encouragent le phénomène et manipulent les parents. Ce phénomène est l'une des causes de l'existence des enfants de la rue.

(6) Sécurité

La sécurité de la commune de N'djili, particulièrement pendant la nuit, constitue un sérieux problème pour la population. Il y a une forte fréquence des délits comprenant le vol, le viol, le vandalisme et autres activités illégales. Au mois d'août 2008 à titre d'exemple, l'on a enregistré 75 cas de crimes dont deux cas de meurtre selon les statistiques de la Police communal de N'djili.

(7) Industrie et emploi

Dans le secteur agricole, d'autre part, un certain nombre de maraîchers/jardiniers dont les propriétaires des terres et les paysans, travaillent dans le maraîchage de la commune, Ceci représente environ 20% de la population vivant avec moins d'1,5\$US par jour. D'autre part, 82% des dépenses familiales semblent s'orienter vers la nourriture.

(8) Accès à l'Eau et à l'Electricité

Selon les résultats de l'Enquête sociale sur les ménages, 97% des ménages ont accès à l'eau de robinet de la REGIDESO dans leur parcelle ou encore dans la parcelle des voisins. Cependant, la plupart d'entre eux ne sont pas satisfaits de la qualité de l'eau à cause du mauvais état du réseau des tuyaux et de la fourniture irrégulière de l'eau. Il y a également des problèmes d'approvisionnement insuffisant d'eau aux quartiers 5, 6 et 13. Concernant les sources d'énergie, 80% des ménages sont raccordés au courant électrique par la SNEL, bien que le raccordement soit irrégulier et le courant électrique instable. Les habitants se plaignent au sujet de la facturation forfaitaire d'électricité par la SNEL.

5. POLITIQUE DE BASE POUR LA REHABILITATION DE LA COMMUNE DE N'DJILI

5.1 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE N'DJILI DANS SON ENSEMBLE

En fonction des plans et programmes repris ci-dessus, l'orientation de base du programme de développement est présentée comme suit.

Tableau 1 Principales politiques relatives aux plans et programmes appropriés

Infrastructures urbaines (routes)	<ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation et construction des routes intercommunales et des routes reliant les différents quartiers- Utilisation des bus de transport public pour réduire les embouteillages
Santé & salubrité	<ul style="list-style-type: none">- Le développement des zones de santé est l'axe principal de la stratégie pour renforcer le système de santé.- Il vise à améliorer le niveau de fonctionnalité des hôpitaux et des centres de santé

	<p>afin d'offrir des soins de santé de qualité à la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du partenariat communautaire dans l'exécution de la politique sanitaire. - Evacuation des déchets et autre ordures - Restaurer et renforcer les brigades municipales d'aménagement/nettoyage - Organiser des campagnes d'éducation sanitaire et mésologique
Education & citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la scolarité de 64,1% en 2006 à 80% en 2008, et 100% d'ici à 2015. - Réhabilitation annuelle de 10% des salles de classe et les équiper du mobilier scolaire. - Former les enfants en bas âge ayant abandonné l'école et les envoyer dans les centres de formation professionnelle
Eau & énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des infrastructures existantes, et ainsi faciliter l'accès à un plus grand nombre, - Identifier les besoins en eau et les inventorier

5.2 VISION ET CONCEPT DE BASE DEVELOPPEMENT

En considérant les potentiels et la prédominance dans la commune, le concept de base pour le plan de réhabilitation urbaine qui exploite les potentiels du développement communautaire de la commune et augmente l'autonomie des habitants doit être établi comme suit.

Actions de la commune de N'djili

- *Commune modèle pour le développement et la reconstruction de Kinshasa*
- *Commune des actions menées à l'initiative propre de la population*

Puisque le plan de réhabilitation est analogue aux plans pertinents du gouvernement, le concept de base du plan de réhabilitation urbaine est en accord avec les cinq piliers du Programme du Gouvernement Provincial 2007-2011, Province de Kinshasa. Les concepts de base classés dans les cinq piliers du programme sont comme suit.

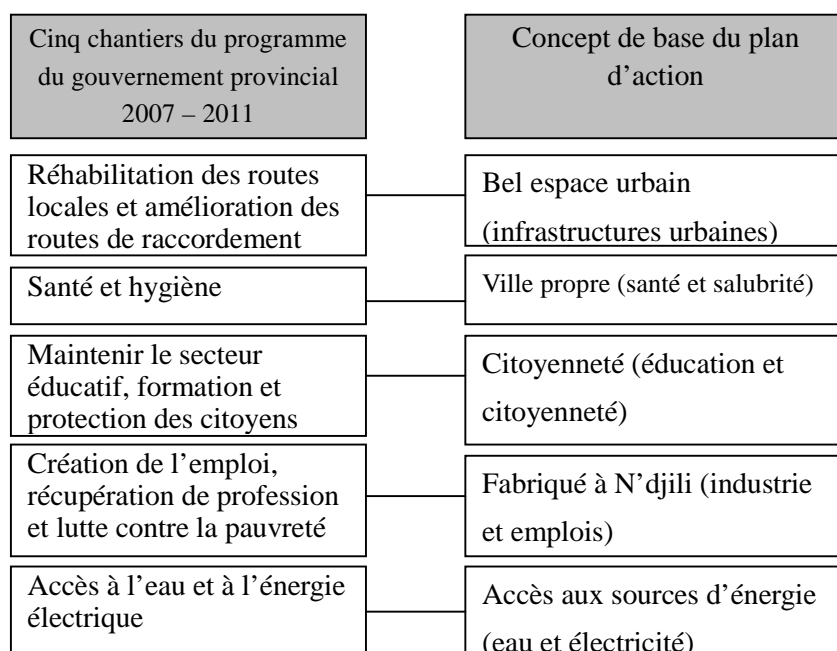


Fig. 2 Relations entre les concepts de base et les cinq chantiers de la ville province de Kinshasa

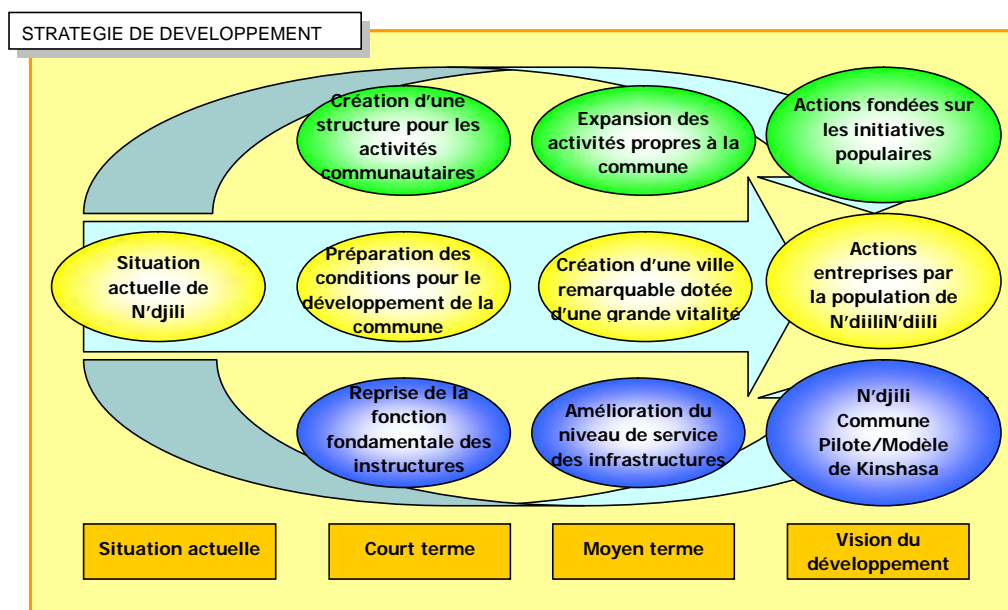


Fig. 3 Approche pour le développement de la Commune pour le péde la Commune N'djili

6. PLAN D'ACTION POUR LA REDYNAMISATION COMMUNAUTAIRE

6.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE POUR L'ACTION

(1) Mécanisme de développement local

Un mécanisme de développement local devrait être une initiative significative pour le développement de la commune. Le gouvernement local, particulièrement l'autorité de la commune, devrait prendre un rôle de dirigeant pour le développement communautaire au niveau local. Ils ont la responsabilité de dessiner des plans de développement et de réaliser des dispositions administratives. De même, les donateurs internationaux peuvent soutenir ces efforts locaux. Cependant, à la fois le gouvernement et les donateurs ont une capacité financière limitée pour résoudre les divers types de problèmes au niveau de la commune. Les mécanismes et initiatives de développement fondamentaux ou au niveau local sont significativement importants pour aborder les divers problèmes de la communauté. A cet égard, le gouvernement et les institutions fondamentales devraient collaborer dans le planning, la mise en œuvre et l'évaluation de ces activités de développement communautaire. Les CLD peuvent être des coordinateurs et facilitateurs clé pour mobiliser la population en coopération avec les églises, les ONG et les associations.

Pour le fonctionnement du mécanisme de développement local, les rôles et responsabilités suivants devraient être entrepris par les acteurs du développement communautaire.

Gouvernement provincial de Kinshasa, Bureau Communal de N'djili, Comité communal de développement (CCD), Comité local de développement (CLD), Organisations civiles (CBO)

(2) Réalisation du Plan d'Action et assurance de la durabilité

La mise en œuvre durable du Plan d'Action de développement requiert l'engagement du gouvernement et des donateurs/bailleurs des fonds et aussi de la société civile et de la population. En général, les dispositions suivantes de l'institution sont nécessaires pour chaque processus de préparation et de mise en œuvre du Plan d'Action.

1) Processus d'organisation

A travers l'Enquête sociale sur le Profil Communautaire, l'équipe du projet JICA a établi de bonnes relations avec les membres du CLD de même qu'avec les parties prenantes du bureau communal de N'djili et le Ministère provincial du Plan du Budget, des Travaux Publics et de l'Infrastructure. L'équipe a impliqué ces parties prenantes dans le processus de collecte des données, ateliers d'organisation et réunions des parties prenantes. Il est nécessaire pour les parties prenantes et particulièrement les homologues de participer aux activités d'organisation en travaillant conjointement avec l'équipe du projet JICA. D'autre part, l'équipe du projet doit être en coordination avec les donateurs/bailleurs pour financer le Plan d'Action dans le futur. Le Plan d'Action devrait être un plan réalisable et un rêve pour le futur. Il est nécessaire d'examiner la capacité et les contraintes actuelles des institutions fondamentales, l'allocation du budget du gouvernement et des donateurs/bailleurs dans tout le processus d'organisation.

2) Processus de mise en œuvre du Projet pilote

Les projets pilotes sont évalués comme un entraînement pour un Plan d'Action faisable. Les leçons apprises seront tirées des projets pilotes. Les faisabilités concernant les aspects institutionnels et techniques doivent être vérifiées par la mise en œuvre. En particulier, les capacités et aptitudes des institutions fondamentales telles que les CLD seront évaluées par leur participation aux activités du projet.

3) Mise en œuvre et Maintenance du Plan d'Action

Les homologues et le CCD doivent prendre des initiatives pour maintenir le Plan d'Action et des initiatives de développement local pour le développement durable de la commune. Le Ministère provincial du Plan du Budget, des Travaux Publics et de l'Infrastructure peut en effet étendre les activités d'organisation de développement au niveau de la commune en utilisant le modèle de N'djili.

6.2 INSTAURATION D'UNE POLITIQUE D'AMELIORATION DES QUESTIONS URBANISTIQUES

(1) Politique de l'amélioration pour Urbanisme et Questions de l'Usage de la Terre

« Conditions Actuelles de la Commune de N'djili », les activités exigées pour l'amélioration de l'environnement urbain en vue la réhabilitation urbaine sont présentées dans le Tableau 2 au titre de politique d'aménagement.

**Tableau 2 Politique d'Amélioration pour la Planification de l'Urbanisme /
l'Aménagement et les Questions Foncières**

Environnement urbain	Planification urbaine	Affaires Judiciaires, Exécution du plan
<p>A-1. Réaménagement Urbain, réaménagement foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation foncière fréquente (aménagement et construction des maisons en étage) - restructurer l'espace public (réseau routier, parc.) - amélioration de l'espace public concernant les projets du développement <p>A 2. Construction et reconstruction d'installations du public individuelles</p> <p>A3. Prescription volontaire des règles de la construction dans la commune de N'djili</p>	<p>B-1. Recensement général de Base pour toute la Province de Kinshasa.</p> <p>B-2. Politique du développement pour faire et préparer le plan global Urbain pour toute la Province de Kinshasa</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise de décision politique - Conseil exécutif - discussion et négociation avec chaque commune pour la perspective d'avenir <p>B-3. Prescription des règles de la construction d'après les conditions locales et coutumières</p>	<p>C-1. Améliorer et compléter le système juridique à propos de l'Aménagement urbain/urbanisme, de construction et des questions foncières</p> <p>C-2. Renforcement des Capacités pour l'observation et la vérification des activités de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> - le confier à l'association des habitants/de la population locale par exemple

(2) Politique de la Restructuration foncière

1) Au sujet de l'aménagement du nouveau site/lotissement

Il n'existe plus de terrains/d'espaces nouveaux à lotir dans la Commune de N'djili. Il est donc nécessaire de réorganiser les blocs actuels dans une zone urbanisée afin de répondre à la surpopulation et de promouvoir leur utilisation ultérieure.

2) Au sujet des terres arables

L'activité productive y est limitée à la survie pour les agriculteurs. En outre, il joue le rôle de zone tampon avec la rivière et provoque l'érosion. Les caractéristiques géologiques du site agricole actuel sont considérées comme n'étant pas conformes à la construction. Le site doit, de ce fait, être protégé dans le plan d'aménagement futur.

3) Au sujet du système foncier

Le mécanisme d'une restriction foncière claire n'existe pas dans la législation et le système juridique actuel.

4) Assurer une capacité architecturale

Puisque la Commune souffre déjà d'une surpopulation, la remodelisation des bâtiments existants en structure multicouches est nécessaire pour assurer suffisamment d'espace au sol pour les habitants.

5) Réorganisation foncière

Après que l'objectif de mise en œuvre de la mesure susmentionnée et son contexte systématique sont établis, il est nécessaire de diviser les terrains à long terme pour un usage résidentiel, commercial et industriel.

(3)Schéma d'Aménagement Urbain

1) Correspondance à la fonction d'une grande zone urbaine

Dans le plan directeur urbain élaboré par le BEAU en 1975, une route de liaison avec la commune de Matete voisine de la commune de N'djili et la route By-pass Est-Ouest que traverse la partie sud de la commune de N'djili sont prévues en plus du Boulevard Lumumba en rapport avec l'extension de la ville vers l'Est et l'Ouest de Kinshasa.

2) Collaboration ou Relation fonctionnelle avec les communes voisines

Il faut considérer la collaboration fonctionnelle du district (constitué de 5 communes) dont la commune de N'djili et qui correspond à l'extension de la ville dans la partie Est de la future ville de Kinshasa.

3) Reconstruction du réseau routier dans le district

Tout le trafic a tendance à se concentrer sur la route périphérique centrale qui entoure le quartier 7, sous le réseau d'une route radiale actuelle. En considérant l'augmentation et un accroissement de population dans la commune de N'djili, il pourrait y avoir un problème d'efficacité et de sécurité du trafic. Dans un cadre à mi-parcours, une route existante est proposée pour raccordement et une route périphérique extérieure pour être construite.

4) Développement foncier

Dans la tentative d'améliorer l'environnement vital et les conditions de vie dans la situation de délimitation des terrains, il est nécessaire d'essayer des constructions à plusieurs étages et d'introduire des installations communales (routes, parcs et équipements des quartiers) en relançant concomitamment le développement du district.

5) Construction des voies de desserte agricole

L'amélioration de l'environnement du quartier est prévue d'exécution par la réhabilitation des voies de desserte agricole et de l'amélioration de l'environnement de la zone autour de la route.

6.3 PLAN D'ACTION

6.3.1 Politiques/Stratégies et Actions pour l'Infrastructure Urbaine

Tableau 3 Politique/Stratégie de Développement pour des Infrastructures routières et du transport public

Politique	Action
Etablissement des routes et système de maintenance de drainage adéquats avec participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le boulevard Luemba comme une rue principale de N'djili. les rues délabrées Planter des arbres le long de rues et avenues Réhabilitation des routes pavées existantes Améliorer le jonction N'djili pour relier la congestion du trafic Réhabilitation des routes communautaires par LBT. Nettoyage des caniveaux avec brigade d'assainissement
Assurer une croissance urbaine durable avec une économie forte et stable	<ul style="list-style-type: none"> Développement des capacités des Sections de planification urbaine provinciales de la province Réhabilitation de la zone urbaine centrale (Q7) Développement de la zone communautaire centrale Plantation de fleurs et d'arbres le long des rues Renforcement de l'approche participative pour le développement communautaire
Satisfaire la demande de circulation croissante et assurer la sécurité de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de trottoirs et d'installations de sécurité de la circulation/passages piétons, feux, bosses, etc. Amélioration des routes tertiaires
Renforcer de l'accessibilité et promouvoir les transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des réseaux de services d'autobus, des terminaux d'autobus, des arrêts d'autobus
Etablir un système de réseaux de routes adapté avec accessibilité (à long terme)	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un plan de réseaux de routes intégré

6.3.2 Critères de conception pour le développement des Infrastructures routières

Tableau 4 Politique/Stratégie de Développement pour la santé et l'Assainissement

Politique	Action
Réhabilitation des Centres de santé, Aménagement des Centres de santé Système d'entretien (Action ou rôle du gouvernement provincial)	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation et construction des centres de santé points focaux des services de santé locaux Instauration d'un système d'affectation approprié pour les médecins et les infirmiers dans la Zone de Santé de N'djili Construction d'un Centre des Soins Maternels Infantiles, y compris la chirurgie Fourniture des équipements médicaux aux centres de santé Construction et exploitation du site de décharge finale des déchets solides (de MPASA)
Instauration des Systèmes de Gestion des Etablissements de Santé et d'Assainissement/d'Hygiène, Installations sanitaires (Action du niveau communal)	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation et construction des toilettes publiques Formulation du Plan de Gestion de l'Assainissement et d'Hygiène Instaurer un système de gestion des déchets solides, Construction d'une fosse septique dans le périmètre maraîcher.
Sensibilisation, Promotion des activités de Santé et d'Assainissement (Action à mener par les habitants)	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation sur les questions d'assainissement et d'Hygiène Evacuer les déchets solides et promouvoir le recyclage.

6.3.3 Education et Citoyenneté

Tableau 5 Politique/Stratégie de Développement pour l'Education et de la Citoyenneté

Politique	Action
Réhabilitation des écoles et Amélioration de l'Environnement, Appuyer les établissements scolaires et fournir les équipements. (Action ou Rôle de la province)	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du mur de clôture et des toilettes pour les écoles primaires et secondaires, • Réhabilitation des toilettes pour les écoles primaires et secondaires, • Réhabilitation ou Réfection des salles de classes, • Fournir des équipements supplémentaires aux écoles primaires et secondaires,
Renforcement des capacités de la Société Civile (Action à mener par la Commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'un système de suivi des ONG locales;
Action de la population locale ou de la communauté (Action par les habitants)	<ul style="list-style-type: none"> • Education Civique, • Education non-formelle en faveur des enfants ayant abandonné l'école, • Promotion des sports et de la culture à travers la commune et les écoles.

6.3.4 Industrie et emploi

Tableau 6 La Politique du Développement de l'Industrie & de l'Emploi

Politique	Action
Promotion Industrielle de N'djili, Amélioration de Production Agricole (Action du Gouvernement Provincial)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des formateurs - maîtres de N'djili à l'ITI • Réhabilitation des marchés, stockages • Création et réalisation du marché des cultivateurs à CECOMAF
Promotion de l'Industrie de N'djili (Action de la Commune)	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un système d'appui à l'industrie
Réseau des petits Vendeurs (Action des habitants)	<ul style="list-style-type: none"> • Création de l'association des industries de N'djili

6.3.5 L'Accès à l'eau et à l'électricité

Tableau 7 Politiques de développement intégrées pour la fourniture en eau et courant électrique

Politique	Action
Gestion du réseau de distribution (Action par le Gouvernement Provincial)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du réseau de distribution d'eau/courant électrique et de l'équipement d'eau. • Etablissement du système de gestion du réseau de distribution
Coopération des habitants dans les travaux d'amélioration par REGIDESO, SNAIL par la Commune & les habitants)	<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants doivent participer et coopérer rapidement pour une mise en œuvre homogène du projet d'amélioration. • Les habitants et la communauté doivent faire face à l'interruption de la fourniture en eau /courant électrique causée par les travaux de construction pendant le projet d'amélioration. • L'éducation sociale doit être réalisée dans le cadre de ce projet et doit comprendre « l'amélioration du service de fourniture d'eau /de courant » et « l'amélioration de la prise de conscience des économies d'eau /de courant électrique ».

7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

7.1 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

(1) Infrastructures urbaines

1) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à court terme : 2009-2013) :

- Améliorer le Boulevard Luemba en rue principale de N'djili.
- Réhabilitation des routes bitumées existantes.
- Amélioration de la Jonction de N'djili pour réduire les embouteillages.
- Installation de trottoirs et d'installations de sécurité routière/ passages piétons, feux de circulation, ralentisseurs, etc.
- Développement de capacité pour les Sections d'Urbanisme Provincial de la Province.
- Réhabilitation des routes communautaires utilisant le LBT (Application de la technologie « Do-Nou »).
- Réhabilitation de la zone centrale urbaine (Q7).
- Nettoyage des caniveaux avec la brigade sanitaire
- Plantations de fleurs et d'arbres le long des rues

2) Concept de développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (période à moyen terme : 2014-2018)

- Amélioration des routes de troisième ordre.
- Amélioration du réseau routier des bus, terminaux de bus, arrêts de bus
- Développement de la Zone centrale communautaire.

3) Concept de développement du projet à long terme (après 2018)

- Développement d'un plan de réseau routier intégré.

(2) SANTE ET SALUBRITE

1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- Réhabilitation et construction des centres de santé.
 - Construction de centres de santé maternelle et infantile avec unité chirurgicale
 - Etablissement de système d'informations sur la santé (HIS) sur les décès épidémiologiques et la santé génésique.
 - Education sanitaire & de santé à l'école.
 - Réhabilitation et Construction de toilettes publiques
-

- Etablir des systèmes de décharge des déchets solides dans la Province
- Formuler un plan de gestion d'hygiène et sanitaire
- Etablir un système de gestion des déchets solides dans la Commune
- Sensibilisation sur les problèmes sanitaires et de santé
- Nettoyage des déchets solides et promotion du recyclage

(3) Education et citoyenneté

1) Concept de développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- Réhabilitation des barrières de sécurité pour les écoles primaires et secondaires
- Réhabilitation des toilettes pour les écoles primaires et secondaires
- Réhabilitation des salles de classe
- Renforcement de la capacité de l'administration de la Commune
- Education Civique
- Education informelle pour enfants hors du système scolaire

2) Concept de Développement des Projets de la Phase de développement (Période à moyen-terme : 2014-2018)

- Fournir du matériel aux écoles primaires et secondaires
- Promotion des sports et de la culture dans la Commune et les Ecoles

(4) Industrie et EMPLOI

1) Concept de Développement du Projet de Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- TOT des maîtres de N'djili à l'ITI
- Réhabilitation des marchés, stockages
- Etablir et faire fonctionner le marché des fermiers à SECOMAF
- Etablissement de systèmes de support industriels
- Etablissement d'association industrielle de N'djili

(5) ACCES A L'EAU ET ELECTRICITE

1) Concept de Développement du Projet de la Phase de Réhabilitation (Période à court-terme : 2009-2013)

- Réhabilitation et modernisation du réseau d'alimentation en eau de RESIDESO et SNEL
-

2) Concept de Développement du Projet à Long-terme à l'issue du Plan d'Action (après 2019)

- Projet d'assistance technique pour la gestion du réseau de distribution

8. PROJET- TEST

8.1 OBJECTIF

Le "Projet-Test" peut se définir comme "un Test ou un essai pour démontrer l'efficacité d'un programme global". L'Etude a mis en œuvre 4 projets pilotes tout au long de la période dévolue à la présente étude. Les principaux objectifs des Projets –Tests s'articulent comme suit :

- Les projets du Plan d'Action comprennent non seulement l'amélioration des équipements ou des infrastructures, mais également la méthode ou l'approche participative, plus particulièrement dans les secteurs de la "Santé et l'Hygiène/Assainissement" ainsi que celui de l'Education et de la Citoyenneté"
- Afin de mettre en oeuvre avec succès une variété de projets, le plan d'action vérifie le bon fonctionnement et l'efficacité des projets en cours. Dans ce contexte, l'étude a essayé de mettre en oeuvre certains projets pilotes afin de vérifier le plan d'action.
- Les projets pilotes ont également l'intention de tirer de précieuses leçons du processus d'essai et d'erreur dans les activités du projet. Les leçons tirées des projets pilotes seraient appliquées dans d'autres projets à l'étape d'implémentation.

8.2 L'EDUCATION CIVIQUE

(1) Grandes lignes du Projet

Objectif général : Les CLD sont reconnus dans la communauté et sont capables de concevoir et de mettre en œuvre divers projets de développement communautaire dans la commune de N'djili dans le cadre des ODM, et ce, dans une approche responsable, participative et transparente

But du projet : Les membres des CLD sont en mesure d'animer le développement communautaire participatif à l'intention de la population locale en se basant sur les attitudes acquises, les connaissances et aptitudes, le respect des lois, les Droits Humains ainsi que la réalisation de la bonne gouvernance.

Résultats :

1. Les membres des CLD sont capable de regrouper leurs besoins en matière de développement communautaire de leur commune et sont totalement conscients de droits

humains à travers les sessions de formation.

2. Les CLD préparent des plans d'action pour le développement communautaire dans chaque quartier, et ce, d'une manière participative.

(2) Plans d'Actions de la Commune par les participants

Après les sessions de formation théorique, les participants ont discuté avec leurs voisins au niveau de leurs quartiers respectifs, des problèmes et des besoins de leur communauté. Il était difficile de résoudre certains problèmes sans ressources extérieures comme pour la construction des écoles. L'Equipe d'Etude de la JICA a animé les participants de manière à ce qu'ils prennent en compte l'utilisation de leurs propres ressources en vue de changer leurs conditions. Les participants ont alors discuté les plans d'actions prioritaires pour la commune de N'djili et sélectionné les trois plans d'actions prioritaires tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 8 Plans d'Actions de la Commune par les participants

Priorité	Plan d'Action
1	Extension de l'Education Civique
2	Curage des caniveaux et Gestion des déchets solides
3	Développement des infrastructures (les caniveaux, les toilettes publiques et le système de drainage constituent une très grande priorité).

8.3L' CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT

(1) Grandes lignes du Projet

Objectif général : Les déchets solides dans les rues-cibles, les marchés publics et les caniveaux sont régulièrement ramassés et évacués à l'initiative des CLD

But du projet : Création des actions durable à la base en vue de réduire le volume des déchets solides et entretien des caniveaux dans chaque quartier.

Résultats :

1. Des comités sont installés dans les 13 quartiers et les 4 marchés en vue d'un système durable de gestion des déchets solides dans la communauté
2. Les membres des CLD et la communauté acquièrent des connaissances sur la manière dont il faut réduire le volume des déchets solides.
3. Les marchés publics, les rues, avenues et caniveaux sont nettoyés par la communauté.
4. Une organisation communautaire de recyclage des plastiques est opérationnelle en vue de recyclage des déchets plastiques.

(2) Réalisations

Le but du projet a été atteint. A travers l'assainissement des marchés ciblés, des caniveaux et des rues et avenues ainsi que la sensibilisation à l'initiative des CLD, l'on a réussi à installer une base, un socle pour les actions durables à la base en vue de réduire les déchets solides et entretenir les caniveaux dans chaque quartier.

Les réalisations du programme de sensibilisation sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 Résultats du Programme de Sensibilisation

Place	Nombre de sessions	Bénéficiaires directs
Ecoles	26	5200
Marchés	11	4500
Eglises	3	1000
Total	40	10700

8.4 PROJET DE REHABILITATION DES ROUTES PAR LA TECHNOLOGIE

“DO-NOU”

(1) Grandes lignes de la Technologie “DO-NOU”

Objectif général : Les nids de poule et érosions sur les routes non asphaltées dans la commune sont réparés par les habitants de la commune à l'initiative des CLD en utilisant la Technologie ‘Do-Nou’.

Buts du Projet : La base pour les actions communautaires à la base en vue de réhabiliter les routes grâce à la participation des habitants de la commune

Résultats :

1. La technologie et les connaissances sont transférées à la population en vue de réhabiliter et entretenir les routes par eux-mêmes
2. Les participants sont capables de transmettre la technologie aux autres habitants ainsi qu'à d'autres communes
3. Les activités d'entretien et de réhabilitation des routes communautaires se généralisent.
4. Les organisations communales et des CLD sont renforcées.

(2) Utilisation ou Application de la Technologie “DO-NOU”

L'utilisation ou l'application de la Technologie “DO-NOU” pour l'entretien et la réhabilitation des routes non asphaltées dans certains pays asiatiques date des années 2000.

Cette technologie a été pratiquée dans les Iles Philippines et elle est en train d'être introduite dans des pays Africains tels que le Kenya, le Cameroun, la Tanzanie, l'Ouganda, etc. La République Démocratique du Congo est le septième pays où cette technologie est pratiquée.

(3) Formation

La formation a débuté le 26 octobre 2009 pour les membres des CLD sélectionnés dans la commune de N'djili.

En date du mardi 27 octobre 2009, tous les formateurs et les candidats formés se sont retrouvés. A l'issue de la formation sur la manière dont il faut remplir les sacs de sable pour en faire des "DO-NOU", les 52 formateurs ont été divisés en 4 équipes de 13 personnes chacune.

8.5 REHABILITATION DU BOULEVARD LUEMBA

(1) Grandes lignes du Projet de Réhabilitation du Boulevard Luemba

Objectif général :

- Réhabilitation du Boulevard Luemba
- Création d'un espace urbain agréable et beau
- Réduction des zones d'inondation grâce à l'installation du système de drainage des eaux des pluies
- Sécuritaire routière grâce à la construction des trottoirs avec des mesures de sécurité routière

But du Projet :

- Distribution urgent des dividendes de la paix aux bénéficiaires
- Collecte des informations sur la pratique des affaires, le design et le devis estimative, la capacité des entrepreneurs locaux en vue de la confirmation pour l'exécution du nouveau projet.
- Renforcement des capacités au niveau du Gouvernement Provincial et du Bureau communal

Résultats :

1. Chaussée asphaltée ou bitumée
2. Construction des trottoirs
3. Construction du système de drainage des eaux des pluies vers le collecteur actuel
4. Acquisition minimale des terres et dédommagement des maisons

(2) Orientation de la conception

L'orientation suivante a été établie pour la conception et l'exécution du projet.

- 1) Construire une avenue symbole dans la commune de N'djili.
 - 2) Assurer la sécurité des piétons, bicyclettes/motos et véhicules.
 - 3) Faire de la commune une cible de prospérité.
-

(3) Bidding

Ce projet a été rendu effectif par AFRITEC sur une base du contrat avec JICA DRC. AFRITEC a été sélectionné à travers l'enchère désignée.

8.6 CONCLUSION

L'équipe d'étude de la JICA a évalué chaque projet pilote et a reporté les résultats et les leçons tirées dans le plan d'action, en particulier, en considération de l'implémentation future et des arrangements institutionnels. D'autre part, dans l'objectif d'évaluer les impacts des projets pilotes, l'équipe d'étude de la JICA a conduit des enquêtes d'évaluation avec questionnaires auprès des personnels homologues, des membres des CDL, et de la population générale de N'djili. Globalement, la plupart des personnes interrogées ont évalué que ces projets pilotes avaient des impacts positifs pour la commune, sans contre-avis significatif parmi les personnes interrogées. Les résultats de l'évaluation de chaque projet pilote par toute la population de N'djili¹ sont présentés dans la figure ci-dessous.

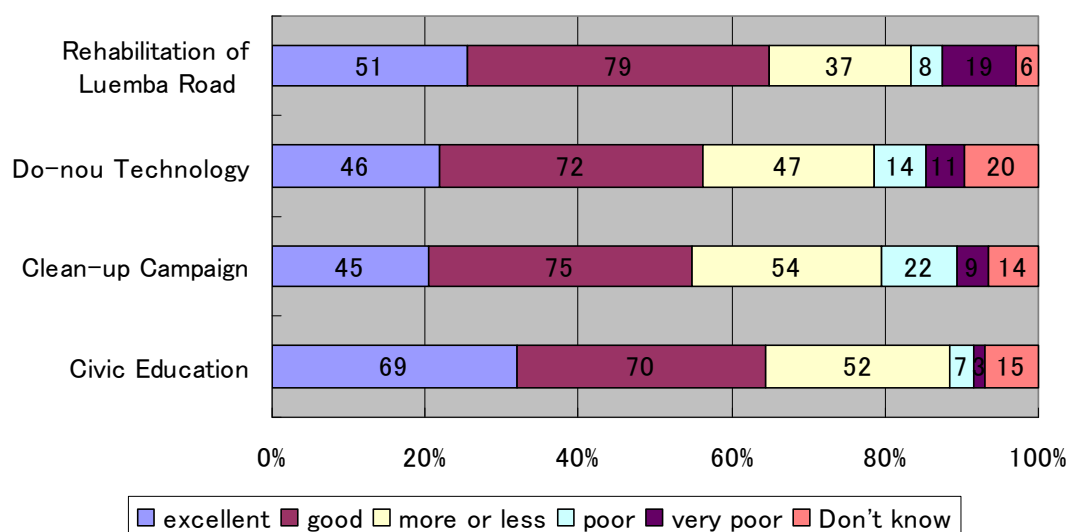


Fig. 4. Résultats de l'évaluation des projets pilotes par la population de N'djili

8.7 CONCLUSION GLOBALE

(1) Accomplissements

1) Augmentation du nombre de participants et renforcement des compétences dans les activités de la commune

L'augmentation du nombre de participants aux activités de la commune a été atteinte à travers la réalisation du projet pilote. Le nombre de participants a non seulement été augmenté, mais la

prise de conscience des habitants de la commune sur l'amélioration de leurs vies et de leur environnement a également été atteinte dans le projet d'éducation civique. De plus, parmi les habitants de la commune, certains membres ont acquis les compétences nécessaires pour conduire l'éducation civique par eux-mêmes. La condition fondamentale pour réaliser le plan d'action dans un futur proche a été formulée en se basant sur ces résultats.

2) Renforcement de l'organisation de la commune

Les membres des CDL qui étaient les acteurs principaux du projet pilote sont devenus capables d'agir systématiquement en tant que membres de l'organisation. De plus, l'aptitude à identifier les problèmes dans un quartier ou une commune et l'aptitude à utiliser les ressources de la commune ont été acquises. Le renforcement de l'organisation de la CDL a été achevé dans une certaine mesure par le biais de ces résultats.

3)Accroissement des activités indépendantes

Les activités d'éducation civique et d'assainissement sont poursuivies partiellement par les individus et les groupes qui ont participé à l'éducation civique, à la campagne de nettoyage et au projet Do-nou, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'organisation de la commune. L'un des groupes a élaboré un plan afin de réaliser l'amélioration des conditions sanitaires. Il est prévu que l'activité de ces organisations de base contribue à la réforme environnementale de la commune et à étendre le cercle des activités indépendantes.

4) Aménagement du centre de la commune

Le projet de réhabilitation du boulevard Luemba représente une amélioration des infrastructures au cœur de la commune. Grâce à l'amélioration de la route, il est prévu que la zone autour du boulevard Luemba, y compris le bureau de la commune, devienne un **centre** vigoureux où les habitants se rassembleront et échangeront.

(2)Recommandations

1) Nécessité d'une amélioration fonctionnelle de l'administration communale

Bien que l'activation d'une organisation de la commune de base ait été achevée en réalisant les projets pilotes, l'administration communale est faible dans ses compétences et son système. Il est nécessaire d'établir une organisation et un système qui permettrait la prise de décisions basées sur l'opinion publique de la commune. Généralement, trois cent mille habitants représentent une ville, par conséquent, la fonction de l'assemblée communale est également nécessaire.

2) Nécessité d'un soutien continu afin d'assurer une activité durable

L'amélioration des activités par les habitants de la commune est encore à son stade le plus

élémentaire et on ne peut avoir la certitude que les activités continueront sans interruption. Par conséquent, il est nécessaire pour le gouvernement provincial et les donateurs de soutenir une activité continue.

3) Reconnaissance du plan d'action et maintien du plan

Bien que la réalisation du projet pilote ait été reconnue par beaucoup d'habitants de la commune, le plan d'action n'est toujours pas reconnu par la globalité des habitants de la commune. En conséquence, il est nécessaire que le plan d'action soit reconnu comme directives pour les actions des habitants, et le plan d'action devrait être mis à jour en fonction des changements de l'environnement.

9. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA

9.1 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE N'DJILI EN 2018

(1) Contexte Démographique en 2018

Se basant sur les données démographiques les plus récentes de 2008, l'Equipe d'Etude a procédé à des projections démographiques de Kinshasa ainsi que du rayon d'étude de la commune de N'djili en tenant compte des tendances antérieures de mortalité et de fécondité plus l'effet du VIH/SIDA, à l'horizon de l'année-cible 2018.

Tableau 10 Prévisions démographiques en 2018

2007			2018		
2007	Population	Densité/km2	Croissance Annuelle	Population	Densité/km2
RDC	65.837.000	28	3,20%	93.099.000	40
Kinshasa	6.387.725	719	2,35%	8.054.229	907
N'djili	320.762	34.020	1,80%	390.448	41.411

(2) Main d'œuvre et Emploi

La proportion de la population active par rapport à la population totale ou encore le coefficient de la main-d'œuvre (15-60 ans) est de 54% dans l'aire couverte par cette étude. Le taux de participation au travail y compris le secteur formel et l'informel est de 67% selon l'enquête sociale sur les ménages menée par l'équipe pour la zone étudiée. Bien que le coefficient de la main-d'œuvre augmente régulièrement au fur et à mesure que la génération affectée par la guerre civile sera remplacée par une génération plus jeune, l'on estime qu'il va se stabiliser autour de 53,8% en 2018 tel que dérivé de la structure démographique ci-après :

(3) Indicateurs économiques

Les données actualisées sur le Produit Intérieur Régional Brut (PIBR) pour des entités administratives plus petites ne sont pas facilement disponibles en RD Congo. De ce fait, le taux de croissance annuelle du PIBR de Kinshasa prévu de 4,7% au plan de développement provincial 2007-2011 a été appliqué dans la projection. La structure économique de l'aire étudiée ne peut être dérivée que du Produit Intérieur Brut Régional (PIBR). Selon l'enquête sociale sur les ménages effectuée lors de l'étude à N'djili, la part de l'emploi dans le secteur agricole est de 7,4% et les parts de l'emploi dans les industries et les services sont de 33,9% et 58,7% respectivement. Estimant que les paramètres relatifs au travail sont plus au moins les mêmes dans l'aire d'étude de la ville-province de Kinshasa, la structure d'emploi peut être convertie en structure économique en appliquant la productivité différentielle du travail pour chaque secteur. Selon les hypothèses que le PIBR par tête d'habitant de Kinshasa pour l'année 2007 estimé au plan de développement, soit US\$ 260 et un taux de croissance de 4,7%, est appliqué, en conclusion, la structure économique de la zone d'étude est globalement estimée dans le tableau ci-après :

Tableau 11 PIBR par industrie dans la Commune de N'djili en 2007

Industrie	Population	Structure	Coefficient	Modifié	PIBR 2007
Primaire	8.588	7,4%	1,0	4,2%	\$3.537.496
Secondaire	39.342	33,9%	1,2	22,5%	\$18.735.878
Tertiaire	68.122	58,7%	2,2	73,3%	\$61.124.746
Total (PIBR)	116.052	100,0%		100,0%	\$83.398.120
PIBR/tête d'habitant					\$260

9.2 METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE KINSHASA

(1) Généralités – " Action de la Commune de N'djili "

Pour concevoir un Plan de Réhabilitation urbaine, le présent plan repasse les données actuelles ainsi que les plans de développement et propose une politique de développement variée de moyen à long terme (soit 10 ans) en même temps que le Plan d'Action. Les étapes qui découlent de la présente étude se présentent comme suit :

- 1re Etape: Compiler les données actuelles sur la Vile-Province de Kinshasa et la Commune de N'djili,
- 2e Etape: Prioriser les demandes communautaires à travers l'approche participative et de dialogues,
- 3e Etape: Déterminer la politique de développement et le Plan d'Action pour la

Commune de N'djili,

- 4e Etape: Examiner les projets-pilotes en vue de feedbacks sur le Plan,
- 5e Etape: Evaluer les Projets-Pilotes et revoir l'Etude afin d'améliorer le Plan,
- 6e Etape: Mettre en œuvre les Projets repris dans le Plan d'Action.

(2) Méthodologie

1re Etape: Analyse de la Situation actuelle de la Ville de Kinshasa et de la Commune de N'djili

L'Etape 1 constitue l'étape initiale du plan de réhabilitation urbaine. Pour comprendre les conditions générales de la commune, la collecte de données est une activité indispensable afin de réaliser le plan d'action.

2e Etape: Etude des besoins communautaires

Afin d'identifier les priorités du développement de la communauté, l'Etape 2 comprenait la collecte de l'opinion de la communauté à travers plusieurs études sur la communauté.

3e Etape: Politique de base et Plan d'Action pour la Commune de N'djili

A l'issue de la collecte des données, l'on a procédé à l'analyse ainsi qu'à l'identification des besoins communautaires, de la politique de base et du Plan d'Action pour la Commune de N'djili.

4e Etape: Mise en œuvre des Projets Pilotes

- a) Objectif du Projet-Test
- b) Sélection du Projet-Test
- c) Création d'une Organisation d'Exécution ou de Mise en œuvre
- d) Elaboration ou conception d'un Plan d'Exécution
- e) Acquisition du budget

5e Etape: Evaluation du Projet-Test et Révision de l'Etude

6e Etape Mise en œuvre du Plan d'Action

1) Sélection des projets prioritaires du Plan d'Action, 2) Composition de l'Equipe d'Etude, 3) Conception/Design de base du Projet, 4) Réunion avec le Gouvernement en vue du budget, 5) Création de l'Organisation de Mise en œuvre du projet, 6) Plan détaillé du Projet, 7) Mise en oeuvre du Projet, 8) Suivi du projet.

10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10.1 CONCLUSIONS

L'Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en RDC vise la réhabilitation de la commune de N'djili à travers l'analyse de la situation actuelle et la conception d'un Plan d'Action. Selon les expériences tirées de l'Etude, l'on peut arriver aux conclusions ci-après :

(1) Actions indispensables Identifiées pour les Parties Prenantes

Le plan est étudié comme un plan de réhabilitation urbaine pour la planification des réhabilitations et des reconstructions urgentes juste après un rétablissement à la suite de conflits politiques et/ou d'un bouleversement économique, ce qui est similaire à la situation actuelle dans la province de Kinshasa. Les caractéristiques du Plan englobent une gamme variée d'acteurs/parties prenantes ainsi que des approches/méthodes participatives afin de redynamiser le développement de la Commune. A travers cette étude, l'on a pu identifier des actions nécessaires aux étapes respectives ainsi que les principaux acteurs. Ces informations et les progrès réalisés revêtent un caractère essentiel pour les parties prenantes comme le Gouvernement Central, l'autorité communale/l'administration locale ainsi que les habitants de la commune.

(2) Méthode de participation des Organisations Communautaires

Pour la définition de ce projet, la mission d'étude a toujours mis les informations en commun avec les homologues, et pour impliquer les communautés, elle a pris en compte le renforcement du degré de compréhension du contenu du plan et l'amélioration de l'autonomie des communautés. Initialement, la mission d'étude prévoyait simplement de faire une étude, mais l'élargissement de ses activités à l'organisation d'ateliers et l'exécution d'un Projet pilote par le biais des homologues, a permis le développement de son rôle à conseiller et facilitateur pour l'établissement et l'exécution du Plan d'action à l'initiative des communautés. Cela a aussi donné l'occasion aux communautés de bien comprendre les problèmes de développement auxquels est confrontée la Commune, les mesures à prendre, ainsi que leur propre rôle, et a été reflété sur le contenu concret défini pour le Plan d'action. Ainsi, la procédure et la méthodologie pour la participation des Organisations Communautaires définies pour l'établissement de ce Projet seront aussi pour la mission d'étude une leçon à retenir pour les projets de développement communautaire à venir.

(3) Redynamisation des Organisations Communautaires

Pour le développement communautaire, le plan a encouragé la dynamisation du CLD de N'djili, en tant qu'organisation communautaire des/pour les résidents. En conséquence, le CLD devrait

jouer un rôle indispensable dans les études, ce qui est un facteur essentiel pour le succès des approches participatives.

(4)Compilation des Données Actuelles et Analyse de la Situation dans la Ville-Province de Kinshasa

Les données et informations actuelles de la province de Kinshasa ont été compilées dans le cadre de l'étude par le biais d'interviews des responsables des secteurs pertinents. La politique de développement, les programmes et projets des secteurs respectifs de Kinshasa ont été intégrés pour servir de référence pour l'étude. Pour cette raison, en utilisant ces données et informations, d'autres communes pourront se référer aux informations nécessaires pour construire leurs plans de réhabilitation sous forme de base de données.

(5)Compilation des Données Actuelles et Analyse de l'état des lieux dans la Commune Pilote

L'étude a aussi rassemblé les informations et les données actuelles dans la commune pilote, N'djili, tout en tenant des entretiens avec les parties prenantes, telles que le gouvernement provincial, les personnels responsables, les représentants responsables et les habitants de la communauté. Cette base de données peut fournir les informations nécessaires pour des actions ultérieures à N'djili. Bien que la base de données de N'djili ne puisse pas être appliquée directement à d'autres communes, les démarches de collecte des données et le contenu de base de la base de données leur sont applicables.

(6)Prévision des Besoins Futurs et Définition des Politiques et Stratégies de Base dans la Commune Pilote

Pour établir un cadre socio-économique à Kinshasa et N'djili, l'étude prévoit la demande future et indique des politiques de développement dans la commune pilote, N'djili, par le biais d'analyses statistiques et d'interviews des parties prenantes. Les demandes futures prévues et les politiques de développement indiquées facilitent la prise de décisions efficaces et la formulation de projets adaptés à N'djili en tant que scénario de développement. Bien que ces demandes futures prévues et les politiques de développement indiquées ne puissent pas être directement appliqués à d'autres communes, l'approche de prévision de la demande pour établir un cadre socio-économique et la politique de développement indiquée dans l'étude sont aussi applicables et précieuses pour ces activités.

(7)Conception d'un Plan d'Action dans la Commune Pilote

Pour clarifier les actions nécessaires pour la réhabilitation de la commune, l'étude formule un Plan d'action dans la commune pilote, N'djili, par le biais de l'analyse statistiques et de dialogues avec les parties prenantes. Sous le scénario de développement de N'djili, le Plan

d'action formulé a clarifié les actions nécessaires pour la réhabilitation et les projets priorités à exécuter. Bien que le plan d'action ne puisse pas être appliqué directement à d'autres communes, une variété de menus et d'aperçus de projets priorités sont utiles pour réaliser leurs plans d'action respectifs.

(8) Mise en œuvre des Projets-Tests pour confirmer le Plan d'Action

En vue de vérification du Plan d'Action, l'étude a réalisé les projets pilotes. A travers le processus de mise en place des projets pilotes, les diverses leçons apprises ont été examinées et vérifiées. De plus, le projet pilote contribue non seulement à la vérification du plan d'action, mais motive également la communauté pour la participation au projet. D'après l'expérience rassemblée lors de la mise en place du projet pilote, il est peut-être établi si la démarche est efficace pour le travail d'élaboration du plan d'action.

(9) Validité vérifiée de l'Etude en tant que Modèle de Planification pour la Réhabilitation Urbaine

Comme décrit ci-dessus, l'Etude a appliqué l'approche participative dans la compilation et l'analyse des données. Cette méthode a été bien accueillie par les parties prenantes et elle a été également vérifiée comme une mesure cruciale pour une bonne conception de plan. De ce fait, l'approche participative et sa méthodologie sont très utiles dans l'élaboration des plans de réhabilitation urbaine qui peuvent également être appliquées à d'autres communes comme un modèle de planification pour la réhabilitation urbaine. Cette étude peut très bien s'appliquer à d'autres communes de la Ville-Province de Kinshasa et servir ensuite d'un bon Plan ou Schéma Directeur pour la Capitale Kinshasa sans exclure la possibilité de l'étendre à d'autres provinces et communes de la RDC.

10.2 RECOMMANDATIONS

Sur la base des expériences de l'étude, les recommandations de l'Etude s'articulent de la manière suivante:

(1) Modification adaptée aux caractéristiques de chaque commune :

Le modèle de la commune de N'djili peut être appliqué aux autres communes dans ses grandes lignes de développement. Il exige cependant quelques modifications selon les traits caractéristiques de chaque communauté.

(2) Renforcement du développement des capacités par le biais de l'éducation civique :

Pour une durabilité des actions de développement, les activités de renforcement des compétences au travers d'une campagne d'éducation civique sont d'une importance prépondérante au niveau gouvernemental, communal et au niveau de la communauté, afin de

favoriser une vision unifiée du processus de développement.

(3)Appui à la décentralisation :

L'autonomie de la commune s'avère être un important facteur pour la décentralisation. Toutefois, les organisations provinciales et communales n'ont pas encore atteint leur maturité. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer un appui permanent en matière de renforcement des capacités.

(4)Appui à la communauté :

Les CLD peuvent jouer un rôle actif dans les projets. Pour encourager leurs activités, il est indispensable d'assurer un appui permanent en vue d'un impact durable sur les habitants ainsi qu'une meilleure appropriation du processus de développement. De plus, l'utilisation de moyens divers, comme l'organisation d'ateliers et l'exécution de projets pilotes, par le biais des homologues, constitue un procédé efficace pour renforcer la volonté de participation des habitants dans le cas où des parties tierces, telles que des partenaires de développement, souhaitent soutenir l'établissement de plans et les activités d'Organisations Communautaires comme les CLD.

(5)Coordination des Actions de Développement :

Il est nécessaire de créer une Structure solide de Coordination des actions de Développement Communautaire entre le Gouvernement Provincial de Kinshasa, le niveau communal et communautaire ou des CLD. Faute de fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement, l'assistance des bailleurs des fonds potentiels et des organisations internationales, ainsi que les activités de coordination vis-à-vis du Gouvernement Provincial de Kinshasa, la Commune de N'djili et les CLD sont hautement escomptées.

**L'ETUDE SUR LE PLAN DE RECONSTRUCTION URBAINE DE LA VILLE DE
KINSHASA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

RAPPORT FINAL

**VOLUME I
TEXTE PRINCIPAL**

TABLE DES MATIERES

CARTE D'EMPLACEMENT

PROFIL DU PROJET

SOMMAIRE EXECUTIF

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES ABBREVIATIONS

CHAPITRE 1: INTRODUCTION	1-1
1.1 GENERALITES.....	1-1
1.2 HISTORIQUE.....	1-1
1.3 OBJECTIF DE L'ETUDE.....	1-2
1.4 ZONE DE L'ETUDE	1-2
1.5 PORTEE DE L'ETUDE	1-2
1.6 VISION DE L'ETUDE	1-4
1.7 METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	1-5
1.7.1 PROCEDURE	1-6
1.7.2 METHODOLOGIE.....	1-6
1.8 RAPPORTS.....	1-10
1.9 LE CALENDRIER DE L'ETUDE	1-11
1.10 ORGANISATION DE L'ETUDE.....	1-13
1.10.1 ORGANISATION DE L'ETUDE	1-13
1.10.2 RENCONTRES.....	1-13

CHAPITRE 2 : REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES

ACTUELLESE DE DEVELOPPEMENT	2-1
2.1 PLAN DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	2-1
2.1.1 PLANS DU DEVELOPPEMENT NATIONAL	2-1
2.1.2 PLANS DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL	2-4
2.1.3 PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT	2-7
2.2 STRATEGIES PERTINENTES POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	2-11
2.2.1 INFRASTRUCTURES URBAINES (ROUTES)	2-11
2.2.2 SANTE & ASSAINISSEMENT/SALUBRITE	2-11
2.2.3 EDUCATION & CITOYENNETE	2-13
2.2.4 EAU ET ENERGIE	2-14
2.3 AIDE DE DONATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT	2-14
2.3.1 POLITIQUES ET CADRES D'ASSISTANCE	2-14
2.3.2 AIDE AU DEVELOPPEMENT DANS LA VILLE DE KINSHASA	2-15
2.3.3 AIDE AU DEVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE N'DJILI	2-17

CHAPITRE 3 : SITUATION GENERALE DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

3.1 SITUATION AU NIVEAU NATIONAL	3-1
3.1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE	3-1
3.1.2 CLIMAT	3-2
3.1.3 GEOLOGIE	3-3
3.2 SYSTEME ADMINISTRATIF	3-4
3.3 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	3-7
3.3.1 POPULATION	3-7
3.3.2 PLAN FONCIER	3-7
3.4 SITUATION DU SECTEUR	3-24
3.4.1 INFRASTRUCTURES URBAINES	3-24
3.4.2 SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE	3-36
3.4.3 EDUCATION ET CITOYENNETE	3-50
3.4.4 INDUSTRIE ET EMPLOI	3-56
3.4.5 ACCES A L'EAU ET ELECTRICITE	3-60
3.5 SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CONGO	3-73
3.5.1 STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE NATIONALE	3-73
3.5.2 LEGISLATION ET REGLEMENTATION EN	

MATIERE ENVIRONNEMENTALE.....	3-73
3.5.3 SYSTEME D'EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	3-74
3.5.4 ACQUISITION DES TERRAINS D'UTILITE PUBLIQUE	3-75
CHAPITRE 4: PROJET- TEST.....	4-1
4.1 GRANDES LIGNES DU PROJET.....	4-1
4.1.1 INTRODUCTION.....	4-1
4.1.2 OBJECTIF.....	4-2
4.1.3 METHODOLOGIE	4-2
4.2 SELECTION DES PROJETS-TESTS	4-3
4.2.1 MODE DE SELECTION	4-3
4.2.2 SELECTION DES PROJETS-TESTS	4-4
4.3 EDUCATION CIVIQUE	4-5
4.3.1 INTRODUCTION.....	4-5
4.3.2 DESCRIPTION DE L'EDUCATION CIVIQUE	4-6
4.3.3 EVALUATION	4-15
4.3.4 LEÇONS TIREES ET RECOMMANDATIONS.....	4-17
4.4 CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT.....	4-21
4.4.1 INTRODUCTION.....	4-21
4.4.2 DESCRIPTION DE LA CAMPAGNE D'ASSAINISSEMENT	4-21
4.4.3 EVALUATION	4-26
4.4.4 LEÇONS TIREES/APPRISES ET RECOMMANDATIONS	4-28
4.5 PROJET DE REHABILITATION DES ROUTES PAR LA TECHNOLOGIE "DO-NOU"	4-30
4.5.1 INTRODUCTION.....	4-30
4.5.2 DESCRIPTION DU PROJET DE REHABILITATION DES ROUTES PAR LA TECHNOLOGIE "DO-NOU"	4-32
4.5.3 EVALUATION	4-36
4.5.4 LEÇONS TIREES ET RECOMMANDATIONS.....	4-38
4.6 REHABILITATION DU BOULEVARD LUEMBA	4-39
4.6.1 INTRODUCTION.....	4-39
4.6.2 DESCRIPTION DE LA COOPERATION TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DU BOULEVARD LUEMBA	4-39
4.6.3 EVALUATION.....	4-48
4.6.4 LEÇONS TIREES ET RECOMMANDATIONS.....	4-50

4.7 CONCLUSIONS.....	4-50
4.7.1 EVALUATION GLOBALE	4-50
4.7.2 LEÇONS TIREES.....	4-52
4.7.3 CONCLUSIONS.....	4-53

CHAPITRE 5: CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION

URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA 5-1

5.1 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	5-1
5.1.1 PERSPECTIVE MACRO-ÉCONOMIQUE A LONG TERME POUR LA RDC	5-1
5.1.2 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE N'DJILI EN 2018	5-3
5.1.3 CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE EN 2018.....	5-4
5.1.4 MAIN D'ŒUVRE ET EMPLOI.....	5-6
5.1.5 INDICATEURS ECONOMIQUES.....	5-9
5.2 METHODOLOGIE DU PLAN DE REHABILITATION URBAINE DE KINSHASA	5-11
5.2.1 GENERALITES – “ ACTION DE LA COMMUNE DE N'DJILI”	5-11
5.2.2 PROCEDURE	5-13
5.2.3 1E ETAPE: ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA VILLE DE KINSHASA ET DE LA COMMUNE DE N'DJILI.....	5-14
5.2.4 2E ETAPE: ETUDE DES BESOINS COMMUNAUTAIRES	5-15
5.2.5 3E ETAPE: POLITIQUE DE BASE ET PLAN D'ACTION POUR LA COMMUNE DE N'DJILI.....	5-16
5.2.6 4E ETAPE: MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES	5-16
5.2.7 5E ETAPE: EVALUATION DU PROJET-TEST ET REVISION DE L'ETUDE.....	5-20
5.2.8 6E ETAPE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION.....	5-21

CHAPITRE 6 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 6-1

6.1 CONCLUSIONS.....	6-1
6.2 RECOMMANDATIONS	6-3

ANNEXES

ANNEXE-1 PROFIL DU PROJET

ANNEXE-2 DIAGRAMME GENERAL POUR LE

DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE N'DJILI

ANNEXE-3 PREMIERS EXAMENS DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE-4 POUR LE DISPENSAIRE

ANNEXE-5 POUR L'ECOLE

ANNEXE-6 LETTRE DU TRANSFERT

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.7.1 Enquête sur l'Environnement Social	1-7
Tableau 1.10.1 Calendrier des Rencontres avec les Parties Prenantes (RPP)	1-14
Tableau 1.10.2 Calendrier des Réunions du Comité d'Organisation (CO)	1-14
Tableau 2.1.1 Cibles en 2015 et l'état actuel des objectifs du développement millénaire en RDC...	2-3
Tableau 2.1.2 Liste des projets pour le Programme d'action	2-8
Tableau 3.1.1 Températures Maximales Moyennes	3-2
Tableau 3.1.2 Températures Minimales Moyennes	3-2
Tableau 3.1.3 Quantité totale des précipitations/pluies en millimètres	3-3
Tableau 3.3.1 Situation démographique de Kinshasa	3-7
Tableau 3.3.2 Classification foncière (Décret)	3-17
Tableau 3.3.3 Questions relatives à l'aménagement urbain et foncier	3-22
Tableau 3.4.1 Système de juridiction administrative pour chaque catégorie de route	3-24
Tableau 3.4.2 Routes urbaines asphaltées à Kinshasa	3-25
Tableau 3.4.3 Programme de réhabilitation des routes rurales de Kinshasa(Année 2008-2011)	3-27
Tableau 3.4.4 Volume de la circulation à KINSHASA	3-32
Tableau 3.4.5 Nombre total d'institutions, de lits et de médecins dans la ville-province de Kinshasa	3-40
Tableau 3.4.6 Zones de Santé dans la province de Kinshasa	3-40
Tableau 3.4.7 Situation épidémiologique de la Province (2005)	3-41
Tableau 3.4.8 Situation épidémiologique de la Province (2006)	3-41
Tableau 3.4.9 Situation actuelle des installations sanitaires dans la province de Kinshasa	3-44
Tableau 3.4.10 Estimation de la production de déchets solides dans la province de Kinshasa	3-48
Tableau 3.4.11 Aperçu des sites de décharge dans la province de Kinshasa	3-48
Tableau 3.4.12 Données statistiques des écoles de la province de Kinshasa	3-54
Tableau 3.4.13 Nombre d'écoles dans chaque commune de la province de Kinshasa	3-55
Tableau 3.4.14 Projets en cours dans le secteur de l'eau	3-61
Tableau 3.4.15 Actuelles installations d'eau dans la Province de Kinshasa	3-65
Tableau 3.4.16 Réservoirs de services actuels dans la Province de Kinshasa	3-65
Tableau 3.4.17 Réseaux de distribution actuels dans la Province de Kinshasa	3-65
Tableau 3.4.18 Conditions actuelles des services d'approvisionnement en eau de la province de Kinshasa	3-67
Tableau 3.4.19 État de l'alimentation électrique des communes de la province de Kinshasa	3-70

Tableau 4.2.1 Sélection des Projets - Tests	4-4
Tableau 4.3.2 Caractéristiques des participants à la formation	4-8
Tableau 4.3.3 Modules d'Education Civique	4-10
Tableau 4.3.4 Plan d'Action des Quartiers tirés du Projet sur l'Education Civique	4-13
Tableau 4.3.5 Plans d'Actions de la Commune par les participants	4-14
Tableau 4.4.1 Grandes lignes du Projet sur la Campagne d'Assainissement.....	4-22
Tableau 4.4.2 Résultats des activités d'Assainissement.....	4-27
Tableau 4.4.3 Résultats du Programme de Sensibilisation	4-27
Tableau 4.5.1 Esquisse du projet de Réhabilitation des Routes par la Technologie "DO-NOU" ...	4-32
Tableau 4.6.1 Grandes lignes du Projet de Réhabilitation du Boulevard Luemba.....	4-40
Tableau 4.6.2 Contenu abrégé du projet.....	4-40
Tableau 4.6.3 Disponibilité de l'approvisionnement en matériaux de construction principaux	4-46
Tableau 4.6.4 Disponibilité de l'approvisionnement en équipements de construction	4-47
Tableau 5.1.1 Prévisions démographiques en 2018	5-4
Tableau 5.1.2 Densité de la Population et Taux de Croissance par Commune dans la Ville de Kinshasa.....	5-4
Tableau 5.1.3 Population de la Commune de N'djili entre 2001-2007.....	5-6
Tableau 5.1.4 Projections Démographiques de la commune de N'djili en 2018.....	5-8
Tableau 5.1.5 Coefficient de Productivité de la Ville de Kinshasa	5-9
Tableau 5.1.6 PIBR par industrie dans la Commune de N'djili en 2007.....	5-10
Tableau 5.1.7 Prévisions PIBR dans la Commune de N'djili en 2018.....	5-10
Tableau 5.2.1 Principaux Rôles de chaque Acteur dans le Plan de Réhabilitation	5-14

LISTE DES FIGURES

Fig. 1.3.1 Composition du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa.....	1-2
Fig. 1.6.1 Plan directeur urbain ordinaire au cas où un plan supérieur, une politique de développement, des décideurs etc. sont établis.....	1-4
Fig. 1.6.2 Plan de Réhabilitation Urbaine de type priorité au règlement des problèmes de développement à l'initiative des habitants.....	1-5
Fig. 1.7.1 Organisation générale de l'Etude.....	1-6
Fig. 1.9.1 Calendrier de l'Etude.....	1-12
Fig. 1.10.1 Organigramme de l'Etude.....	1-13
Fig. 3.1.1 Carte du site.....	3-1
Fig. 3.1.2 Carte Géologique.....	3-3
Fig. 3.2.1 Organigramme de la Ville-Province de Kinshasa.....	3-5
Fig. 3.3.1 Répartition de la population.....	3-9
Fig. 3.3.2 Plan Directeur Urbain pour le dernier trimestre.....	3-10
Fig. 3.3.3 Plan Directeur Urbain Particulier pour la contrée de N'djili.....	3-11
Fig. 3.3.4 Structure du Plan Foncier actuel.....	3-14
Fig. 3.3.5 Structure de l'arsenal juridique sur l'urbanisme, les constructions et les transactions foncières.....	3-16
Fig. 3.4.1 Etat actuel des routes primaires à Kinshasa.....	3-25
Fig. 3.4.2 Projet de réhabilitation et d'aménagement des routes primaires de Kinshasa par le BEAU.....	3-26
Fig. 3.4.3 Carte des projets des routes par chaque donateur à Kinshasa.....	3-26
Fig. 3.4.4 Organigramme du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction.....	3-28
Fig. 3.4.5 Organigramme du Ministère du Plan, Budget, Travaux Publics et Infrastructures du Gouvernement Provincial de Kinshasa.....	3-28
Fig. 3.4.6 Organigramme de l'Office des Routes.....	3-29
Fig. 3.4.7 Organigramme de l'OVD sous le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction.....	3-29
Fig. 3.4.8 Organigramme de la DVDA sous la tutelle du Ministère du Développement Rural.....	3-30
Fig. 3.4.9 Réseau routier de Kinshasa.....	3-31
Fig. 3.4.10 Volume de la circulation/Trafic routier à Kinshasa.....	3-31
Fig. 3.4.11 Nombre d'accidents et de victimes par accident.....	3-32
Fig. 3.4.12 Gravité des cas chez les victimes d'accidents.....	3-33

Fig. 3.4.13 Réseau ferroviaire de Kinshasa	3-34
Fig. 3.4.14 Itinéraires des bus CITY TRAIN.....	3-35
Fig. 3.4.15 Organigramme administratif du secteur de la santé.....	3-38
Fig. 3.4.16 Organigramme administratif du secteur de la santé.....	3-39
Fig. 3.4.17 Réseau fluvial du fleuve Congo et ses affluents	3-46
Fig. 3.4.18 Organigramme de l'organisation administrative de l'enseignement de la ville-province de Kinshasa.....	3-53
Fig. 3.4.19 Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau de la province de Kinshasa (2009-2017)	3-61
Fig. 3.4.20 Organigramme institutionnel du secteur de l'eau en République Démocratique du Congo.....	3-63
Fig. 3.4.21 Organigramme de la REGIDESO dans la Ville-Province de Kinshasa	3-64
Fig. 3.4.22 Condition actuelle de l'alimentation en eau	3-66
Fig. 3.4.23 Localisation des communes de la province de Kinshasa (croquis).....	3-67
Fig. 3.4.24 Organigramme administratif de la SNEL	3-72
Fig. 4.3.1 Autocollant du Slogan sur l'Education Civique	4-9
Fig. 4.3.2 Affiche sur l'Education Civique	4-9
Fig. 4.3.3 Cérémonie d'Ouverture et Journée Culturelle	4-11
Fig. 4.3.4 Sessions de formation et Sac/cartable plastique des participants	4-11
Fig. 4.3.5 Le Module le plus intéressant	4-12
Fig. 4.3.6 Niveau de compréhension des participants dans chaque Module.....	4-12
Fig. 4.3.7 Actions prioritaires des Quartiers	4-14
Fig. 4.3.8 Extension de l'Education Civique par l'initiative locale	4-16
Fig. 4.3.9 Mise en œuvre des Plans d'Action par l'initiative locale	4-17
Fig. 4.4.1 Affiche/Poster pour la Campagne d'Assainissement.....	4-24
Fig. 4.4.2 Activités d'Assainissement.....	4-25
Fig. 4.4.3 Sensibilisation sur l'Hygiène et l'Environnement sain.....	4-26
Fig. 4.5.1 Type de Réhabilitation de la route par la Technologie "DO-NOU"	4-32
Fig. 4.5.2 Formation dans la salle	4-34
Fig. 4.5.3 Formation sur terrain	4-35
Fig. 4.5.4 Résultat de la formation sur terrain ou Formation pratique.....	4-36
Fig. 4.5.5 Cérémonie de Clôture	4-36
Fig. 4.6.1 Avant la construction	4-41
Fig. 4.6.2 Carte géographique.....	4-41
Fig. 4.6.3 Profil ou coupe transversale.....	4-42
Fig. 4.6.4 Organigramme d'exécution et de Collaboration pour le Projet-Test	4-42

Fig. 4.6.5 Réseau de drainage	4-43
Fig. 4.6.6 Programme initial de construction.....	4-44
Fig. 4.6.7 Programme de travail révisé à partir du Programme d'origine	4-45
Fig. 4.6.8 Révision du contrat de comblement des nids-de-poule	4-46
Fig. 4.6.9 Cérémonie de Réception de l'Ouvrage.....	4-48
Fig. 4.6.10 Programme de travail pour la Réhabilitation du Blv. Luemba	4-48
Fig. 4.6.11 Accomplissement de la construction.....	4-49
Fig. 4.7.1 Résultats de l'évaluation des projets pilotes par la population de N'djili.....	4-51
Fig. 5.1.1 Rapport entre la densité démographique et le taux de croissance	5-5
Fig. 5.1.2 Structure démographique de N'djili en 2018.....	5-7
Fig. 5.1.3 Projections démographiques des Ressources Humaines	5-7
Fig. 5.1.4 Projections Démographiques par Secteur.....	5-8
Fig. 5.1.5 Projection du PIB National.....	5-9
Fig. 5.1.6 Projection PIBR (US\$)	5-11
Fig. 5.2.1 Procédure pour le Plan de Réhabilitation Urbaine.....	5-13
Fig. 5.2.2 Mode de Sélection des Projets-Tests	5-17
Fig. 5.2.3 Organigramme –type de l'Organisation d'Exécution.....	5-19

LISTE D'ABREVIATIONS

Abréviation	Français
ADF	Fonds Africains de Développement
AfDB	Banque Africaine de Développement
AIDS	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
AU	Union Africaine
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAU	Bureau d'Etude d'Amenagements Urbains
BM	Banque Mondiale
BTC	Coopération Technique Belge
CAF	Cadre d'Assistance aux Pays
CBO	Organisation Communautaire
CCD	Commission Communale de Développement
CIDA	Agence Canadienne de Développement International
CLD	Comités locaux de Développement
CTB	Coopération Technique Belge
DAC	Comité de l'Assistance au Développement
DFID	Département Britannique pour le Développement International
DID	Quartier à Très Forte Densité
DRC	République Démocratique du Congo
DVDA	Direction des Voies de Déserte Agricole
EC	Commission Européenne
EIA	Evaluation de l'impact sur l'environnement
EMRR	Programme d'Urgence Multi-Sectoriel pour la Réhabilitation et la Reconstruction
EU	Union Européenne
FAO	(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FDI	Investissement Direct Etranger
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPR	Front Patriotique Rwandais
GDP	Produit Interieur Brute
GEEC	Groupe d'Etudes Environnementales du Congo

Abréviation	Français
GIS	Système d'Information Géographique
HDI	Indice de Développement Humain
HIPC	Pays Pauvres Très Endettés
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
HIV	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
IDA	Association pour le Développement International
IDP	Déplacés Internes
IEE	Evaluation Environnementale préliminaire
IFAD	Fond International de Développement Agricole
IMF	Fond Monétaire International
JICA	(Agence japonaise de coopération internationale)
JPY	(Yen japonais)
LBT	Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO)
MONUC	Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo
NGO	Organisation Non-Gouvernementale
OAU	Organisation de l'Union Africaine
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODA	Aide de Développement Officielle
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONATRA	Office National des Transports
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OR	Office des Routes
OVD	Office des Voiries et Drainage
PHC	Soins de Santé Primaires
PNUD	Programme des NationsUnies pour le Développement
PRSP	Document Stratégique de Reduction de la Pauvreté
PTA	Association des Parents et Enseignants
RDC	République Démocratique du Congo

Abréviation	Français
REGIDESO	Régie Nationale de l'Alimentation en Eau Potable
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SIG	Système d'Information Géographique
SNEL	Société Nationale d'Électricité
SNHR	Service national hydraulique rural
TOT	Formation de Formateurs
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	(Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
UNIFEM	(Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)
UNOPS	(Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)
USAID	Agence Américaine de Développement International
USD	Dollar Américain
WB	Banque Mondiale
WFP	Programme Alimentaire Mondial
WG	Groupe de Travail
WHO	Organisation Mondiale de la Santé
WHP	Programme de Santé Féminine
WIR	Document des Investissements Internationales
WTP	Usine de Traitement d'Eau

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

1.1 GENERALITES

Ce rapport présente l'Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo. Le Plan d'Action pour la Réhabilitation de la Commune de N'djili faisant partie intégrante de l'Etude de Développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo est décrit dans la Version Plan d'Action.

1.2 HISTORIQUE

Les importants problèmes suivants sont une conséquence directe du désarroi socio-économique qui dure depuis de nombreuses années dans la Province de Kinshasa. Les problèmes sont: l'inadéquation de la fonction du gouvernement, la stagnation de l'activité économique, la centralisation de la population dans la Province de Kinshasa, l'augmentation du chômage, le malaise social dû au manque d'infrastructures de base et à la stagnation de la fonction de la capitale.

Le Gouvernement du Japon a achevé temporairement ses activités de soutien et de coopération en République Démocratique du Congo (ci-après dénommée « RDC »), à cause de l'influence du désarroi socio-économique en RDC depuis de nombreuses années.

Le Gouvernement de la RDC sous le régime du Président Joseph Kabila a entrepris une série de réformes économiques à travers le pays. Pour appuyer ces réformes, le Gouvernement du Japon a, par le biais de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), financé l'Etude pour le Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa en sélectionnant la commune de N'djili comme Commune Pilote pour la présente étude.

La commune de N'djili fait partie du District de la Tshangu dans la ville de Kinshasa. Elle est située au sud de la commune de Masina dont elle est séparée par le Boulevard Lumumba. Elle se trouve dans la plaine de la partie Est de la ville de Kinshasa au-delà de la rivière N'djili. Elle compte 13 quartiers. La population de la commune de N'djili a augmenté à cause de l'exode rural. Ce flux interne des populations a accru le niveau de pauvreté à cause de la carence remarquable dans des infrastructures sociales de base ainsi que le manque d'infrastructures économiques susceptible d'appuyer les activités économiques. En se basant sur la situation ci-dessus dans la commune de N'djili, la commune de N'djili est choisie comme commune pilote pour aider les habitants de la commune à résoudre les problèmes actuels. Et les expériences de la commune de N'djili se reflètent dans l'établissement de la méthodologie pour

les plans de réhabilitation à Kinshasa. Une étude d'urgence doit être menée à Kinshasa, la Capitale de la RDC, aux fins d'assurer la paix à toute la population congolaise.

1.3 OBJECTIF DE L'ETUDE

L'objectif de l'étude consiste à recommander et à démontrer la méthode et la procédure appropriée pour la formulation des plans de réhabilitation urbaine de Kinshasa en formulant un plan de réhabilitation urbaine de la commune pilote, N'djili dans ce cas.

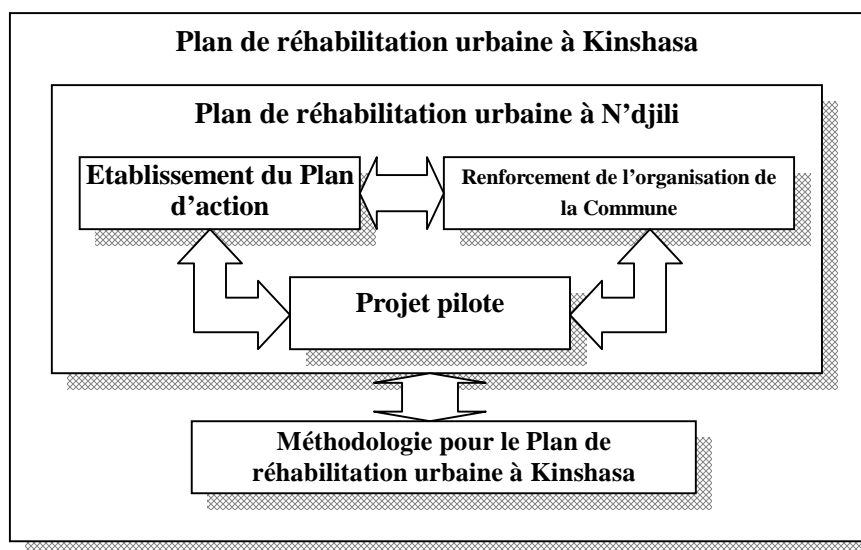


Fig.1.3.1 Composition du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa

1.4 ZONE DE L'ETUDE

La zone étudiée couvre la ville-province de Kinshasa tel qu'indiqué sur la carte géographique au début du présent rapport.

1.5 PORTEE DE L'ETUDE

La portée du travail est basée sur l'accord conclu le 8 août 2007 entre le Gouvernement Provincial de Kinshasa et l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale qui en détermine la portée comme suit ;

(1) Révision et analyse de la situation actuelle de la Commune pilote

- a) Revoir les lois, règlements, politiques et arrangements institutionnels actuels ayant trait au développement de la Commune ;
- b) Revoir les études antérieures, les plans de développement, les projets ainsi que les enquêtes sur la circulation routière dans la Commune ;
- c) Revoir d'autres données et informations existantes liées au développement de la Commune (terrains disponibles, infrastructures existantes)

- d) Mener une enquête sociale et d'autres enquêtes nécessaires
- e) Dresser les profils de la population; et
- f) Mener des enquêtes sur la circulation routière (trafic routier).

(2) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune

- a) Créer un cadre approprié de discussion sur la planification, avec la participation des populations locales ; et
- b) Concevoir une politique de base pour le développement de la Commune

(3) Proposer un plan de réhabilitation urbaine

- a) Préparer un cadre socio-économique d'avenir
- b) Prévoir un plan d'avenir de demande des terrains (zone d'habitations, zone commerciale, industrielle, etc.) ;
- c) Considérer le tracé et dresser une carte de la Commune
- d) Proposer des projets de développement des infrastructures;
- e) Dresser les profils pour les projets de développement des infrastructures; et
- f) Proposer un plan de réhabilitation urbaine des communes.

(4) Mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s)

- a) Sélectionner les projets pilotes;
- b) Organiser la conception et l'évaluation des coûts de(s) projet(s) pilote(s)
- c) Préparer le plan de mise en œuvre du / (des) projet(s) pilote(s)
- d) Préparer les documents d'appel d'offres du (des) projet(s) pilote(s)
- e) Organiser les appels d'offres et sélectionner les entreprises pour le(s) projet(s) pilote(s) ;
et
- f) Mettre en œuvre le(s) projet(s) pilote(s).

(5) Evaluation du (des) projet(s) pilote(s)

- a) Evaluer et analyser les résultats du (des) projet(s) pilote(s);
- b) Résumer les leçons apprises pendant la mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s); et
- c) Identifier les problèmes et les contre-mesures pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation urbaine.

(6) Finaliser le plan de réhabilitation urbaine

- a) Finir le plan de réhabilitation urbaine avec les feedbacks de l'évaluation du (des) projet(s) pilote(s); et
- b) Recommander une méthode et un processus efficaces pour concevoir des plans de réhabilitation urbaine à Kinshasa.

1.6 VISION DE L'ETUDE

Cette étude sera une Etude de développement du Plan de Réhabilitation Urbaine de la JICA pour les habitants du Congo. L'étude de développement du Plan de Réhabilitation Urbaine est positionnée comme "assistance visant la remise en état des infrastructures de base pour la vie quotidienne (par ex. logement, eau, électricité) et le rétablissement des soins médicaux, de l'assainissement, des services scolaires, et des communautés locales dans un pays après un conflit" (voir Rapport annuel JICA, Edition 2002, p. 15). A la différence du Plan Directeur (M/P) urbain ordinaire, le rôle espéré du Plan de Réhabilitation Urbaine est d'indiquer l'orientation concrète pour que la zone concernée puisse devenir autonome le plus tôt possible, en visant l'amélioration rapide des installations d'infrastructure et de l'environnement d'habitation dégradés sur la base de la construction de la paix, et de servir de première étape visant l'orientation/politique pour l'aménagement urbain global. Il vise également à introduire de manière claire l'approche participative en vue de l'autonomie de la communauté.

Pour l'établissement de ce plan, il faudra d'abord déterminer les ressources (organisations, systèmes, ressources humaines, ressources financières) locales utilisables, et se limiter aux activités à haute priorité. De ce fait, le Plan de Réhabilitation Urbaine ne devra pas être un plan destiné à plaire à tout le monde ou conceptuel, mais une proposition prenant fortement conscience de la faisabilité rapide des activités, et qui renforcera la volonté de participer aux activités des habitants tout en insistant sur les domaines et zones à problèmes. Ainsi, cette étude a pour objectif de définir un plan (plan d'action) mettant l'accent sur le soutien aux organisations des habitants et le rétablissement des bases de vie quotidienne afin de résoudre les problèmes urgents en utilisant efficacement les ressources locales de la zone de N'djili, commune pilote aux conditions limitatives nombreuses. Ainsi, après vérification par le projet pilote, une méthode de réhabilitation urbaine concrète et très reproductible devrait-elle pouvoir être présentée au Gouvernement de Kinshasa.

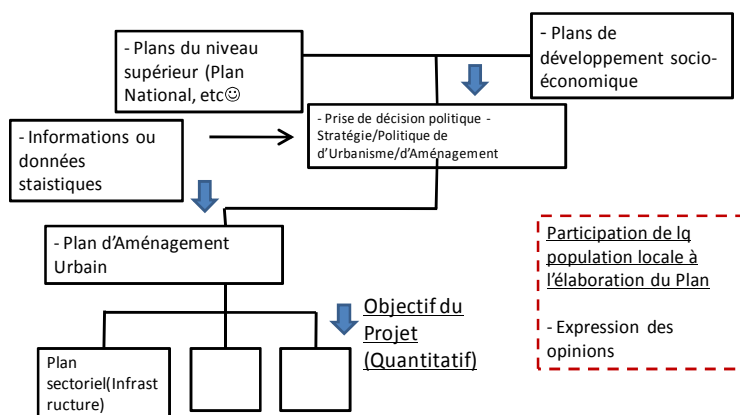


Fig. 1.6.1 Plan directeur urbain ordinaire au cas où un plan supérieur, une politique de développement, des décideurs etc. sont établis

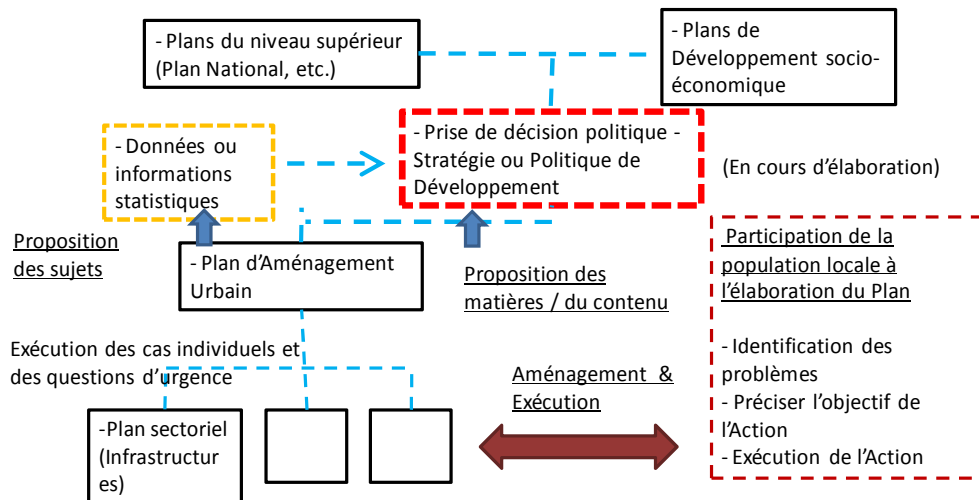


Fig. 1.6.2 Plan de Réhabilitation Urbaine de type priorité au règlement des problèmes de développement à l'initiative des habitants

1.7 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

En vue d'atteindre les objectifs par l'application des éléments du travail ci-haut décrits, l'étude est menée à travers la procédure et la méthodologie suivantes.

1.7.1 Procédure

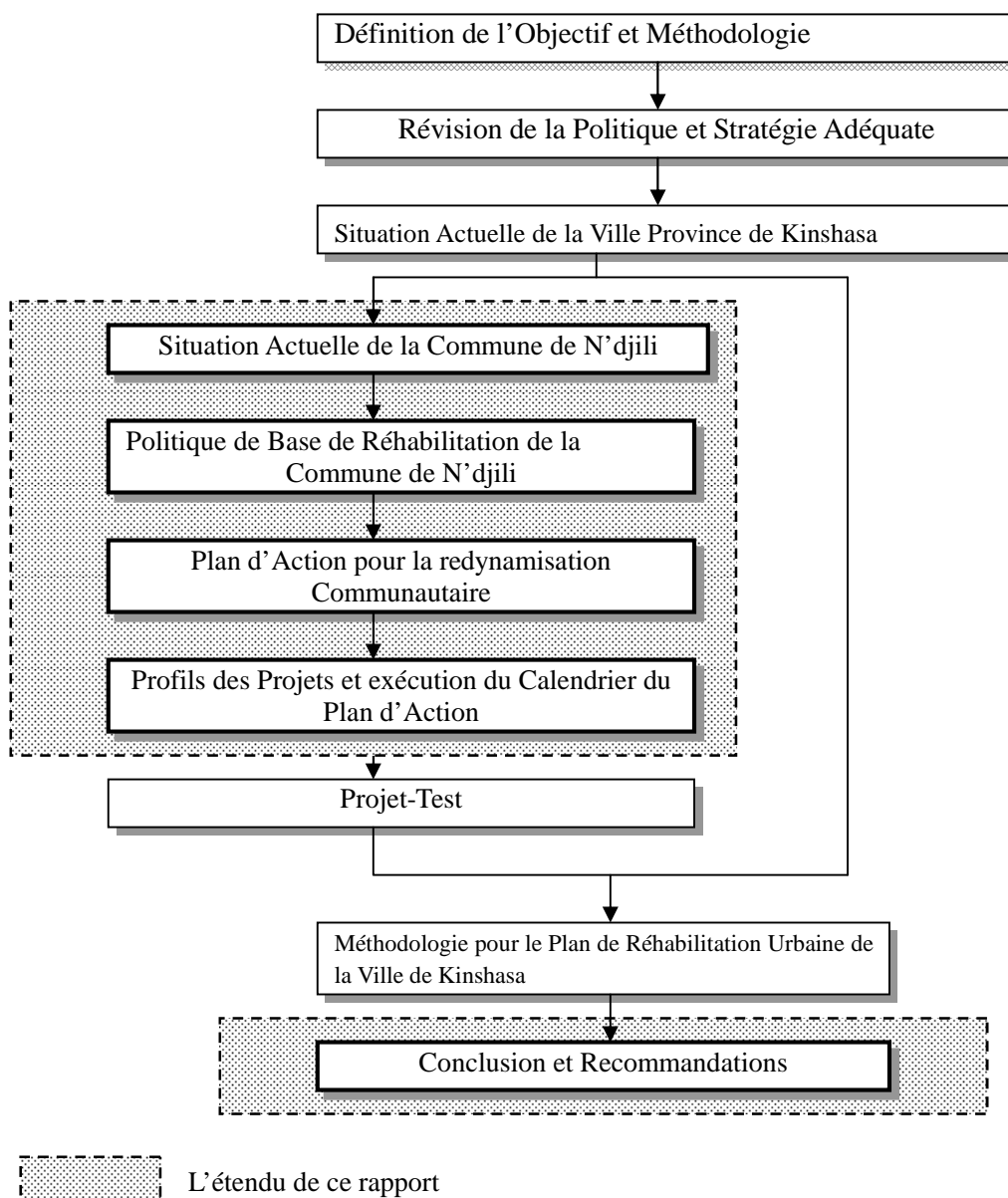


Fig. 1.7.1 Organisation générale de l'Etude

1.7.2 Méthodologie

(1) Révision des Politiques et Stratégies de Développement

En rapport avec les politiques et stratégies du Gouvernement National, le Gouvernement Provincial de Kinshasa et la Commune Pilote doivent être revus pour fournir une base d'établissement des principes de développement de la Commune Pilote. Les activités de donateurs à Kinshasa doivent aussi être revues.

(2) Analyse de la situation générale de la Ville-Province de Kinshasa

Dans le but de clarifier les caractéristiques de la commune pilote sur les aspects infrastructurels et socioéconomiques, les conditions actuelles de la Province de Kinshasa sont regroupées dans les éléments suivants ;

- Conditions naturelles, Conditions socioéconomiques, Utilisation de la terre, Système administratif, Routes, Santé et Hygiène, Education et Citoyenneté, Industrie et Emplois, Accès a l'eau et la ligne de vie.

(3) Révision et analyse des conditions actuelles et problèmes de la Commune de N'djili

1) Révision et analyse de la situation actuelle

Les enquêtes et analyses suivantes seront menées dans cette étude pour la Commune de N'djili

- Conditions naturelles, Modèle foncier (d'utilisation des terres), Infrastructures, Industries, situation socio-économique, Programme et Politique de développement en place, Activités des autres donateurs et des ONG, Textes ou Loi régissant l'environnement social, etc.

2) Organisation des Enquêtes sociales

L'enquête sociale sera menée dans 13 quartiers à N'djili comme commune pilote. Le profil communautaire sera préparé dans cette étude.

Tableau 1.7.1 Enquête sur l'Environnement Social

Domaine de l'enquête	Eléments de l'enquête
Environnement Social	Le profil de l'habitant (population, structure d'âge, structure familiale, religion, tribu/groupe ethnique, langue locale), histoire de la communauté, organisation de la communauté, éducation (taux de fréquentation à l'école, possibilité de formation par le secteur public/privé, situation des soins de santé (taux de mortalité, taux de malades par type de maladie, prévention des maladies et condition de nutrition), cultures et coutumes/habitudes locales, le genre, etc.
Conditions Economiques	Industrie (structure industrielle et opportunités d'emplois), situation de l'emploi, élevage, revenus et dépenses.
Infrastructures	Routes, ponts, transport public, approvisionnement en eau, assainissement, infrastructures scolaires, édifices sanitaires et autres édifices publics tels que le centre communautaire, les églises et marchés.
Utilisation de la terre	Gestion foncière/Utilisation des terres, Plan actuel de développement régional des infrastructures
Réfugiés et DI (Déplacés internes)	Situation de répartition des réfugiés provenant d'Angola et des personnes déplacées internes/DI
Autres activités des donateurs	Autres activités des donateurs et ONG (projets antérieurs, projets en cours et avenir)

3) Extraction des problèmes existants

Comme conséquence de l'analyse effectuée sur la situation actuelle de la Commune de N'djili, les problèmes observés présentement ou dans un futur proche dans des différents domaines ont été clarifiés.

(4) Création d'un cadre socio-économique

Création d'un cadre socio-économique (telle que population, économie, emploi, niveau de pauvreté, revenu, nombre de personnes fréquentant l'école et environnement vital).

(5) Etablissement de la Politique de base pour la Réhabilitation de la Commune de N'djili

L'étude portera sur les relations entre la Commune de N'djili et les autres communes voisines ainsi que le rôle que la Commune de N'djili doit jouer. La vision future à l'horizon de l'année cible, à court et à moyen terme sera mise en place. La politique de base pour le développement de la Commune de N'djili sera formulée.

(6) Formulation du Plan d'Action pour redynamiser la communauté

1) Amélioration institutionnelle pour l'action

Un schéma sera dressé afin de permettre aux populations locales de participer aux discussions et à la mise en œuvre du plan de réhabilitation de la Commune de N'djili.

2) Formulation du Plan foncier/Plan d'utilisation des terres

Toute demande future pour le plan d'utilisation de la terre de la Commune de N'djili, sera prévue en considérant le cadre socio-économique. La politique du développement de l'utilisation de la terre est formulée en considérant l'amélioration de l'environnement d'habitation et le tracé fonctionnel urbain.

3) Formulation du Plan du Secteur

Le plan de développement des infrastructures et édifices publics pour les secteurs ci-après sera proposé. L'Agence d'exécution pour chaque projet sera clairement définie. La situation financière, la capacité de mise en œuvre de la gestion, la maintenance et la réalisation de projet en tenant compte que d'autres activités des donateurs devraient être considérées comme des propositions du plan de développement des infrastructures.

a) Infrastructure urbaine

b) Santé et Hygiène

c) Education et Citoyenneté

d) Industrie et Emploi

e) Accès à l'Eau et la Ligne de Vie

4) Préparation des Profils des projets de développement

Le profil du projet pour le développement sera préparé en intégrant les éléments suivants.

- | | |
|------|--|
| i) | Nom du projet |
| ii) | Historique et objectif du projet |
| iii) | Contenu du projet (contenu des travaux, coûts, période de construction) |
| iv) | Méthodologie de la mise en œuvre du projet (Agence d'exécution, source financière) |
| v) | Efficacité du projet (bénéficiaires, impact environnemental estimé) |
| vi) | Liens avec d'autres projets |
| vii) | Hypothèses majeures, Pré-conditions/Conditions préliminaires |

Plusieurs projets seront sélectionnés comme projets d'urgence. L'élaboration et l'estimation des coûts y seront reprises.

5) Considération Environnementale

Un effort spécial sera accordé pour accéder aux considérations sociales et environnementales appropriées en conformité avec les directives de la JICA relatives à la considération sociale et environnementale.

(7) Réalisation du Projet -Test

1) Sélection du projet -Test

Le projet pilote sera sélectionné sur la base des dossiers des projets en tenant compte des leçons apprises sur l'efficacité, le degré d'urgence, la taille du projet, les bénéficiaires ou population cible et la période de mise en œuvre.

2) Examen du Cadre du Projet -Test

Le cadre pour la mise en œuvre du projet pilote tel que la portée du projet, l'organisation et la période de mise en œuvre, l'échelle et le budget sont examinés et décidés. Les enquêtes y afférant sont menées avant la mise en œuvre du projet pilote.

3) Préparation de la mise en œuvre

Le plan préliminaire de construction /le plan de mise en œuvre comprenant les procédures nécessaires pour la mise en œuvre du projet pilote est élaboré sur la base du cadre du projet pilote. L'estimation des coûts sera approuvée pour la préparation l'offre. Des croquis, des Termes de Référence/TOR, des devis quantitatifs, des spécifications et autres documents nécessaires du contrat seront préparés.

4) Mise en œuvre du Projet -Test

a) Appels d'offres et sélection de l'Entreprise/ONG

Une fois la liste des ONG/entreprises préparée, il sera procédé au lancement des invitations en vue de fournir des explications sur l'offre et la négociation à mener sur le contrat. Le transfert technique requis vers les homologues sera effectué pour assurer la durabilité et la continuité

dans l'exécution des tâches des habitants de la commune.

b) Mise en œuvre du Projet -Test

Le Projet pilote sera mis en œuvre par le contractant sur le site. Toutes les activités de construction seront supervisées par l'Equipe d'Etude. La réalisation de la mise en œuvre du projet pilote sera confirmée par l'Equipe d'Etude.

(8) Finalisation de la Méthodologie du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa

1) Evaluation du Projet -Test

C-2-1 Evaluation et analyse du résultat du projet pilote

Le résultat du projet pilote sera analysé et évalué, y compris la gestion et la maintenance.

2) Synthèse des leçons tirées /Importantes découvertes et conclusions de l'expérience du Projet -Test

C-2-2 Résumer les leçons apprises dans la mise en œuvre du Projet Pilote. Identification des problèmes et prise des contre mesures pour la mise en œuvre du plan de réhabilitation urbaine.

3) Finalisation du Plan de Réhabilitation Urbaine de la Commune

Le plan de réhabilitation urbaine de la Commune sera finalisé en tenant compte des problèmes et des contremesures pour la mise en œuvre du projet pilote.

4) Proposition de la Méthodologie du Plan de Réhabilitation Urbaine de Kinshasa

La méthodologie et le processus du plan de réhabilitation urbaine de Kinshasa seront proposés en prenant en considération le processus de préparation du plan de réhabilitation urbaine de la Commune de N'djili comme commune pilote.

(9) Conclusion et Recommandation

Avant la finalisation de l'étude, les propositions faites sur les aspects suivants sont considérées comme Conclusions et Recommandations :

- Procédure d'obtention de l'autorisation du Plan de Réhabilitation
- Méthodologie d'utilisation du Plan et clarification sur l'organisation responsable
- Moyen de diffusion du concept du Plan
- Nécessité de revoir et de refaire le Plan, etc....

1.8 RAPPORTS

Dans le but d'obtenir le consensus des parties prenantes, les rapports ci-après ont été préparés et discutés.

【Esquisse de Rapport】

L'Equipe d'Etude organisera l'étude Préparatoire et Préliminaire consistant en la collecte des matériaux et informations disponibles existants au Japon, les arranger, analyser et les étudier. Et comme résultat, la politique de base, la méthodologie et le processus de l'étude seront compilés dans une esquisse du rapport.

Un comité d'organisation sera créé pour partager et discuter le contenu de l'étude avec le Gouvernement Provincial de Kinshasa. Les discussions seront organisées par le comité d'organisation en respectant l'étude du plan de mise en œuvre tel que décrit dans l'esquisse de Rapport.

【Rapport Provisoire】

Basé sur l'étude de la phase 1, le plan de réhabilitation urbaine de la commune ciblée est préparé comme rapport intérimaire, discuté avec les parties concernées du Gouvernement Provincial de Kinshasa.

【Rapport Final】

Les découvertes de l'étude seront compilées dans un projet de rapport final et il sera expliqué et discuté avec les parties concernées du Gouvernement Provincial de Kinshasa. L'Equipe d'Etude organisera un séminaire dans lequel elle rassemblera les commentaires des parties prenantes telles que le Gouvernement de la RDC et les Donateurs concernant l'explication des résultats de l'étude.

【Rapport Final】

Après une grande réflexion sur les résultats provenant des explications, des discussions et des commentaires consécutifs au projet de rapport final, un rapport final sera rédigé et présenté.

1.9 LE CALENDRIER DE L'ETUDE

Le calendrier de l'étude est présenté dans la Fig.1.7.1. L'étude comprend deux phases et les composantes importantes de chaque phase se présentent comme suit;

Phase 1 (mars 2008-septembre 2008)

Etablir un projet de plan pour le développement de la Commune de N'djili, sélectionner et élaborer le projet pilote.

Phase 2 (octobre 2008-mars 2010)

Mise en œuvre des projets pilotes et finalisation du plan de développement de N'djili

Plan de méthodologie de la réhabilitation de la Ville-Province de Kinshasa basé sur l'expérience de N'djili.

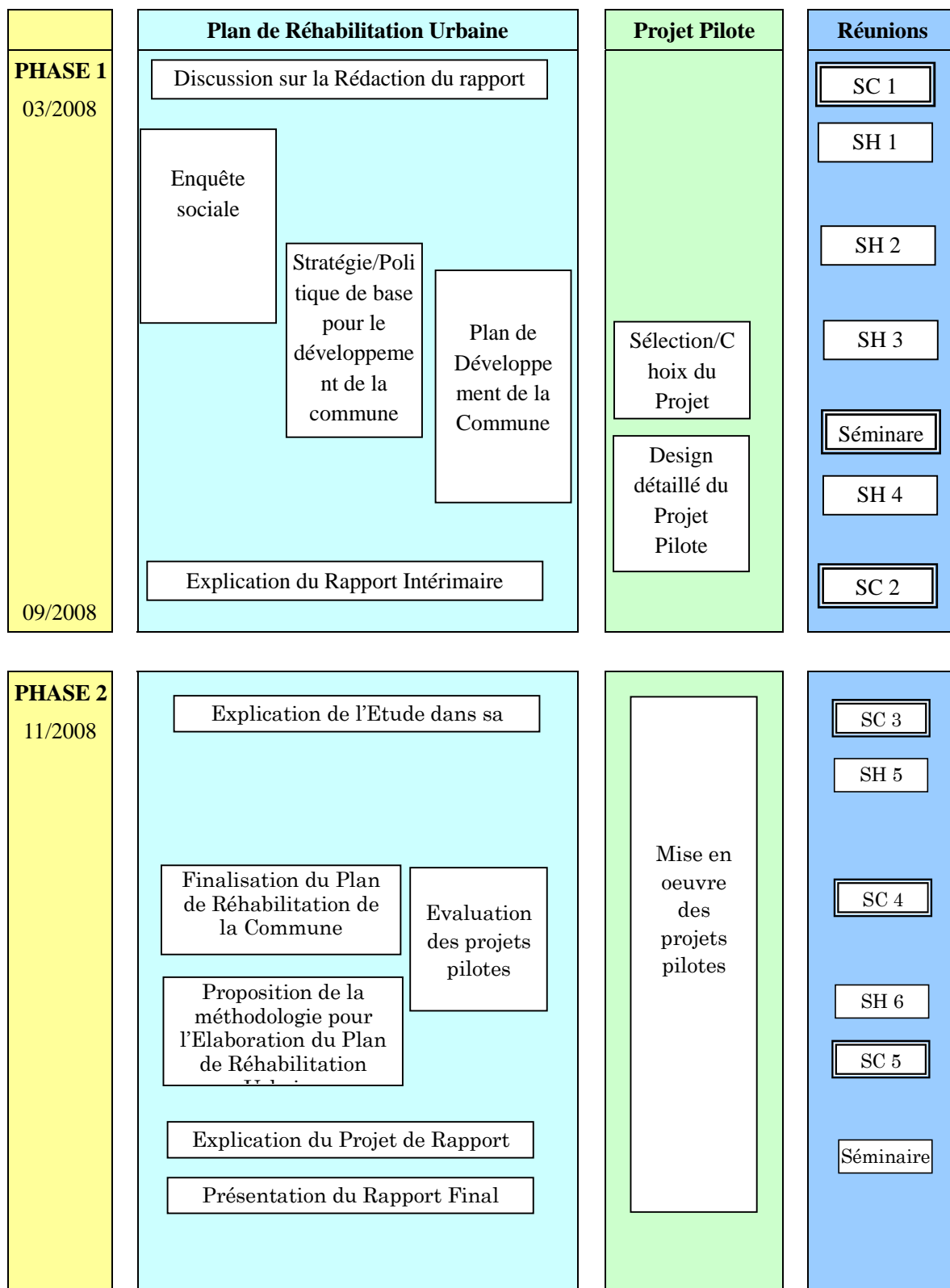


Fig. 1.9.1 Calendrier de l'Etude

1.10 ORGANISATION DE L'ETUDE

1.10.1 Organisation de l'Etude

L'étude est menée avec la collaboration étroite du Gouvernement Provincial de Kinshasa et de la Commune de N'djili. Le Gouvernement Provincial de Kinshasa est représenté par le Ministère du Plan, du Budget, des Travaux Publics et des Infrastructures (anciennement Ministère de la Reconstruction et du Plan) tandis que le bureau la Commune représente N'djili. L'Equipe d'Etude est organisé par l'équipe d'étude de la JICA, les membres du Gouvernement Provincial de Kinshasa et la Commune de N'djili.

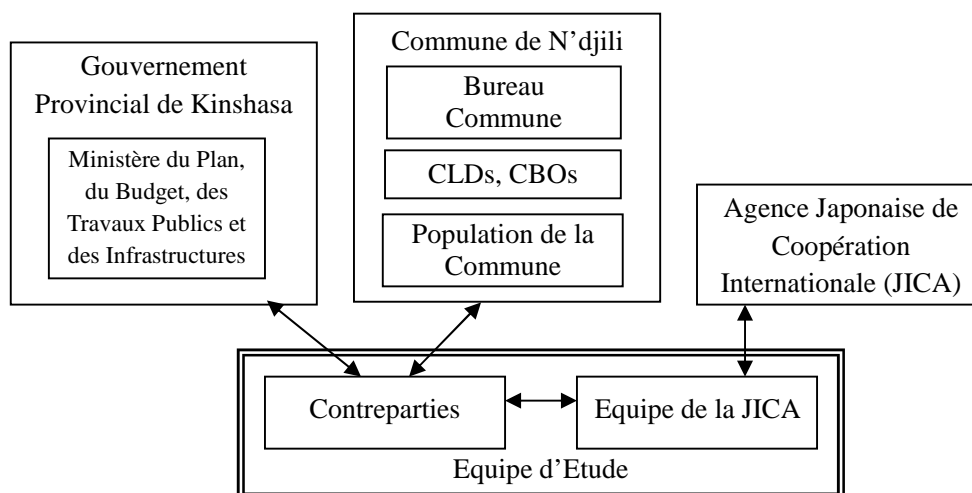


Fig. 1.10.1 Organigramme de l'Etude

1.10.2 Rencontres

Deux genres d'importantes rencontres sont organisés tout au long de l'étude. La première rencontre rassemble toutes les parties prenantes (SHM) et la seconde concerne le Comité d'Organisation. Les objectifs et les participants sont présentés dans le tableau ci-dessous ;

Tableau 1.10.1 Calendrier des Rencontres avec les Parties Prenantes (RPP)

Type de Rencontres	Objectifs	Date	Participants
La 1ère RPP	-Etablissement du schéma de participation de la communauté. -Explication de la politique du plan de réhabilitation urbaine -Collecte d'informations des habitants concernant la situation actuelle dans la commune	25 Avril 2008	Gouvernement Provincial de Kinshasa, Commune de N'djili et 13 représentants de quartiers, chefs des quartiers, dirigeants des CLD, Dirigeants des ONG
La 2è RPP	-Explication de résultat de l'enquête sociale -Echange d'opinions avec les participants	4 Juin 2008	
La 3è RPP	-Explication sur la sélection de projet pilote -Echange d'opinions avec les participants	20 Août 2008	
Séminaire	-Explication des résultats de l'enquête sociale, problèmes existants et les potentiels dans la Commune de N'djili, -Echange d'opinions avec les participants	3 Septembre 2008	
La 4è RPP	-Explication du plan de développement des infrastructures et du plan réhabilitation urbaine -Echange d'opinions avec les participants -Explication de grands points du projet pilote, impacts prévus, mesures d'atténuation et plan d'action de redressement -Echange d'opinions avec les participants et les personnes affectées au projet	17 Septembre 2008	
La 5è RPP	-Explication de l'étude dans la phase 2 -Explication des projets Pilotes Education Civique Campagne d'assainissement Réhabilitation de l' Av. Luemba Réhabilitation de la route par HIMO	12 Octobre 2008	
Séminaire	-Explication du Plan d'exécution -Explication du résultat du Projet Pilote -Sensibilisation à la solidarité	21 Janvier 2010	

Tableau 1.10.2 Calendrier des Réunions du Comité d'Organisation (CO)

Type de Rencontres	Objectifs	Date	Participants
La 1ère CO	- Explication de la portée et du calendrier de l'étude - Explication de la politique du plan de réhabilitation urbaine - Collecte d'informations auprès des autorités concernées	9 Avril 2008	Gouvernement provincial de Kinshasa, Autorités de la Commune de N'Djili, Ministère du Gouvernement National concerné et des Donateurs concernés
La 2è CO	- Explication du plan de développement d'infrastructures et du plan de réhabilitation urbaine - Echange d'opinions avec les participants - Explication de grands points du projet pilote, impacts prévus, mesures allégeances et le plan d'Action de redressement	24 Septembre 2008	
La 3è CO	- Explication de l'étude en phase 2 - Explication des projets Pilotes Education Civique Campagne d'Assainissement Réhabilitation de l' Av. Luemba Réhabilitation de la route par HIMO	25 Octobre 2008	
La 4èCO	- Explication du caractère de plan directeur -Explication du concept et du programme du plan d'action dans chaque domaine - Rapport Mensuel des projets pilotes	3 Juin 2009	
Séminaire	-Soumission du Rapport Final du Projet -Explication du Plan d'exécution -Explication du résultat du Projet Pilote	20 Janvier 2010	

CHAPITRE 2

REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE 2 : REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT

2.1 PLAN DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

2.1.1 Plans du Developpement National

(1) Document des Stratégies pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRП)

Le leadership congolais a exprimé une vision ambitieuse pour le développement du pays. Cette vision est articulée dans le DSCRП présenté au mois de juillet 2006. Ce document met l'accent sur la rupture avec les pratiques anciennes pour assurer enfin une importante amélioration des conditions de vie à travers tout le pays comme condition d'une paix durable et d'une éventuelle relance économique. Le DSCRП actuel est fondé sur le DSRП intérimaire de 2001 et comme la DSRП intérimaire (qui a été approuvé par toutes les forces politiques congolaises au début du processus de paix), il a créé un large consensus autour de toutes les composantes - clés.

Le DSCRП a été élaboré à travers un vaste et véritable processus de consultation. Chaque district a préparé son DSCRП à son niveau à travers un vaste processus consultatif géré à la base par les Organisations Non Gouvernementales Spécialisées: ces documents étaient améliorés en DSCRП au niveau provincial et, éventuellement en DSCRП au niveau national. La Société Civile (comprenant les organisations religieuses, les syndicats des travailleurs, les ONGS, les différentes associations des femmes, les associations des jeunes et les représentants de la communauté), le secteur privé, les institutions publiques (nationales et locales), et les représentants politiques au total environ 35.000 personnes ont participé à cet exercice. Ce processus a accru le désir d'appropriation du programme des réformes par une grande partie de la population. Dans un environnement post-conflit, ce processus a mis sur pied un cadre qui a transformé le dialogue national en un programme qui a pu susciter de l'espoir pour l'avenir du pays. Il en découle que la portée du processus de consultation a permis non seulement l'accroissement du besoin d'appropriation du Programme de Réduction de la Pauvreté parmi toutes les composantes-clés, mais également de mobiliser l'énergie nationale en vue d'un programme basé sur la société et qui soit porteur d'espoir au fur et à mesure que le pays sort et s'éloigne des conflits et des années de gestion avec leur héritage des tensions politiques et sociales sévères.

Devant une série de contraintes formidables, les congolais ont formulé des priorités autour de cinq chantiers stratégiques à savoir (1) promouvoir la bonne gouvernance et la consolidation de la paix, (2) consolider la stabilité macro-économique, (3) accroître l'accessibilité aux services sociaux et réduire la vulnérabilité (4) lutter contre le VIH-SIDA, et (5) promouvoir la

dynamique sociale. Ces chantiers sont étroitement liés et interdépendants, et un progrès dans un domaine est conditionné à l'avancement des autres exemples entre autres la croissance et la réforme de l'Etat, entre les prestations des services sociaux, les réformes de l'Etat et dynamiques sociales. Pendant l'articulation des priorités clés autour de ces thèmes fournit un cadre utile d'analyses, ils ont besoin d'être compris comme parties complémentaires d'une seule stratégie d'ensemble.

Le DSCRП établit un programme de politique de développement ambitieux qui doit être mis en œuvre par le fonds du Trésor public et sur base des dépenses pro-pauvres estimées à 3,4 milliards de dollars américains pour la période de 3 premières années (2006-08). L'investissement public est projeté pour passer de 236 millions de dollars américains (3% du PIB) en 2005 à 1,3 milliards de dollars américains (13% du PIB) en 2008. Même si le financement de cette grandeur doit arriver, il n'est pas évident que le pays ait la capacité d'absorber une telle expansion rapide en investissement public. Le gouvernement a maintenant besoin de développer un plan d'actions avec des tâches spécifiques à effectuer telles que le coût, la durée, et la définition de l'entité en charge du moins pour la première année, et de préférence pour les quelques cinq premières années. Le plan devra être développé par les entités existantes pour la planification budgétaire en vue d'intégrer le processus de réduction de la pauvreté dans les systèmes locaux et nationaux du pays.

Ce plan devra: (1) prendre en considération la quantité réelle des ressources financières et humaines disponibles, c'est-à-dire que le programme des réformes se trouvant dans le DSRP devra être mis en priorité et clairement délimité, (2) donner des priorités même parmi les actions incluses dans ce plan pour que des programmes moins urgents soient arrêtés ou reports ainsi le financement y relative tombe caduque (le gouvernement a déjà commence certaines actions prioritaires), (3) clarifier les liens parmi l'ensemble des objectifs généraux des programmes proposés, le cadre macro-économique, les indicateurs de progrès, (4) développer un matrice des objectifs des programmes, indicateurs de progrès et l'entité en charge que le DSCRП ne possède pas actuellement, et (5) inclure la stratégie de gestion de la dette extérieure en anticipation d'un espace potentiel additionnel pour la dette après la période des Pays Pauvres Très Endettés PPTE/IADM (Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale). L'élaboration du plan de travail permettra aussi d'aider à mettre en priorité la capacité requise du programme de renforcement.

(2) Objectifs de Développement du Millénum (ODM)

La RDC risque de rater la plupart des objectifs de développement du millénum en 2015. Pendant qu'il n'existe pas d'information sur les statistiques détaillée, les indicateurs disponibles suggèrent que le conflit a causé un "développement régressif" dans les secteurs sociaux.

L'espérance de vie est de 43 ans, la mortalité infantile en-dessous de 5 ans, s'élève à 205 sur 1000. Le pourcentage du développement humain de la RDC a diminué de plus de 10% dans les dix années antérieures et le rang actuel de la RDC est de 167 sur 177 pays à taux élevé.

Tableau 2.1.1. Cibles en 2015 et l'état actuel des objectifs du développement millénaire en RDC

Objectif du développement du millénaire	1990	Cible	/Etat	Remarque
Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim	80.0%		71.0%	
Réaliser l'éducation primaire universelle	54.4%	100%	64.0%	
promouvoir la parité genre		100%	0.78	Files à l'âge de l'école primaire
Réduire la mortalité infantile	205	69	0.58	Secondaire
Améliorer la santé maternelle	1,300	975	205	Sur 1,000
Lutte contre VIH/SIDA, malaria et autres maladies	<4%		990	Sur 100,000
Assurer la protection de l'environnement forestière	62.0%		3.2%	
Taux des gens sans accès adéquate à l'eau potable	36	18	59.0%	Niveau de base en 1980

Source: DSCR

La RDC connaît certains des pires indicateurs sociaux dans le monde. Tous les indicateurs des objectifs du développement du millénaire illustrent la situation catastrophique en RDC eu égard aux indicateurs sociaux principaux. Au niveau national, les indicateurs de pauvreté montrent peu des signes de développement. Durant les conflits de la dernière décennie, la plupart de ses indicateurs des objectifs de développement du millénaire détérioré et d'autres plus sévèrement. En dépit des attentes que les conditions s'amélioreraient remarquablement pendant le gouvernement de transition, il y n'a pas eu en réalité de progrès dans les secteurs sociaux en régression, d'une part, à cause de la quasi-totalité de l'effondrement des services de l'état.

Il en résulte que dans le secteur de l'eau et de l'hygiène, la grande majorité de la population n'a encore pas d'accès à l'eau potable et à l'hygiène, dans le secteur de l'éducation entre 5-7 millions d'enfants de l'âge scolaire ne vont pas à l'école et en moyenne un congolais se rend dans un centre de santé une fois tous les 6-7 ans. Toutefois, au cours de dernières années, il y a eu des signes de progrès en ce qui concerne le taux d'immunisation/de vaccination dans les zones recevant l'aide humanitaire et un appui au développement. Le défi auquel confronte le gouvernement et la communauté internationale sont confrontés, c'est notamment comment accroître ces performances réalisées de manière que la RDC puisse atteindre la majorité des objectifs du développement du millénaire/ODM dans le délai raisonnable.

La RDC s'est engagée à améliorer les indicateurs sociaux. En démontrant son engagement pour réaliser les objectifs du millénaire et la reconnaissance du capital humain dans la réduction de la

pauvreté, le gouvernement consacre un chantier entier du DSCRP pour développer les différents secteurs sociaux. La stratégie proposée par le gouvernement repose essentiellement sur l'amélioration de l'accessibilité aux services de base et la réduction de la vulnérabilité. Les indicateurs sociaux de pauvreté sont dus à un niveau bas de prestation des services. Les causes des indicateurs sociaux de pauvreté en RDC sont nombreuses et sont en corrélation. Les pauvres résultats constatés dans le domaine de santé, par exemple, sont les résultats du taux de la pauvreté accrue, la situation institutionnelle inadéquate, le degré d'instruction bas et les conflits. Tandis que beaucoup de facteurs sont importants, raison pour laquelle les indicateurs sociaux de la RDC sont parmi les pires monde. Ceci est dû au fait que la plupart de gens, principalement des personnes pauvres n'ont pas accès à des services de base. Les taux élevés de mortalité infantiles sont directement liés au fait que les enfants n'ont pas accès aux soins préventifs et curatifs de base. La réalité est la même dans l'éducation où baisse du taux d'alphabétisation est directement liée au taux bas de participation aux cours et de rétention dans des écoles.

(3) Stratégies de développement.

Les Stratégies de développement suivantes donnant la priorité à cinq secteurs avaient été déclarées par le président qui pourrait coordonner le plan régional de développement qui est proposé dans la présente étude.

- a) Réhabilitation de l'infrastructure locale y compris le réseau routier
- b) Santé et hygiène
- c) Education, formation et sécurité humaine
- d) Création des opportunités d'emploi et allégement de la pauvreté
- e) Accès à l'eau et à l'électricité

2.1.2 Plans de développement provincial

Le plan de développement provincial de Kinshasa pour la période 2007-2011 a été élaboré en mai 2007. La stratégie de développement régional énoncé dans le plan est compatible avec le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté adopté en mi-juin 2006 et qui est fondé sur les 5 chantiers suivants: promouvoir la bonne gouvernance et la consolidation de la paix, la consolidation de la stabilité macro-économique, la croissance macro-économique; l'amélioration de l'accès aux services sociaux et la réduction de la vulnérabilité, combattre le VIH/SIDA, et promotion de la dynamique communautaire. L'objectif du développement est à aider la RDC à entreprendre des actions contre les défis post-électorales urgents en: (i) fournissant des ressources pour le maintien de la stabilité macro-économique en vue de financer les dépenses importantes dans un avenir immédiat, et (ii) résoudre le problème de la réhabilitation urgente et des besoins sociaux à Kinshasa, ce qui constitue la clé à la stabilité politique et sociale. Il est indispensable d'aider à la création d'un environnement propice où des

réformes peuvent être menées afin d'empêcher la régression politico-économique qui ne peut autrement se traduire qu'en une instabilité sociale, en un malaise populaire et pourquoi pas au retour du conflit armé.

(1) Objectif

La ville de Kinshasa a défini son objectif global et les conséquences qui s'en suivent dans les différents secteurs. Après le diagnostic, le gouvernement provincial a constaté que la situation socio-économique est dans une détérioration épouvantable. La situation a été engendrée par des facteurs à la fois internes et externes, il y a longtemps (ère coloniale) et récemment, récapitulés par un indicateur représentant la situation du bien-être individuel en l'occurrence le revenu réel journalier par personne. Ce revenu moyen de s'élève à 0.72\$ contre un minimum de 1\$ américain. En d'autres termes, avec le revenu journalier très bas, la majorité de la population de Kinshasa ne peut pas avoir accès aux biens de première nécessité comme la santé, l'éducation, la nourriture, le transport et logement, etc.

Pour surmonter ces contraintes, lutter contre la pauvreté ainsi que réduire de manière sensible la pauvreté, il est essentiel d'entreprendre des actions et stratégies appropriées. C'est la seule voie qui contribuerait à une augmentation des revenus. Eu regard à ce qui précède, l'objectif global et ses conséquences sectorielles au programme devront être à la fois quantitatif et qualitatif vu ses qualités; l'objectif global consiste, quant à lui, à restaurer les meilleures conditions de vie des habitants de Kinshasa, spécialement en modifiant les objectifs de 5 chantiers de la République en actions concrètes qui constituent pour le gouvernement provincial les 7 secteurs ci-après:

- 1) Hygiène/Assainissement**
- 2) Accès à l'eau potable**
- 3) Appui au secteur éducationnel**
- 4) Appui au secteur de la santé**
- 5) Protection civile, citoyenneté et intégration**
- 6) Réhabilitation et construction des infrastructures locales ainsi que des logements adéquats**
- 7) Bonne gouvernance**

Ces priorités concernent les actions diverses à mener:

- l'action du gouvernement provincial devra être consacrée aux priorités de l'Etat et de Gouvernement central;
- la priorité est accordée aux besoins réels et urgents identifiés
- prendre en compte des ressources humaines, équipement et fonds disponibles pour

cet objectif.

Concernant la quantité, des objectifs susmentionnés sont définis et évalués au niveau de 4,7% du produit intérieur brut (PIB) de l'objectif global, et 3 à 12% pour les objectifs ultérieurs. Cependant l'objectif général peut être résumé dans les sens tel que 'organisation respective concernée devra chercher les ressources de financement. Aussi, cette tâche est caractérisée par des diverses productions réalisées dans différents secteurs économiques. La Valeur ajoutée ou la production est calculée dans le produit brut intérieur. Plus le produit intérieur brut (PIB) est élevé avec la réserve de l'évolution du taux de croissance démographique, plus les habitants dans la communauté deviennent riches. Particulièrement pour Kinshasa, avec un tel programme basé sur une volonté politique forte ne peut se réaliser qu'à condition qu'il soit caractérisé par le développement positif du produit intérieur brut susceptible de produire le revenu réel par tête d'habitant.

(2) Stratégie

Pour réaliser les objectifs globaux et sectoriels susmentionnés, il faut au préalable nécessaire d'avoir des stratégies appropriées. Pour le programme actuel, une série des stratégies générales fondées sur les options, a été élaboré selon les 8 principes suivants:

- 1) Identification des besoins des personnes, qui a été réalisée lors de réunions de la commune présidées par le gouverneur dans la ville de KINSHASA.
- 2) Gestion de la situation socio-économique afin d'établir un réseau de collecte et d'exploitation des données statistiques.
- 3) Le financement des actions sectorielles exécutées pour contribuer efficacement au développement projeté pour l'objectif global. Ce financement proviendra non seulement des ressources de la ville mais aussi à travers le partenariat interne et externe.
- 4) le partenariat avec le secteur privé pour la mise en œuvre de contexte global pour assurer un environnement attrayant en vue de promouvoir l'investissement.
- 5) l'approche appropriée aux 5 chantiers de l'Etat et suivant le Programme du Gouvernement Provincial.
- 6) La transparence et le mécanisme entièrement réglementés et conçus pour la réalisation de la bonne gouvernance et la responsabilité à rendre compte/la redevabilité aux habitants de Kinshasa à travers ses représentants/députés à l'Assemblée Provinciale.
- 7) Renforcement des capacités techniques et de ressources humaines et amélioration des conditions de travail.
- 8) Entreprendre la mise en œuvre des réformes diverses pour la promotion de l'investissement susceptible de produire un revenu favorable.

2.1.3 Plan Communal de développement

Le plan de développement de la commune de N'djili pour la période 2007-2011 a été préparé en novembre 2006 son objectif stratégique essentiel est de stabiliser les communautés fortement volatiles en exploitant le dynamisme local. Dans la commune de N'djili où le potentiel pour la reprise du conflit est élevé, les programmes à base de communauté qui renforcent des réseaux de solidarité existants sera soutenu comme la façon la plus rapide d'améliorer des conditions et promouvoir des emplois, apporter du soutien au gouvernement local, réduire la violence, reconstruction des marchés et routes d'approvisionnement ainsi que la réduction des tensions communales sera mise en œuvre à travers les organisations non gouvernementales locales. Pour réduire les coûts administratifs ainsi que l'assistance humanitaire seront utilisés.

(1) Approche générale/globale

Diverses approches seront sélectionnées pour stabiliser les communautés hautement volatiles en vue de contribuer à la sécurité humaine et accroître ainsi l'efficacité des programmes de réduction de la pauvreté en impliquant les groupes communautaires et en renforçant leurs capacités. Bien qu'il faille d'abord accorder une certaine attention aux besoins en vue de stabiliser les zones à haut risque à travers les programmes communautaires, la participation locale est également importante pour améliorer la sécurité humaine et assurer la réduction équitable de la pauvreté à moyen terme. La stabilisation des communautés volatiles sera une des plus grandes priorités au cours de la période post-électorale. Les éruptions des conflits localisés pourraient facilement aggraver la violence déjà répandue et mettre en danger les efforts fournis par le nouveau gouvernement pour restaurer une culture politique, sociale et économique inclusive.

En l'absence des services de l'Etat et d'une administration publique efficace, les communautés elles-mêmes devront jouer un rôle prépondérant pour leur propre stabilisation et leur rétablissement, particulièrement aux premières étapes lorsque les programmes nationaux de développement à grande échelle ne sont pas encore en place. A moyen terme, au fur et à mesure que les conditions s'améliorent et que l'Autorité de l'Etat s'étend sur l'ensemble du territoire, les communautés continueront à jouer un rôle décisif dans les programmes de réduction de la pauvreté, en participant dans leur planification, supervision et mise en œuvre. Leur participation/implication va promouvoir la prise de décisions décentralisées dans la livraison des biens publics et peut être utilisée pour élaborer des politiques/stratégies nationales et des cadres institutionnels légaux pour la gouvernance locale. L'implication de la communauté sera cruciale pour s'assurer que les programmes de réduction de pauvreté tiennent compte des différences liées à l'âge, l'ethnicité, l'état-civil et surtout au genre au niveau local.

Les organisations communautaires ont longtemps fourni des services locaux en l'absence des

services publics de l'Etat et sont capables de contribuer efficacement à la stabilisation et à la réduction de la pauvreté dans les années à venir. Si la mise en œuvre de leurs propres initiatives peut contribuer à la réalisation des programmes nationaux, les organisations communautaires constituent les véhicules pour s'assurer la participation locale dans des programmes de développement. Diverses études ont démontré que les organisations communautaires sont particulièrement efficaces dans des domaines où il y a des niveaux élevés d'instabilité et de vulnérabilité. En plus de l'identification et la solution aux problèmes des besoins, ces organisations qui réconfortent des populations locales peuvent avoir un renversement positif de l'effet sur la vie politique nationale en favorisant la confiance pour promouvoir la pratique de la bonne gouvernance au niveau de la communauté.

(2) Programme d'Action

Le premier pas pour identifier le problème saillant ainsi que des solutions a commencé par l'actualisation des données collectées au cours des études visant le développement endogène et participatif de N'djili en septembre 2002. Ensuite, 30 chefs de départements et services de la commune et chefs des quartiers ont rempli des longues listes identifiant des problèmes particuliers prédominant dans la commune au mois d'octobre et de novembre. L'équipe de consultants par la suite a identifié tous les projets possibles proposés. En conclusion, les projets prioritaires suivants ont été sélectionnés par le bureau du Bourgmestre à l'échéance.

Tableau 2.1.2. Liste des projets pour le Programme d'action

Secteurs	Problèmes	Solutions	Projets	Coûts (us \$)
I. Economie, commerce, Monnaie	- Fiable pouvoir d'achat	- Accroître le financement des petits et moyens entrepreneurs	- Micro crédit avec priorité aux femmes	30.000
	- Economie informelle	- Formaliser l'économie	- Formation des managers	10.000
	- Tracasserie	- Organiser la formation et la gestion	- Centre commercial, marché, quartier	
	- Formation limitée	- Créer un centre commercial		
	- Inflation ou instabilité monétaire			
	- Utilisation du sol limitée			
II. Urbanisme et Habitat	- La densité de la population élevée	- Construction des logements sociaux	- Logement social	15.000
	- Occupation illégale des rigoles, marchés	- La délocalisation des occupants	- Réhabilitation des salles de fêtes	15.000
	- Places de loisirs publiques	- Nettoyage des égouts	- Construction des bureaux des quartiers et services publics	
	- Entrepôts et marchés, salles des fêtes	- Libérer des salles des fêtes		
	- Manque des bureaux des quartiers	- Construire les bureaux des quartiers		
III. Transport et communication	- Isolement, obstacles pour le transport	- Port sur la rivière N'Djili à CECOMAF	- Création d'une société de transport en commun en partenariat avec le privé	50,000
	- Manque des sociétés de transport public (<i>publique</i>) et privé	- Ouverture d'un nouveau boulevard Elf-Mangembo		
	- Tracasserie de la police routière	- Créer une société de transport public		

**L'ETUDE SUR LE PLAN DE RECONSTRUCTION URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO RAPPORT FINAL VOLUME I TEXTE PRINCIPAL, MARS 2010
CHAPITRE 2 REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT**

		<ul style="list-style-type: none"> - (<i>publique</i>) et privée - Décentralisation l'organisation de transport au niveau commercial - Réhabilitation routière 		
IV. Santé et hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'hygiène - Des latrines publiques et privés insuffisant - Contrôle inadéquat des maladies - Instruction médicale insuffisant - Manque du service d'hygiène - Inexistence <u>Inexistant</u> des décharges publiques (<i>des sites à déchets publiques</i>) - Manque d'ambulance 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des quartiers - Education au sujet des latrines publiques et privées - Ecole de santé - Campagne de désinfection sur les poubelles publiques - Ambulance communale 	<ul style="list-style-type: none"> - Education sur l'hygiène et lutte contre le VIH/SIDA - Construction des latrines publiques - Réhabiliter de araignée - Aménager le lieu d'immondices - Ambulance 	<p align="right">2.600</p> <p align="right">5.000</p> <p align="right">5.000</p> <p align="right">10.000</p>
V. Eau et Energie	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'adduction d'eau - L'eau de consommation inadéquate - Facturation forfaitaire - Délestage - Pas d'éclairage public 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des tuyaux et réseaux - Mobilisation sur la consommation de l'eau bouillie 	<ul style="list-style-type: none"> - Fontaines publiques (Puits d'eau publique) - Prise de conscience sur l'ébullition d'eau - Robinet public - Eclairage public 	2.6000
VI. Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'accès aux lieux d'irrigation - Manque et coût élevé des fertilisants et produits vétérinaires - Système d'irrigation détruit - Présence d'agents assureurs de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des routes - Organiser et reformer des agriculteurs - Reconstruire le système d'irrigation agricole et vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des routes agricoles des quartiers CECOMAF (Ndjili – Sanda) - Organisation des agriculteurs - Réparer les digues + le système d'irrigation - Produire un centre de produits alimentaires pour les bêtes et la pisciculture 	
VII. Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Insalubrité publique et privée - Pollution/tapage sonore diurne et nocturne ou - Pollution de l'air, - Pollution de l'eau, - Inondations régulières, - Abattage des arbres, - Suppression des espaces verts - Absence des parcs publics - Erosion 	<ul style="list-style-type: none"> - Education/Sensibilisation sur l'Hygiène publique - Vulgarisation des Droits Humains, Education sur l'Environnement, - Construction des fossés - Réhabilitation des parcs publics et Interdiction de l'abattage des arbres - Lutte contre les érosions 	<ul style="list-style-type: none"> - Education sur l'Hygiène publique dans les quartiers - Education sur l'environnement - Protection contre les inondations Q2, 5, 8, 9,12 - Réhabilitation des parcs publics - Lutte Anti-érosive 	<p align="right">2,600</p> <p align="right">5,000</p>
VIII Jeunesse et Sports	<ul style="list-style-type: none"> - Chômage - Délinquance et prostitution juvénile - Occupation de terrains 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide financières par les associations et égalises - Conseil communal de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser les centres de formation professionnelle. 	5,000

**L'ETUDE SUR LE PLAN DE RECONSTRUCTION URBAINE DE LA VILLE DE KINSHASA
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO RAPPORT FINAL VOLUME I TEXTE PRINCIPAL, MARS 2010
CHAPITRE 2 REVISION DES STRATEGIES ET POLITIQUES ACTUELLES DE DEVELOPPEMENT**

	<ul style="list-style-type: none"> - de jeux et de loisirs - Insuffisance d'espaces de sports et manque d'équipements sportifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un complexe pour diverses activités sportives 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil communal de la jeunesse - Construction d'un complexe omnisports (Site : Ste Thérèse) 	(Gouvernement de la RDC)
IX. Education	<ul style="list-style-type: none"> - Détérioration d'équipement - Faible enrôlement des filles à l'école - Manque d'engagement de l'Etat - Charges financières des parents - Manque d'Universités et Instituts Supérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des écoles publiques et l'électricité - Priorité aux filles - Création des Universités et Instituts Supérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des écoles (Kamina, Q1; Sumbi, Q3; Likasi, Q6; Yanda, Q13. - Inscription/admission des filles vulnérables - Fournir les équipements et matériels scolaires 	<p align="center">30,000</p> <p align="center">10,000</p> <p align="center">5,000</p>
X. Culture et Arts	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'une bibliothèque publique - Manque des grandes salles et divertissement - Manque de ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une bibliothèque communale publique - Réhabiliter les salles de jeux et loisirs - Recrutement du personnel qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une bibliothèque publique communale - Réhabilitation des infrastructures des loisirs - Engager des animateurs formés pour les activités culturelles 	10,000
XI. Population et Etat civil	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'outil de documentation démographie non disponible - Manque de recensement fiable. - Manque de contrôle efficace de mouvement de la population. Morts et naissances non déclarées 	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper avec ordinateurs - Formation et approvisionnement - Recensement régulier. - Décentralisation des services, quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Informatisation de l'administration - Banque des données sur la population/les habitants 	<p align="center">10,000</p> <p align="center">2,000</p>
XII. Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Tracasserie - Manque de collaboration avec la commune et quartiers - Interférence - Hiérarchie - Salaires maigre - Manque d'ordinateur pour l'administration - Administration limité - Manque d'outil de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Education morale - Suggérer les lois efficacement décentralisées - Payer des salaires suffisants/décentes et frais - Equipement de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Education sur les Droits de l'Homme - Décentralisation et services coopératifs de développement - Equipements de communication 	2,600

Note: 39 projets ont été identifiés pour un coût total estimé à : 227.400\$US.

2.2 STRATEGIES PERTINENTES POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Les plans et les politiques du gouvernement national et du gouvernement provincial pour le

développement communal qui sont appropriés sont présentés comme suit:

2.2.1 Infrastructures Urbaines (Routes)

Le PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL et le PRSP-KINSHASA existants ont proposé des actions pour les travaux de réhabilitation des routes et les programmes de transports publics.

Nom du Plan	Rubrique	Description
DSCRP PROVINCE DE KINSHASA	Objectif	Faciliter la circulation des personnes et des biens dans la ville de Kinshasa
	Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des routes et des ouvrages vétustes du système de drainage, • Construction des routes intercommunales en béton ou en bitume, • Réhabilitation et construction des routes intercommunales ou interquartiers
	Actions Prioritaires	1) Réhabiliter les routes suivantes - <i>Les détails ont été omis.</i> 2) Exécuter les travaux s'y rapportant - <i>Les détails ont été omis.</i> 3) Réhabilitation: Les routes intercommunales non revêtues ont été réhabilitées. - <i>Les détails sont été omis.</i> 4) Construction des routes bitumées. Avenue Bibwa/2 ^e Entrée Nd'jili (tronçon compris entre le Boulevard Lumumba – Marché Mangobo) - <i>Le reste a été omis.</i> 5) Réhabiliter les ouvrages des croisements - <i>Les détails sont été omis.</i> 6) Construire les ouvrages de croisement - <i>Les détails sont été omis.</i>
PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL : 2007 – 2011	Actions	La ville de Kinshasa compte un total de plus ou moins 160.000 véhicules dont la moitié a plus de vingt ans et ils sont concentrés sur 2800 km des routes plus ou moins praticables provoquant ainsi des embouteillages chaque 160.000 véhicules assurent le transport pour environ 2.000.000 des Kinois et Kinoises entre les communes-dortoirs vers le Centre Administratif et Commercial de la Gombe. Ainsi, 2.000.000 de personnes entraînent un besoin de 2.000 bus en moyenne.

2.2.2 Santé & Assainissement/Salubrité

Le PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL, le DRC-PRSP et le PRSP-KINSHASA existants ont mis l'accent sur l'importance du développement des "Zones de Santé", des activités de nettoyage et de l'éducation pour l'amélioration environnementale.

RDC – DSCR	Objectif	Réhabiliter et installer les nouvelles structures locales de santé (hôpitaux, centres de santé, pharmacies, etc.), développer les ressources humaines à travers la formation de base et des cours avancés pendant le service, améliorer les conditions de travail du personnel de santé, fournir les produits pharmaceutiques de base ainsi que les équipements pour les hôpitaux, les centres de santé et les cliniques universitaires
	Actions	Développement de la Zone de Santé (i) Le développement de la Zone de Santé constitue la principale orientation de la Stratégie en vue du renforcement du système de santé. Il vise à améliorer le niveau de fonctionnalité des hôpitaux et des centres de santé en vue d'assurer des soins de santé de qualité à la population. (ii) Promouvoir le développement des ressources humaines,

		(iii) Rationaliser le fonctionnement des structures de santé, (iv) Améliorer la couverture médicale de la Zone de santé ainsi que la qualité des soins médicaux, (v) Promouvoir le partenariat communautaire dans la mise en oeuvre ou l'application de la politique sanitaire,
PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL : 2007 – 2011	Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un Plan d'Evacuation des Eaux usées ainsi que des sanitaires à là où il n'en existe pas. • Développer un nouveau patrimoine d'arbres en créant le 'Plan du Paysage de Kinshasa' et le 'Plan des Espaces Verts de Kinshasa' • Créer des espaces verts pour les enfants : 5 parcs et des réserves botaniques • Créer trois décharges publiques/dépotoirs contrôlés ainsi qu'une douzaine de décharges intermédiaires et de transit. • Organiser le ramassage des ordures ménagères grâce aux privés assistés, • Créer des Centres de Tri, de traitement / de gestion des déchets, • Redynamiser et renforcer les Brigades communales d'Assainissement et de Salubrité.
PRSP – KINSHASA PROVINCE	Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la beauté d'antan de la Ville de Kinshasa • Mettre fin aux érosions à travers la ville.
	Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Exécution des travaux manuels • Evacuation des immondices et autres déchets • Curage des bassins hydrographiques • Création des Brigades Urbaines et Municipales de Salubrité • Lutte contre les vecteurs • Organiser une campagne sanitaire et d'éducation • Désensablement des avenues • Stabilisation des têtes d'érosion.
	Actions Prioritaires	<ol style="list-style-type: none"> 1) Désherber et évacuer les herbes des avenues et des places publiques à travers la Ville - <i>Les détails ont été omis.</i> 2) Evacuer les immondices ainsi que d'autres déchets - <i>Les détails ont été omis.</i> 3) Curer les bassins hydrographiques - <i>Les détails ont été omis.</i> 4) Construire des latrines publiques: 600,000, en 3 ans. 5) Installer des Brigades Urbaines et Municipales de Salubrité: 3,000,000. Tous ces travaux seront exécutés en une année. 6) Lutter contre les vecteurs des maladies - <i>Les détails ont été omis.</i> 7) Organiser des Campagnes d'Education/Sensibilisation Sanitaire et Mésologique: 201.150 8) Entreprendre le désensablement de Matete, Evacuer le sable de Kinsenso: 200.000 9) Stabiliser les érosions - <i>Les détails ont été omis.</i>

2.2.3 Education & Citoyenneté

Le PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL et le DRC-PRSP existants ont indiqué les cibles d'éducation à atteindre, telles que la capacité d'accueil des salles de classes.

RDC – DSCR	Enseignement Primaire Universel	
	Objectif	Accroître le taux de scolarisation de 64,1% en 2006 à 80% en 2008, et

		100% d'ici l'an 2015.
	Actions	(i) Adaptation et systématisation de la capacité d'accueil des salles de classe à 40 élèves, (ii) Systématisation du système de travail en double vacation/session pour les milieux urbains et semi-urbains, (iii) Réhabilitation, sur une base annuelle, de 10% des salles de classe et leur équipement en mobilier scolaire, (iv) Campagne de sensibilisation permanente et information des parents et de la communauté sur l'impact positif de l'Education pour Tous les Enfants en collaboration avec les partenaires au développement.
	Enseignement Secondaire	
	Objectif	Etendre le tronc commun secondaire en vue de permettre à plus d'élèves de terminer les huit ans de formations scolaire et réduire ainsi l'accès au second cycle et améliorer la qualité de l'enseignement. Le taux brut de fréquentation scolaire (principalement pour les écolières) devrait être augmenté de 23% à 33% pour la période allant d'aujourd'hui à 2015.
	Actions	(i) Adaptation et systématisation de la capacité d'accueil des salles de classe à 40 élèves, (ii) Systématisation du système de travail en double vacation/session pour les milieux urbains et semi-urbains, (iii) Réhabilitation, sur une base annuelle, de 10% des salles de classe et leur équipement en mobilier scolaire, (iv) Campagne de sensibilisation permanente et information des parents et de la communauté sur l'impact positif de l'Education pour Tous les Enfants en collaboration avec les partenaires au développement.
	Enseignement Non-Formel	
	Objectif	Développer une politique/stratégie nationale d'alphabétisation visant à réduire sensiblement le fossé entre le taux d'analphabétisme des femmes et des homes d'ici l'an 2015. Réduire de manière sensible d'ici 2015, le taux des enfants (particulièrement des filles âgées de 8 à 14 ans) qui ont abandonné le système scolaire formel.
	Actions	Organiser la formation professionnelle et l'apprentissage au profit des jeunes non scolarisés en vue de les intégrer dans le circuit de production.
PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL : 2007 – 2011	Actions	<ul style="list-style-type: none"> • Former les jeunes enfants ayant abandonné l'école et les orienter vers les Centres de Formation Professionnelle (Formation Sportive et Professionnelle) • Mettre fin au monnayage du système éducatif et des diplômes étant donné que plusieurs écoles fonctionnent sans agrément, <p>Veiller à ce le système de formation professionnelle suive l'évolution du marché de l'emploi et des techniques afin d'assurer aux jeunes la capacité à créer leur propre emploi, et réintégrer ainsi ou être insérés dans leur société et dans les entreprises comme main-d'œuvre.</p>

2.2.4 Eau et Energie

Le (DRC PRSP) DSCR - RDC actuel (*existant*) met l'accent sur la nécessité des travaux de réhabilitation des installations.

DSCRP-RDC	Objectif	Mobiliser les énormes ressources en eau de la RDC, S'assurer de leur potabilité et de la distribution à la population. La reconstruction du secteur de l'eau et de l'assainissement demeure l'une des premières priorités de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.
	Actions	Dans un premier temps, il faudra réhabiliter les infrastructures existantes, facilitant ainsi l'accès à un grand nombre de la population, accroître la capacité des unités de production d'eau, améliorer la gestion des points d'eau par la promotion de la participation communautaire et du secteur privé, renforcer les programmes d'assainissement en cours et les étendre au niveau national. (i) Entreprendre des réformes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, (ii) Identifier les besoins en eau ou procéder au recensement des populations urbaines et rurales.

2.3 AIDE DE DONATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans l'année fiscale de 2003 – 2004, la RDC a reçu la somme de 3.183 millions de dollars Américains d'aide au développement par les donateurs, ceux-ci se définissent comme une organisation internationale des pays industrialisés. Cette somme représentait la deuxième aide au développement la plus importante, derrière l'Irak. Concernant la RDC, les Etats-Unis étaient le premier donateur, suivis par les pays européens suivants en ordre décroissant: la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Particulièrement dans le contexte du processus de maintien de la paix et de rétablissement de l'économie post-conflit en RDC, l'aide au développement pour la RDC vise le Programme d'Urgence de Réhabilitation de Kinshasa et des provinces de l'Est.

2.3.1 Politiques et cadres d'assistance

En vue d'assister plus efficacement et améliorer les effets synergiques, les donateurs ont mis leurs politiques et d'assistance et plans d'action. Ces structures et ces plans d'action sont les suivants:

(1) Cadre d'Assistance au Pays (CAP)

Le cadre d'assistance aux pauvres (CAP) a été compilé pour un programme commun parmi les ONG à soutenir CRD, basé sur le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRP). Le DSCRP fut officiellement présenté par le RCD à la Banque Mondiale en juin 2006. Les principaux secteurs d'appui ciblés par le CAP sont les suivants : 1) la bonne gouvernance, 2) le développement économique, 3) les Services sociaux de base (la santé, l'éducation, l'eau, l'hygiène, les affaires sociales, etc), 4) VIH/Sida, 5) le développement communautaire selon les orientations du DSCRP.

Le coût du projet de quatre ans du CAP (incluant l'étape d'engagement), 2006 à 2010 se présente comme suit (en Millions de dollars)

- Comme gouvernance, 370
- Appui au budget du gouvernement, 300

- Développement économique, 320
- Electricité, 320
- Infrastructures de transport, 355
- les services sociaux de base, (Santé 450, Education 300, Eau et Hygiène 200, Affaires sociales, etc.)
- HIV/AIDS, 335
- Développement communautaire, 320

(2) Le Plan d'Action Humanitaire (PAH/CAF)

Le Plan d'Action Humanitaire constitue le cadre commun qui vise principalement l'aide au développement en vue de la réduction de la pauvreté pour les donateurs. Par contre, le Plan d'Action Humanitaire (PAH) se justifie par l'urgence de la politique et stratégie post-conflit, la prévention des calamités naturelles et les maladies infectieuses. Le PAH vise particulièrement l'appui aux opérations de maintien de la paix et la protection des réfugiés dans les provinces de l'Est du pays.

2.3.2 Aide au développement dans la ville de Kinshasa

Les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO, le HCR, le FNUAP/UNFPA, apportent l'aide à la santé, l'hygiène, l'éducation ainsi qu'au développement des secteurs communautaires dans la ville de Kinshasa. L'aide de développement bilatéral a également financé ces secteurs grâce à la collaboration de la Belgique.(Coopération Technique Belge (CTB), le Royaume –Uni (DFID), les Etats-Unis (USAID) et l'Allemagne (GTZ).

(1) La banque mondiale (BM)

Se basant sur le plan d'action humanitaire (PAH), de réhabilitation incluant le soutien à la gouvernance par la coopération de la banque Africaine de développement (BAD) et l'union Européenne (U.E).

(2) UNICEF

L'UNICEF a commencé les projets en matière de l'Education, la fourniture d'eau et l'hygiène depuis le mois d'avril 2007, à travers les dons au développement communautaire par le biais du gouvernement japonais. Les projets consistent en des programmes de réhabilitation de 104 écoles incluant 44 écoles primaires. Concernant les secteurs d'hygiène, l'UNICEF soutient un modèle d'éducation sanitaire dans les écoles projets connues sous le nom d'«écoles saines». Ces écoles salubres seraient alors baptisées comme des « Village salubres » aux sites de projets dans une synergie avec les programmes de réhabilitation des équipements des sources d'eau recyclée et des latrines pour les centres de santé dans les quartiers.

(3) La Belgique (coopération technique Belge ; CTB)

La Coopération Technique Belge (CTB), Agence Internationale de la Coopération Technique Belge a mis en œuvre le Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Communautaire – PAIDECO dans 5 provinces dont celle de la ville Kinshasa. L'aide au développement communautaire par la CTB a commencé en 2000. De manière générale, le PAIDECO vise le renforcement des capacités du gouvernement local par l'approche du développement communautaire. Le but de PAIDECO est de construire « la bonne gouvernance » à travers les activités préconisées pour la décentralisation.

Dans la ville de Kinshasa, la PAIDECO a ciblé les communes des Kinsenso et Kimbaseke.

Le PAIDECO consiste en deux schémas d'investissements. L'un est un investissement à court terme pour l'efficacité des infrastructures, et l'autre est un investissement à moyen terme pour activer l'économie locale avec le développement des compétences des associations de la communauté. Basé sur des demandes / plans de la population locale, PAIDECO apporte principalement son soutien en premier lieu à la construction des écoles, des dispensaires, à la lutte antiérosive, à la réhabilitation ou aux projets de construction des ponts.

De plus, le Comité de Développement au niveau provincial placé par la CTB était constitué de membres du gouvernement central, du gouvernement provincial et de la CTB. Le CTB a également installé le Comité de Développement au niveau communal dénommé la Comité Communal de Développement (CCD), avantageant non seulement les agents et cadres de l'Etat mais également les citoyens ou la population locale. De manière générale, l'analyse des besoins en matière de développement et des secteurs prioritaires a été compilée par l'Approche Communautaire de la base au sommet (de bas en haut).

De plus, au niveau du quartier, la CTB a installé les Comités Locaux de Développement (CLD). Constitué des représentant régionaux parmi lesquels des regroupements des femmes, représentants des églises etc., à titre d'exemple pour assurer l'approche de la base au sommet/ "Bottom-Up". Se basant sur ses propres critères ainsi que sur les avis et propositions émanant des communes, la CTB a finalement sélectionné les projets PAIDECO à raison de 50 mille euros par quartier 10 mille Euros pour la commune. D'autres projets arrangés par la CTB sont les suivants:

- Le Fonds Social Urbain de Kinshasa
- L'Aide alimentaire aux populations' vulnérables' de Kinshasa.

(4) Le Royaume-Uni (le Département pour le Développement International : DFID)

Le Département pour le Développement International (DPID) apporte une gamme variée d'appuis à la RDC. Les secteurs soutenus incluent l'appui au secteur humanitaire, aux opérations de maintien de la paix, à l'Education, à la Santé/Hygiène, au Cadre Institutionnel

Légal, à l'agriculture/ l'alimentation ainsi qu'à l'environnement. En vue de compiler diverses données sur les habitants de Kinshasa, DFID va commencer par l'Etude du Profil de la ville afin d'analyser les caractéristiques des habitants de la ville aux fins de s'en servir dans la planification communautaire.

(5) Etats – Unis (Agence Américaine pour le Développement International (USAID))

Globalement, l'assistance au développement de l'Agence Internationale de Développement des Etats-Unis (USAID) vise à des opérations de maintien de la paix. A travers les activités de l'agence des Nations Unis connue sous le nom de PKO, l'USAID fait don d'une somme d'environ 200 millions de dollars chaque année. Pour le développement de la communauté, l'USAID soutient et encourage principalement le secteur de l'éducation en mettant l'accent sur l'éducation primaire pour les habitants.

(6) Allemagne (Deutsche Gesellschaft fur Technische Zusammenarbeit; GTZ)

Le GTZ a officiellement ouvert son bureau de la RDC en 1985. Depuis son installation, la GTZ a contribué à maintenir son effort d'appui à la coopération, y compris la période du conflit civil. A présent, les projets de la GTZ en cours sont : 1) le renforcement du secteur démocratique avec les sociétés civiles, 2) Santé, Hygiène et prévention du VIH/SIDA, 3) la conservation de l'environnement avec la gestion propose des ressources naturelles, 4) Adduction d'eau, le drainage et traitement de l'eau.

La GTZ accorde une grande priorité au développement communautaire en appuyant les initiatives locales.

2.3.3 Aide au développement dans la commune de N'djili

Dans la commune de N'djili, l'aide au développement est apportée par la CTB et la Chine.

(1) Aide au développement par la CTB

La CTB avait précédemment assisté à l'installation des CLD et CCD dans la commune de N'djili et dont chacune des organisations compte 30 membres. Cependant, la commune de N'djili ne fut pas retenue comme site des projets de PAIDECO et de ce fait, la commune ne pouvait plus bénéficier de l'assistance de la CTB. Par conséquent, les habitants ont des attentes pour plus d'associations actives. En 2007, N'djili a préparé le plan de développement de la commune de N'djili comme "Plan Communal de Développement de N'djili" en tirant le plus profit de la CLD et de la CCD, sans aucune intervention de la CTB ou d'autres donateurs.

Dans la commune de N'djili, la CTB a mis en place le projet de réhabilitation de route de la route Cecomaf. La route Cecomaf est une route en asphalte de 2,2Km de longueur avec un système d'écoulement des eaux qui part de la route de l'aéroport, vers le sud le long de la rivière

N'djili.

(2) Aide au développement par la Chine

La Chine a construit l'Hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise en 2007. L'hôpital, qui est équipé d'installations de niveau avancé, est désigné comme l'hôpital de référence du district de Tsgangu.

(3) L'Assistance au Développement par UN-HABITAT

UN-HABITAT (Programme de Peuplement Humain des Nations Unies) met en place un projet de développement des compétences dans la commune de N'djili et la commune de Masina pour les responsables communaux, les dirigeants du CLD et les ONG depuis novembre 2008. La période de mise en place est de deux ans. Le contenu du renforcement des compétences est constitué des modules suivants:

Module 1: Direction locale

Module 2: Gouvernance économique locale

Module 3: Participation au développement communal

Le module 2, Gouvernance économique locale, a pour objectif l'établissement d'une administration communale indépendante économiquement, en développant les compétences de sécurisation du budget communal et d'exécution appropriée du budget en vue de la décentralisation prochaine.

CHAPITRE 3

SITUATION GENERALE DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

CHAPITRE 3 : SITUATION GENERALE DE LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

3.1 SITUATION AU NIVEAU NATIONAL

3.1.1 Situation géographique



Fig. 3.1.1 Carte du site

Kinshasa est la capitale de la République Démocratique du Congo, siège des activités politiques et économiques. Elle est située à 15° 21' 17'' Sud et 4° 23' 26'' Est. La République Démocratique du Congo compte environ 60 millions d'habitants. Cette population comprend environ 320.000 habitants dans la commune de Ndjili, avec la population de Kinshasa qui est d'environ 6.300.000 habitants.

La Ville de Kinshasa est située dans une plaine alluvionnaire à environ 700 km en amont du Fleuve Congo à partir de l'Océan Atlantique avec une altitude variant entre – 550m à 300m au-dessus du niveau de la mer. Le Bassin du Congo constitue la principale source d'approvisionnement en eau potable. Le niveau de l'eau du Fleuve Congo tend à augmenter pendant la saison des pluies qui commence autour du mois de novembre.

3.1.2 Climat

Le climat de la République Démocratique du Congo compte deux saisons dont la saison des pluies et la saison sèche. La saison des pluies s'étend de novembre à avril et la saison sèche de mai à octobre. La METELSAT, l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite est chargée des études météorologiques. Les données sur les températures et les précipitations à Kinshasa sont présentées dans les tableaux 3.1 et 3.2. La moyenne des précipitations annuelles pour les dix dernières années est de 1600 mm.

Tableau 3.1.1 Températures Maximales Moyennes

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne
1997	29,0	29,5	30,3	30,8	29,5	26,8	26,6	28,7	30,9	30,7	30,1	29,7	29,4
1998	29,8	31,5	31,7	32,2	31,4	29,0	28,1	28,7	29,8	30,6	30,9	30,0	30,3
1999	29,6	31,0	31,6	31,7	29,1	28,0	27,2	27,5	29,3	29,6	29,9	29,7	29,5
2000	30,2	30,0	31,6	31,5	30,7	27,2	27,1	27,0	29,0	29,3	30,1	29,4	29,4
2001	29,9	30,2	31,4	31,3	30,3	27,6	26,6	27,5	30,1	30,4	30,8	30,0	29,7
2002	30,1	30,4	31,6	31,6	31,0	28,0	26,7	28,0	30,2	29,4	30,1	29,8	29,7
2003	29,2	31,0	31,3	31,4	30,5	28,7	28,3	29,1	29,8	30,4	29,8	29,7	29,9
2004	30,4	31,0	31,4	31,2	30,5	27,5	27,3	28,6	30,8	31,1	29,7	29,7	29,9
2005	30,4	31,4	31,8	31,9	29,8	26,9	27,5	29,2	30,8	30,3	30,3	29,5	30,0
2006	30,4	31,0	31,8	31,5	30,0	30,1	28,1	28,5	29,6	30,3	29,6	29,0	30,0
2007	30,3	31,0	32,0	31,7	30,8	28,0	27,3	27,3	29,6	29,8	29,5	29,4	29,7

Source: METELSAT

Tableau 3.1.2 Températures Minimales Moyennes

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne
1997	21,1	20,8	20,9	21,0	20,7	19,0	17,6	18,7	20,4	21,2	21,1	21,2	20,3
1998	21,5	22,3	21,9	22,2	21,7	20,3	18,9	19,3	20,4	21,1	21,1	20,9	21,0
1999	20,9	20,7	20,9	21,0	20,4	19,5	18,4	18,7	19,6	20,1	20,4	20,4	20,1
2000	20,4	20,1	21,1	20,6	20,7	19,0	17,4	17,6	19,3	20,0	20,6	21,0	19,8
2001	20,9	21,3	21,2	21,3	21,0	19,7	17,9	17,7	19,4	21,3	22,2	22,2	20,5
2002	21,8	21,8	22,2	22,0	21,7	19,6	18,9	19,4	20,3	20,9	21,0	20,9	20,9
2003	21,4	21,3	21,2	21,5	21,3	19,1	18,4	18,7	19,4	20,6	20,1	20,2	20,3
2004	21,8	22,1	22,4	22,0	20,1	19,5	18,8	19,3	20,8	21,3	21,4	21,5	20,9
2005	21,8	22,3	22,0	21,9	21,0	18,7	18,4	18,6	20,0	20,6	20,6	21,5	20,6
2006	21,8	22,4	22,2	22,0	21,2	21,2	19,4	19,0	20,5	21,4	21,3	21,5	21,2
2007	21,9	21,5	21,2	21,6	21,6	18,9	18,3	19,1	20,2	20,4	20,5	20,8	20,5

Source: METELSAT

Tableau 3.1.3 Quantité totale des précipitations/pluies en millimètres

Année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne
1997	220,8	88,3	243,5	220,3	108,1	0,0	0,0	2,8	4,3	275,4	273,1	252,8	1689,4
1998	330,4	168,8	388,1	435,9	75,8	19,8	0,0	0,0	61,7	129,9	206,0	203,9	2020,3
1999	182,8	126,3	229,0	133,1	146,0	21,6	1,4	1,1	54,2	98,9	325,6	282,4	1602,4
2000	234,8	298,8	61,9	222,4	94,7	0,0	0,0	0,0	81,2	137,4	271,4	22,5	1425,1
2001	103,1	130,8	332,4	156,6	543,3	2,6	1,1	0,0	28,8	73,2	162,4	112,4	1646,7
2002	209,0	257,8	74,3	225,1	215,4	44,4	4,7	0,8	73,4	117,4	311,8	298,1	1832,2
2003	318,5	201,8	112,7	188,7	21,8	3,0	1,0	0,0	33,6	129,0	202,2	108,9	1321,2
2004	172,2	205,8	242,4	152,0	1,4	0,4	0,1	8,4	10,2	143,3	145,1	188,7	1270,0
2005	92,4	57,2	144,4	171,4	86,0	2,7	0,0	0,0	25,4	126,9	257,8	248,2	1212,4
2006	110,5	137,1	239,2	260,8	107,1	3,2	0,0	10,6	19,1	353,2	334,2	283,8	1858,8
2007	159,9	125,3	245,0	271,7	102,2	0,0	0,0	56,4	29,2	371,7	220,9	205,8	1788,1
Moyenne	194,0	163,5	210,3	221,6	136,5	8,9	0,8	7,3	38,3	177,8	246,4	200,7	1606,1

Source: METELSAT

3.1.3 Géologie

La couche de la surface de la Ville de Kinshasa est constituée de sable et d'argile limoneux provenant des sédiments de la rivière. Une couche de grès se trouve entre 6 m et 10 m en-dessous de la surface du sol.

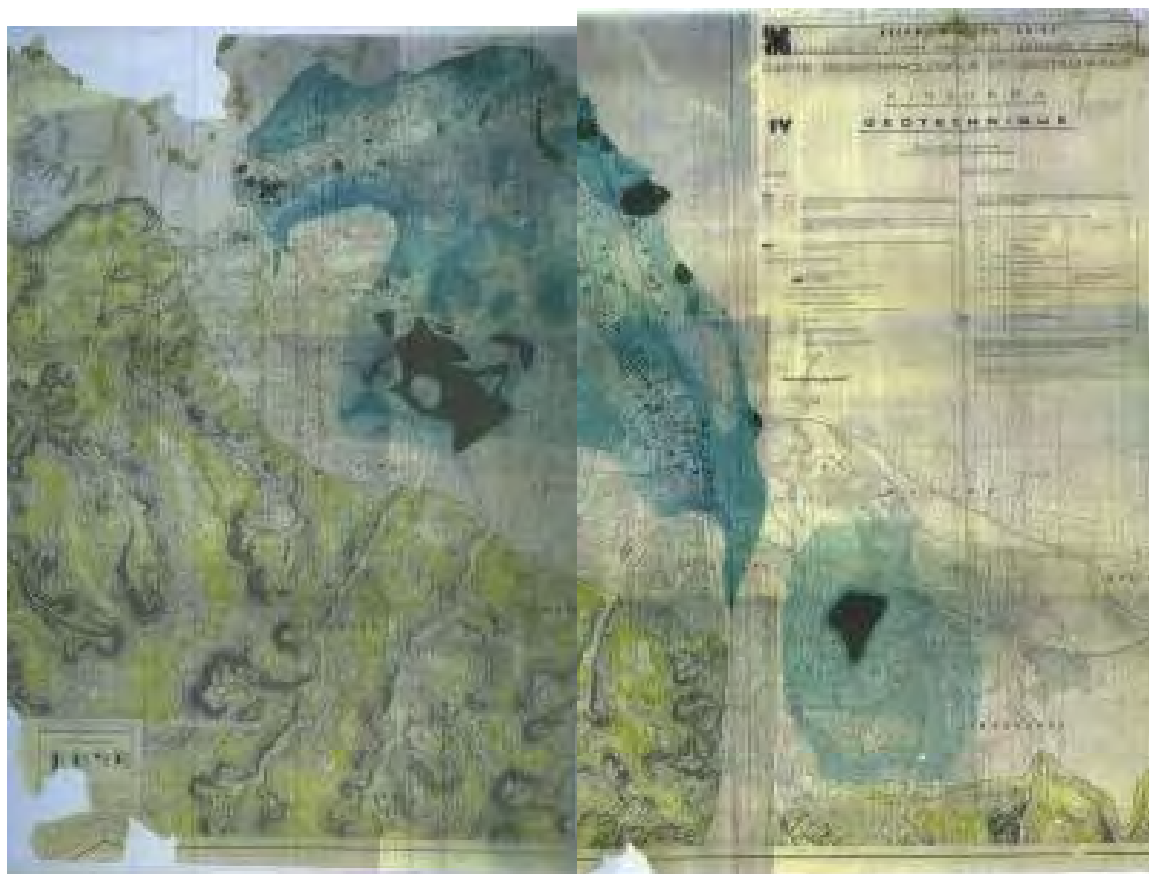


Fig. 3.1.2 Carte Géologique

Source : Office des Routes

3.2 SYSTEME ADMINISTRATIF

La RDC compte actuellement 11 provinces dont la Ville-Province de Kinshasa qui est la seule ville dotée d'un statut spécial en RDC. La Capitale Kinshasa est composée de quatre districts: Lukunga, Funa, Tshangu et Mont-Amba. Ces districts sont des simples zones ou entités géographiques sans fonctions politiques ni administratives étant donné qu'il n'existe pas de Commissaires de District. Il en découle tout naturellement que les Communes font directement rapport au niveau provincial de Kinshasa, *tandis que dans les autres provinces, les rapports proviennent des territoires vers le niveau provincial en passant par leurs districts respectifs.*

Il existe des Divisions Urbaines pour les différents Ministères. Ces Divisions Urbaines ont jusqu'à fonctionné sous l'Autorité du Gouvernement Central. Cependant, après la promulgation de la Loi sur la Décentralisation par le Président de la République en juillet 2008, certaines fonctions du Gouvernement Central ont été transférées au Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa. Il sied de noter que le Gouvernement Central compte plus de Ministères que le niveau provincial étant donné que la plupart des fonctions du Gouvernement Central fusionnent en un seul Ministère au niveau provincial. Le Gouvernement Provincial de Kinshasa compte ainsi 10 ministères ayant en leur sein des Divisions Urbaines qui se présentent comme suit pour les ministères respectifs:

- **Ministère du Plan, Budget, Travaux Publics et Infrastructures:** a. Division Urbaine du Plan, b. Division Urbaine des Infrastructures et Travaux Publics, c. Division Urbaine du Budget, d. Institut Géographique
- **Ministère de l'Economie et des Finances:** a. Economie, b. Finances, c. Commerce Extérieur, Industries, Petites et Moyennes Entreprises.
- **Ministère de la Population, Sécurité et Décentralisation:** a. Population, b. Sécurité, c. Décentralisation, d. Justice, e. Anciens Combattants.
- **Ministère de l'Agriculture et Développement Rural :** a. Agriculture, b. Développement Rural. c. DVDA
- **Ministère de Transport, Mines et Energie:** a. Transport, b. Mines, c. Energie, d. Hydrocarbures.
- **Ministère des Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat :** a. Affaires Foncières, b. Urbanisme et Habitat
- **Ministère de l'Education, Information, Genre et Famille :** a. Division Urbaine de l'EPSP (Enseignement Maternel, Primaire, Secondaire et Professionnel: Kinshasa-Est, Kinshasa-Ouest, Kinshasa-Centre), b. Information, c. Genre et Famille.
- **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales:** a. Santé, b. Affaires Sociales, c. Hygiène.
- **Ministère de la Fonction Publique et du Travail:** a. Fonction Publique, b. Travail, c. Sécurité et Prévoyance Sociale, d. Inspection du Travail.
- **Ministère des Sports, Culture et Arts:** a. Sports et Loisirs, b. Culture et Arts, c. Tourisme, d. Jeunesse.

L'organigramme de la Ville province de Kinshasa est présenté à la Figure 3.2.1.

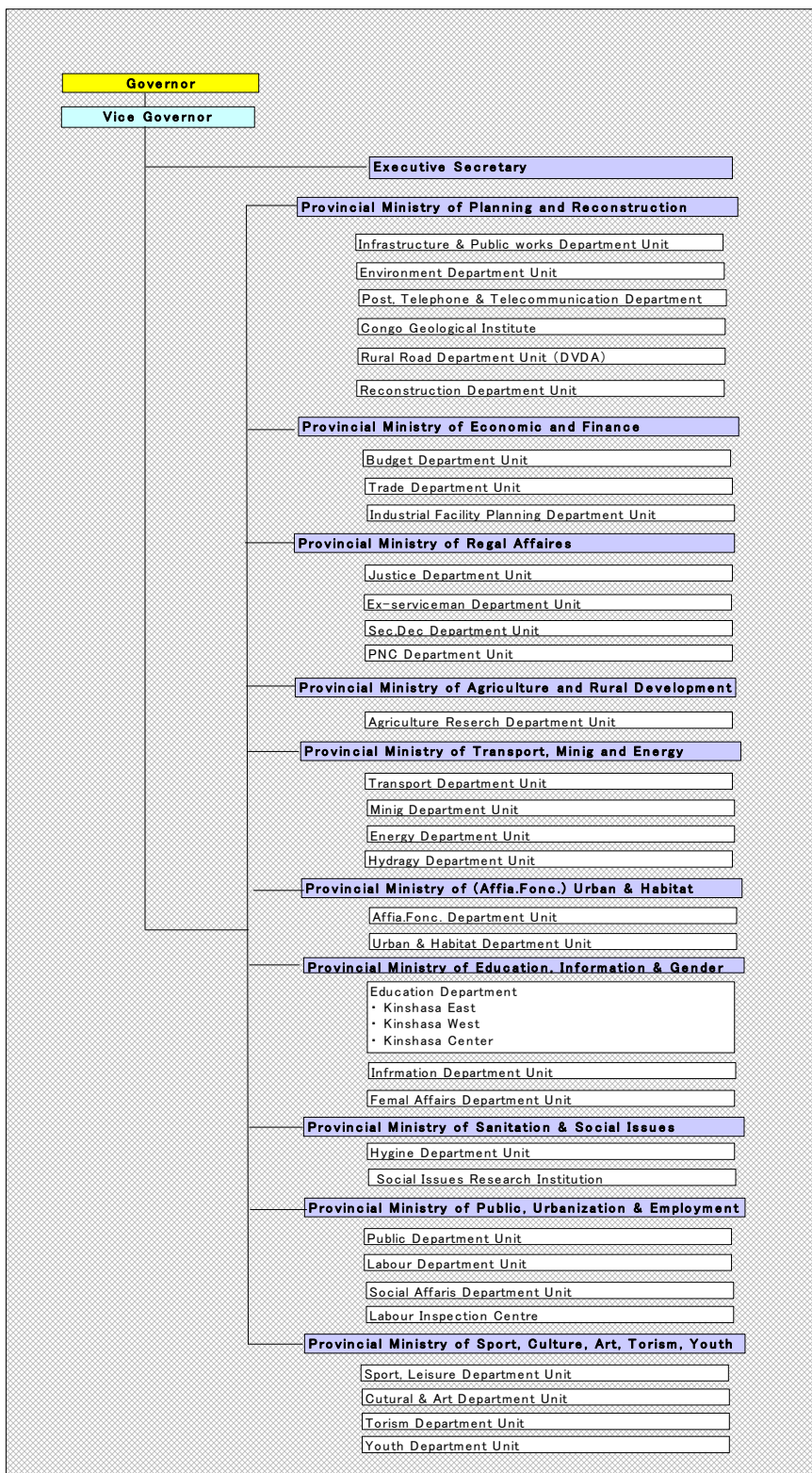


Fig. 3.2.1 Organigramme de la Ville-Province de Kinshasa

Source: Ville-Province de Kinshasa (2008)

(1) Organisation communautaire

De manière générale, la commune constitue l'unité ou l'entité de base dans la Ville–Province de Kinshasa qui compte actuellement 24 communes au total. En ce qui concerne la commune de N'djili, elle est dirigée par le bourgmestre, un représentant de la commune avec 28 services publics. La Commune de N'djili est également dotée d'un bureau communal administratif ainsi que 23 sous-bureaux administratifs.

Les zones d'habitation dans la commune sont appelées « Quartiers », et elles ont leurs propres Chefs de Quartier respectifs. Pour de plus amples informations sur la commune de N'djili et son organigramme, voir au « Chapitre 7: SITUATION ACTUELLE ET PROBLEMES DE LA COMMUNE de N'DJILI ».

(2) Ressources financières

La Ville de Kinshasa est confrontée à un problème crucial de revenu fiscal. En effet, selon les statistiques, la ville ne perçoit qu'une moyenne annuelle de 25 millions de Dollars tandis que les dépenses fiscales exigent beaucoup plus de ressources annuelles. Il apparaît dès lors très clairement que les structures et les mécanismes de perception des recettes sont inefficaces.

Les causes à la base de cette situation se présentent comme suit:

- L'absence de l'obligation ou de la contrainte à payer pour les habitants;
- L'inadéquation des mesures fiscales;
- La mauvaise gestion ou mauvaise utilisation des recettes perçues;
- La non-exécution des sanctions;
- Le manque d'équipements pour redynamiser les services de perception;
- L'incapacité organisationnelle des services de perception.

3.3 SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

3.3.1 Population

Selon les résultats de l'enquête sociale sur les ménages menée en 2004 par l'Institut National des Statistiques (INS), la population de la ville de Kinshasa est constituée de 51,2% de femmes. La majeure partie de la population est constituée d'une génération plus jeune et dont plus de la moitié (soit 51,3%) à moins de 20 ans. De cette population, 97,9% sont constitués par des Congolais et Congolaises, dont 71% sont originaires de Kinshasa ou des provinces voisines.

Tableau 3.3.1 Situation démographique de Kinshasa

	Commune	Population	Superficie (km ²)	Densité/km ²
1	Bandalungwa	184.140	6,80	27,079
2	Barumbu	111.540	4,60	24,248
3	Bumbu	235.851	5,30	44,500
4	Gombe	37.152	1,92	19,350
5	Kalamu	295.800	6,60	44,818
6	Kasa-Vubu	140.484	5,00	28,097
7	Kimbanseke	854.135	76,90	11,107
8	Kinshasa	119.652	2,90	41,259
9	Kintambo	99.764	3,90	25,581
10	Kisenso	320.850	16,60	19,328
11	Lemba	319.610	23,70	13,486
12	Limete	316.710	27,10	11,687
13	Lingwala	79.092	2,90	27,273
14	Makala	240.170	12,00	20,014
15	Maluku	213.400	7.948,80	27
16	Masina	558.900	69,70	8,019
17	Matete	250.588	4,90	51,140
18	Ndjili	320.762	9,43	34,020
19	Ngaba	159.669	4,00	39,917
20	Mont-Ngafula	254.400	358,90	709
21	Ngaliema	691.380	81,70	8,462
22	Ngiri-Ngiri	142.520	3,40	41,918
23	N'Sele	162.900	179,80	906
24	Selembao	278.256	23,20	11,994
	Total	6.387.725	8.880,05	719

Source: INS/REGIDISO/ Commune de N'djili

3.3.2 Plan Foncier

(1) Plan Foncier Actuel

Les deux plans suivants sont présentés au titre de Plan Foncier Directeur pour la Ville de Kinshasa et la Commune de N'djili. Ils furent élaborés au cours des années 1960-1970. Par conséquent, le plan n'est pas complètement approprié pour la situation urbaine actuelle.

1) Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

Ce Plan Directeur concerne la Région Economique de Kinshasa (REK). L'étude du Plan avait débuté en 1972 et son esquisse fut présentée en 1975. Le B.E.A.U. (Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain) était essentiellement actif dans la planification et l'étude de ce plan directeur. Ce Plan constitue le dernier plan directeur qui couvre toute la ville

Le Plan vise à atteindre ses objectifs à l'horizon 1990 et comprend les éléments ci-après :

a) Objectifs du Plan

Le Plan comporte les trois objectifs suivants:

- Contrôler l'extension de la Ville.
- Créer une zone d'habitation bien déterminée qui puisse correspondre à la situation des emplois.
- Créer un système approprié de transport qui corresponde à la demande au niveau de la Commune.

b) Année-cible du Plan Directeur

Les deux années ci-après furent arrêtées comme période cible de la planification.

- Le plan quinquennal (à l'échéance de 1980) est considéré comme étant un projet prioritaire ;
- Le Plan stratégique est élaboré pour un long terme de 15 ans (à l'échéance de 1990).

c) Contexte démographique

La population de Kinshasa en 1975, lorsque le plan directeur a été fourni, est estimée à 1,75 millions d'habitants. Le plan compare deux scénarios qui estiment la population de Kinshasa à 4,5 millions ou 3,63 millions d'habitants en 1990. L'idée de faire correspondre la croissance ou la montée démographique aux opportunités d'emploi pour 3,8 millions d'habitants est traitée dans le premier scénario sur la croissance démographique. Notons cependant qu'une nouvelle croissance démographique de 3,8 millions d'habitants fut finalement planifiée.

d) Objet du Plan Foncier

Les trois points ci-après sont prévus au titre de mesure d'aménagement urbain correspondant à la croissance démographique. La zone d'urbanisation ciblée est présentée sur la figure 3.1.1.

i) Forte demande des terres dans la ville actuelle

Cette forte demande des terres concerne 710.000 nouveaux habitants lorsque l'on veut appliquer une politique foncière efficace. La densité de la population est estimée à 240 habitants par hectare pour un terrain plat au degré diagonal de 4% ou moins tel que prévu à l'index du plan. L'on estime également entre 50 à 150 personnes par hectare sur les terrains en pente au degré diagonal de 4 à 8 %.

ii) Aménagement de la partie Est de la Ville

L'on propose un plan d'aménagement urbain qui puisse correspondre à 1, 21 millions d'habitants en accélérant l'aménagement dans la partie-est de l'Aéroport de N'djili. Son indice de planification de la densité démographique était fixé à 240 habitants/ha terrain plat et 150 personnes/ha en moyenne pour l'ensemble de la zone planifiée.

iii) Aménagement de la zone périurbaine

Il est prévu un aménagement pour une population de 245.000 habitants grâce à l'aménagement de la périphérie de la zone urbaine actuelle.

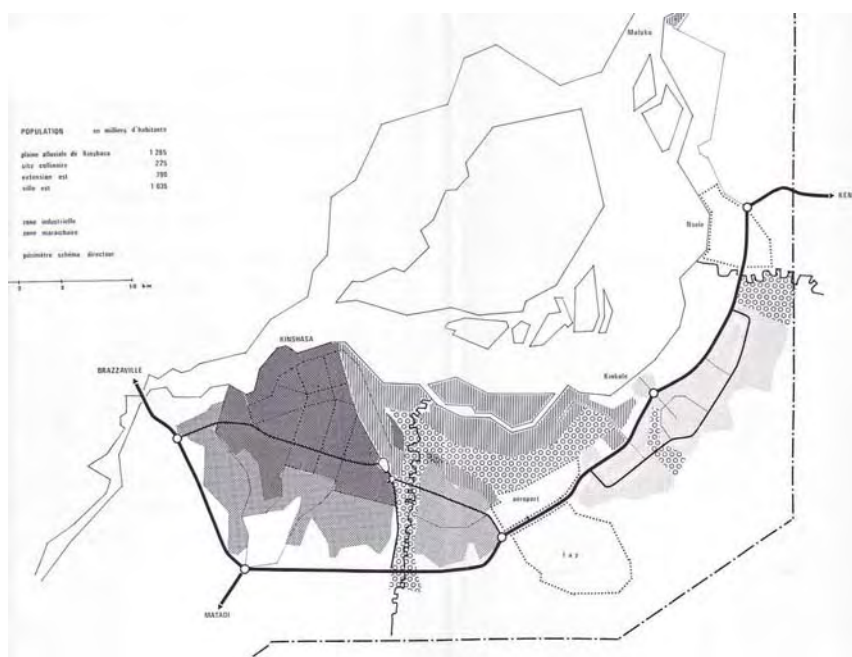


Fig. 3.3.1 Répartition de la population

Source: SDAU Kinshasa (BEAU, 1975)

e) Autres domaines de planification

Dans le Plan Directeur, les connexions principales de transport sont prévues pour répondre au plan de répartition de la population dans chaque quartier. La proposition principale se présente comme suit:

- i) Construction d'une autoroute autour de la zone urbaine
- ii) Aménagement ou construction d'une autoroute dans la ville (en renforçant la circulation entre la partie-est de la ville à partir de l'actuel Boulevard Lumumba).
- iii) Renforcement des liaisons principales de transport entre les quartiers.

Ces contenus furent préparés tels que présentés à la figure 3.3.2.

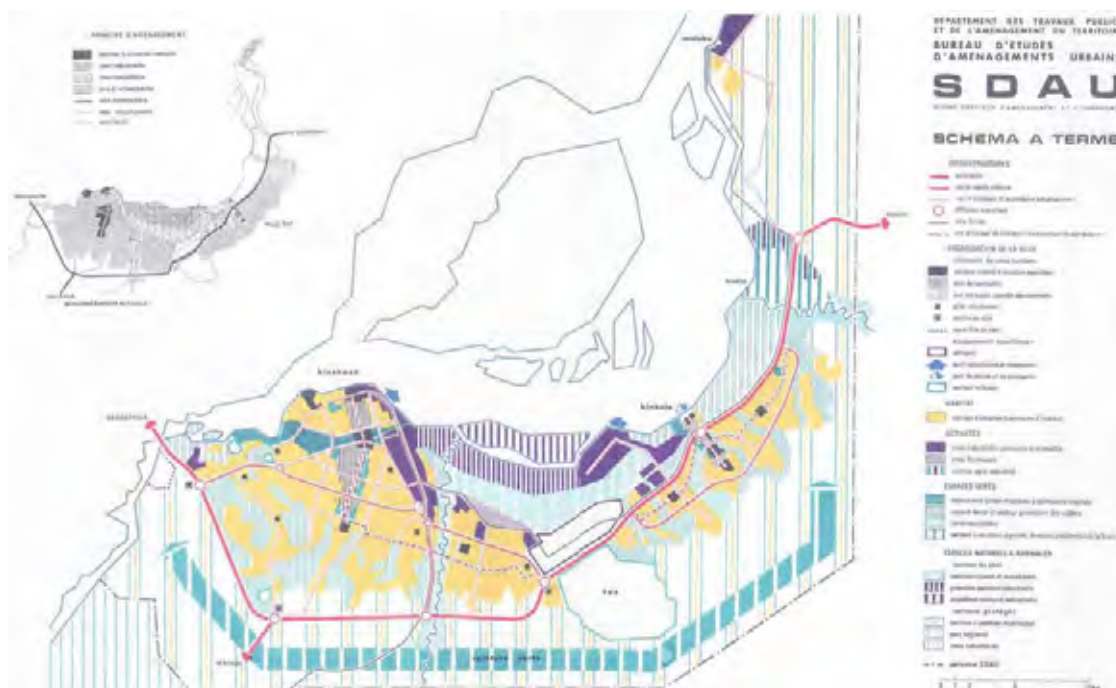


Fig. 3.3.2 Plan Directeur Urbain pour le dernier trimestre

Source: SDAU Kinshasa (BEAU, 1975)

2) Agglomération de N'djili: Plan particulier d'aménagement

Le plan directeur du quartier a été prévu pour chacune des communes dont N'djili, Masina et l'actuelle commune de Kimbanseke qui fut prévue en 1969 avant la décision relative au Plan Directeur de la Ville en 1975 à l'intention de la REK. Ce plan directeur fut présenté comme un document de planification sur la base de l'ordonnance gouvernementale relative à la planification urbaine (Décret du 20 juin 1957 sur l'Urbanisme) avec l'appui d'une institution française. Ce document est constitué de fiches de planification, des croquis/plans ainsi que des documents relatifs aux règlements et mesures d'application de la planification urbaine.

a) Composition et Contenu du Document de la Planification

i) Etude démographique

La situation démographique future était estimée sur base des résultats d'une enquête menée sur l'effectif de la population, la répartition en fonction de l'âge ainsi que le taux de croissance. La population de la Commune de N'djili était estimée à 80.000 habitants en 1967 dont 54.370 habitants pour les anciens quartiers (Quartiers 1-7) et 25.630 habitants pour les nouveaux quartiers (Quartiers 8-13). Il faut en outre retenir que la population était estimée à 160.000 habitants. Il était attendu que cette population doublerait en 12 ans, et atteindrait 325 000 habitants en 1979.

ii) Logement

L'étude sur la situation du site type, des blocs de logement, l'électricité, l'approvisionnement en eau et le système de drainage fut ainsi réalisée. L'étude montre qu'un site de 16x20m est standard pour la commune de N'djili, excepté pour le Quartier 7, le site pour maison standard pour le Quartier 7 est de 400 à 500 m².

iii) Emplois et Migrations alternatives

L'étude menée sur l'emploi et le travail des habitants a été réalisée. Une enquête sur les mouvements de migration a également été menée, y compris le recensement de la circulation. Ces résultats sont présentés dans le document.

iv) Structure de l'espace urbain et foncier

La structure urbaine fut analysée pour la zone cible, y compris les communes de Masina et de Kimbanseke. En outre, la répartition des installations commerciales, des écoles, des bâtiments administratifs ainsi que des installations industrielles a également fait partie de l'étude.

b) Croquis du Plan

Le plan d'aménagement des quartiers prévu pour les trois communes était élaboré (Voir Fig.3.3.3.). Le Plan foncier et le plan d'aménagement du site du projet pilote sont repris dans le croquis du plan. Il n'existe pas de document de planification qui explique le processus de planification à partir de conclusions des enquêtes pour des projets concrets. Toutefois on ne peut pas confirmer s'il existe ou non.



Fig. 3.3.3 Plan Directeur Urbain Particulier pour la contrée de N'djili

Source: Agglomération de N'Djili, plan particulier d'aménagement (BERU, 1969)

3) Autres plans

Les deux plans directeurs urbains ci-après ont été prévus avant les plans directeurs susmentionnés. Leurs contenus sont repris dans les plans directeurs signalés au point 1.

a) Le Plan 1950

Ce Plan fut préparé à l'époque où la population de la ville de Kinshasa avait atteint 100.000 habitants. Ce Plan prévoyait l'évolution de l'aménagement vers le sud-est de la ville. Il proposait la construction de l'Aéroport de N'djili, celle de l'Université dans l'actuelle commune de Lemba ainsi que la création de la zone industrielle à Limete. Il intégrait également la commune de N'djili au titre de cité satellite de Kinshasa ainsi que l'amélioration de sa fonction administrative. Il faut également noter que ce Plan prévoyait aussi la construction d'un réseau routier en étoile.

b) Le Plan Régional 1967

Tout au long de l'élaboration de ce schéma, une enquête sociale était en cours d'exécution au moment de la préparation de ce plan. Ces stratégies de développement avaient influencées le contenu du Plan de la Ville de Kinshasa de 1975.

- Pour améliorer la fonction urbaine et promouvoir une politique foncière efficace,
- Pour contrôler l'extension de la cité au pied de la colline qui entoure la Ville de Kinshasa,
- Pour aménager la cité satellite après la progression de l'aménagement de la Ville dans la zone Est.

(2) Structure foncière actuelle

La situation foncière de l'actuelle ville de Kinshasa est présentée à la figure 3-x. Elle ne décrit pas d'autres situations en plus de la gamme présentée dans la figure, étant donnée qu'aucune indemnité n'est prévue au profit de l'Equipe d'Etude afin d'accéder au site ainsi que l'impossibilité à mener une enquête sur terrain.

1) Quartier Commercial Central

Le Quartier Commercial Central est situé au centre de la Commune de la Gombe à proximité du Port de Kinshasa. La plupart de bureaux d'affaires, des institutions gouvernementales ou officielles, des entreprises internationales, des établissements commerciaux, des ambassades, etc. se trouvent également dans cette zone. Les avenues sont pour la plupart asphaltées et l'on y trouve des immeubles en étages. La majeure partie de principaux édifices se trouve dans cette zone bien que certains édifices officiels soient situés dans d'autres communes comme celles de Limete ainsi que d'autres parties de la Commune de la Gombe.

2) L'ancienne zone résidentielle

Les zones suivantes de cette catégorie furent déjà des zones urbanisées à l'époque de l'élaboration du Plan Directeur de 1975. Le Quartier résidentiel dans la commune de la Gombe avait une densité démographique de l'ordre de 190 habitants à l'hectare (R1). Dans les communes de Lingwala,

Kinshasa et Barumbu, la densité de la population était d'environ 250 à 300 habitants à l'hectare. Dans ces communes, il existe plusieurs immeubles à un étage. L'on y trouve également de petits magasins/boutiques et quelques kiosques dans le voisinage. Son espace urbanisé donne plutôt l'impression d'un environnement complexe. En outre, l'état des routes et des installations d'écoulement des eaux est mauvais (R2). Les communes de Bumbu, Kalamu, Kasa-Vubu et Ngiri-Ngiri sont situées dans la partie Sud du Cabinet du Président de la République (Palais Présidentiel). La densité démographique dans ces communes atteint 280 à 450 habitants à l'hectare quoique ces communes soient résidentielles et situées partiellement dans la plaine. C'est l'une des zones les plus peuplées de la Ville de Kinshasa (R3). La densité démographique de la Commune de Matete, située entre l'Echangeur de Limete et la rivière N'djili est également élevée et atteint 500 habitants par hectare. Il faut noter que cette population représente deux fois celle de l'index de planification de 1975 (R4). A l'instar de communes susmentionnées, la Commune de N'djili est l'une des zones résidentielles situées le long du Boulevard Lumumba dans la partie Est de la Ville de Kinshasa.

3) Expansion de la Zone Résidentielle

Après les années 1970, l'aménagement des quartiers résidentiels était avancé, et ce, spécialement dans la partie Sud de la Ville de Kinshasa, étant donné la montée démographique urbaine. La plupart de ces zones résidentielles sont situées sur une surface en pente. La densité démographique des communes de Bandalungwa, Kintambo, Makala (E1) et Kisenso (E2) oscille entre 200 et 300 habitants par hectare car la densité de la population est relativement élevée dans les zones en pente. Les installations scolaires et les terres agricoles occupent une partie des terres dans ces communes. Les plusieurs parcelles résidentielles se trouvent ainsi sur une superficie limitée sur la crête. De nouveaux quartiers de la commune de N'djili (Quartiers 8-13) ont récemment été développés, ainsi que ceux attenants aux communes de Kimbansake et Masina. Compte tenu du vaste étendu de la zone administrative dans ces communes, la densité de la population est estimée inférieure à celle de la zone urbanisée. L'on notera cependant que la densité démographique dans ces communes varie entre 300 et 400 habitants à l'hectare en ce qui concerne la zone urbanisée. Plusieurs immeubles comptent un étage (E3).

4) Zone industrielle

Il existe de grandes surfaces industrielles (200*200 m ou plus) aménagées dans la partie Est de la commune de Limete. C'est aussi la seule zone industrielle dans la ville de Kinshasa (I2). Par ailleurs, des installations industrielles sont situées autour de l'embouchure de la rivière Lubudi (I1) et de l'aéroport de N'djili. De petits ateliers artisanaux se trouvent dans la zone résidentielle mentionnée ci-dessus. Les quartiers mentionnés ci-dessus sont reliés par le Bld. Lumumba et les rues vont du Boulevard vers la colline. Exception faite pour le Bld. Lumumba, les rues sont délabrées/en mauvais état. Par conséquent, même dans le cas de l'accès aux communes adjacentes, la circulation est difficile en raison du terrain ondoyant de Kinshasa.

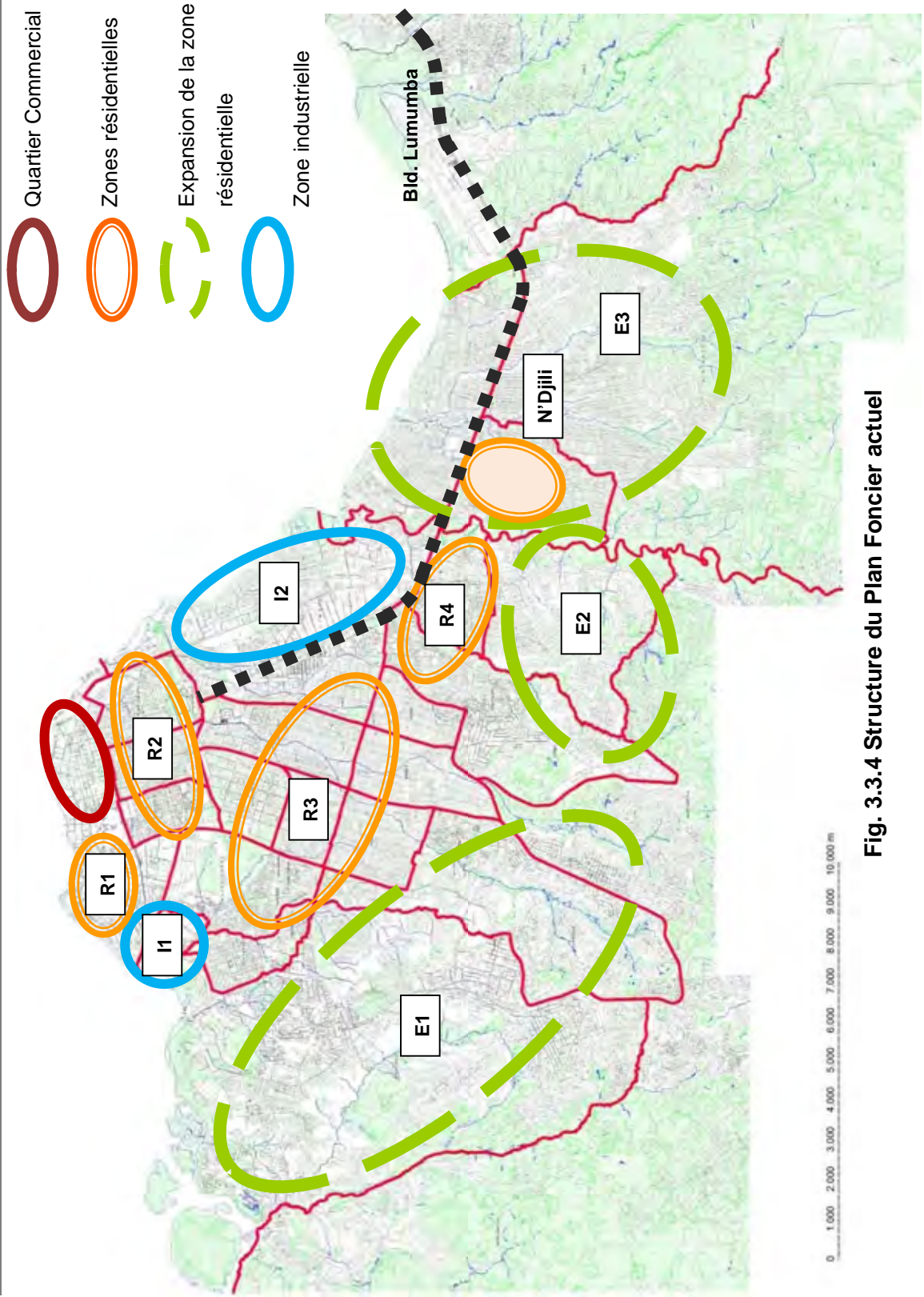


Fig. 3.3.4 Structure du Plan Foncier actuel

(3) Le système juridique relatif à l'urbanisme, aux constructions et aux pénalités foncières

Le système juridique relatif à l'urbanisme, les constructions et les pénalités foncières a été confirmé dans la pile des documents et des informations remis à l'équipe d'étude pendant la période d'étude tel qu'illustré à la figure 3.3.5. L'arsenal juridique actuel se compose principalement de deux systèmes : le système des transactions des terres et le système d'urbanisme/construction. Les documents et les informations ont été réunis via des experts en la matière et l'étude se présente comme suit:

[Experts en la matière]

- Le chef de bureau des ITP (Bureau des Infrastructures et Travaux Publics)
- Le représentant du bureau en charge de la délivrance des autorisations de bâtir au sein de la Division de l'Urbanisme, Aménagement du Territoire et Habitat dans le District de la Tshangu
- Le Directeur National du BEAU (Bureau d'Etudes et d'Aménagements Urbains)

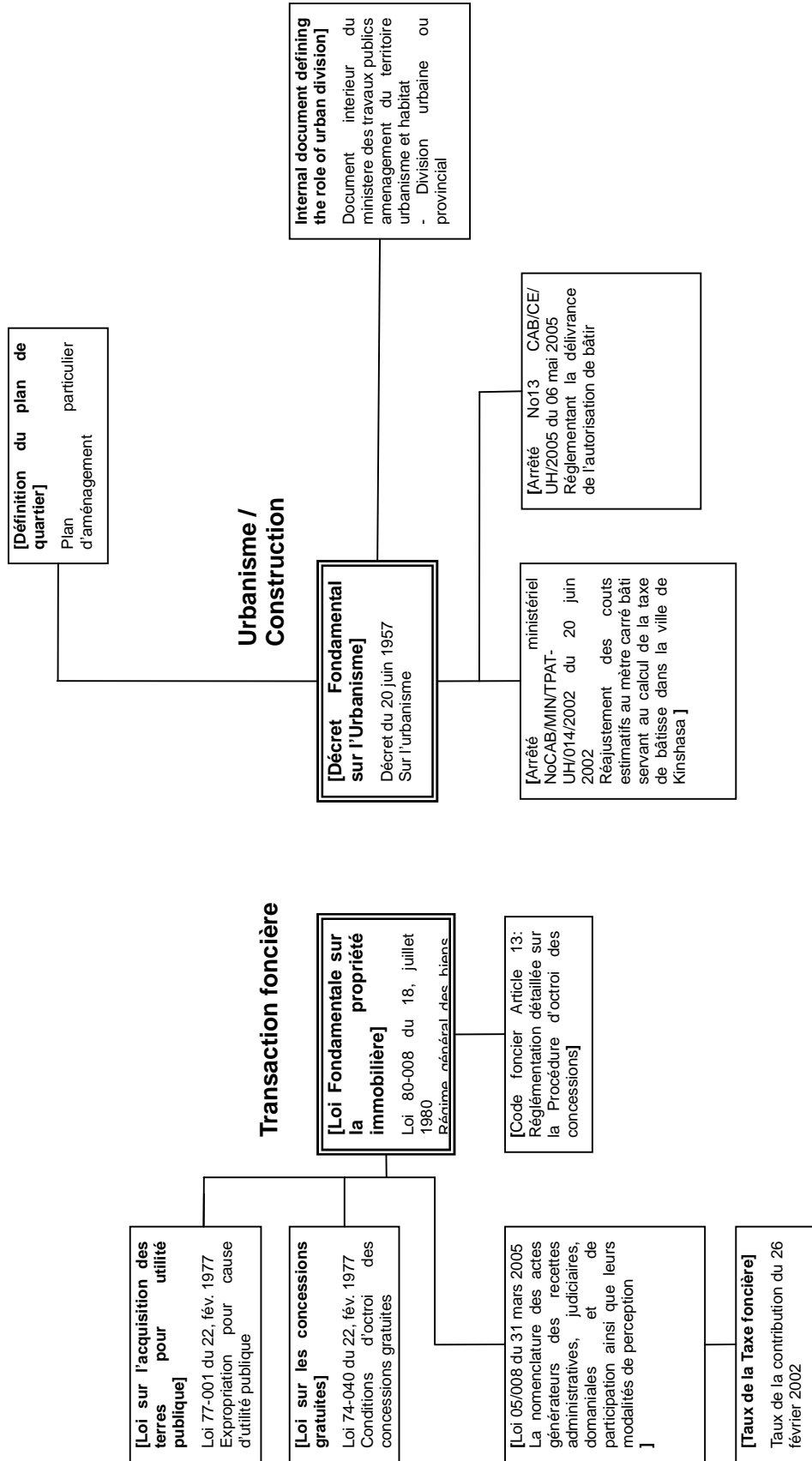


Fig. 3.3.5 Structure de l'arsenal juridique sur l'urbanisme, les constructions et les transactions foncières

(4) Système de gestion de l'utilisation des terres et autorisations de bâtir

1) Loi applicable

En République Démocratique du Congo, l'urbanisme est organisé sur base du Décret du 20 juin 1957 sur l'urbanisme (1957). Ce décret comprend les six composantes suivantes:

- i) Plans d'aménagements locaux et particuliers
- ii) Plans régionaux d'aménagements
- iii) Plan général du Congo Belge et des règles générales d'aménagements
- iv) La relation entre les trois plans susmentionnés
- v) Réglementation générale
- vi) Dispositions supplémentaires.

Le plan d'aménagements locaux et particuliers est établi sur la base de ce décret. Les règles et procédures générales relatives au contenu du plan sont fournies par le décret. En outre, le contenu proprement dit est présenté dans «Agglomération de NDJILI: plan particulier d'aménagement (1969)».

2) Réglementations à base de loi

a) Classification foncière

Le décret présente la classification foncière reprise au tableau 3.3.2. Dans le décret, il est stipulé que la politique foncière et la loi architecturale soient limitées sur base de ces classifications.

Tableau 3.3.2 Classification foncière (Décret)

Description	
a-1	L'affection générale des diverses zones du territoire
	- habitation
	- industrie
	- agriculture
	- autre usage
a-2	emplacements approximatifs réservés à un usage déterminé
	- pistes d'aviation
	- jardins publics
	- squares
	- plaines de sports et jeux
	- parcs et espaces libres divers
	- zone verte
	- réserves boisées
	- établissements culturels
	- édifices
	- services publics
	- monuments
a-3	Voies principales
	- voies terrestres
	- voies ferroviaires
	- voies fluviales, lacustres ou maritimes

Source : Décret du 20 juin 1957 sur l'urbanisme (1957)

b) Autres réglementations

Le décret fourni principalement les procédures pour planifier à chaque niveau. Par conséquent, les réglementations concrètes et leur indexe ne sont pas repris, sauf celui de la classification foncière susmentionnée.

3) Réglementations à la base du plan foncier

L'aménagement de la commune de N'djili prévoit les dispositions suivantes:

a) Classification foncière

La classification foncière ci-après est prévue pour le site actuel de la commune de N'djili.

- centres urbains
- zone résidentielle à forte densité (180-225pers/ha)
- zone résidentielle (90 pers/ha)
- zone à prédominance artisanale
- zone agricole
- zone forestière
- transport urbain
- zone de promotion urbaine

La classification foncière prévue uniquement pour les communes voisines de Masina et Kimbanseke n'est pas décrite dans la classification reprise ci-dessus. Voici un contenu concret de la limitation selon chaque lotissement: Sont admis dans la zone résidentielle: les constructions des logements, les établissements scolaires, les établissements commerciaux, les établissements médicaux ainsi que les édifices administratifs. En plus, on peut ériger des installations pour l'industrie légère à impact négligeable sur leur environnement.

Zone forestière: les constructions sont essentiellement interdites.

b) Autres réglementations

Le décret comporte différents articles de réglementations sur les questions d'aménagements urbains et sur les normes techniques pour la construction des bâtiments. Le premier volet vise à créer un environnement urbain ordonné du point de vue urbanistique. D'une façon générale, il consiste en réglementations foncières, les superficies des constructions et les emplacements pour les édifices publics. Le décret comprend les différentes réglementations suivantes sur les questions d'aménagement urbain:

Les constructions à plusieurs étages : Le Ministère des Travaux Publics donne des autorisations de bâtir pour les immeubles à plusieurs étages (bâtiments autres que les maisons à un seul niveau), à l'exception d'un quartier spécial, et son agrément est nécessaire pour la construction. (ART.15)

La cellule minimale du site : Il est interdit de diviser le site en parcelles de moins de 300 mètres carrés (ART.28)

La limitation de la capacité des immeubles : Comme capacité maximale des bâtiments, le nombre des chambres est limité selon chaque classification foncière. L'on prévoit ainsi quatre

chambres dans la commune de N'djili et six pour les quartiers à forte densité. (ART.29)

La localisation des bâtiments publics: Il est prévu que des installations médicales, hospitalières, sociales et sportives soient situées à tout au moins 100 m de l'artère principale. (ART. 40)

Le deuxième volet reprend les normes techniques en matière de construction. Il détaille les normes d'occupation dans un lotissement, les distances entre les bâtiments à l'intérieur d'un lotissement, la largeur du lotissement, le devoir de se raccorder au réseau d'approvisionnement en eau et ainsi de suite. Ces éléments sont fournis afin d'assurer la sécurité des bâtiments construits et un environnement salubre. Par conséquent, les standards devraient être étudiés comme une part de la planification urbaine.

4) Administration des constructions et des mises en valeur

La gestion administrative proprement dite qui délivre les autorisations de bâtir et les transactions foncières est confirmée par les ressources suivantes:

[Résultats de l'interview]

- Réponses de l'interview avec le représentant du bureau chargé de délivrer les autorisations de bâtir au sein de la Division Urbaine de l'Urbanisme, Aménagement du Territoire et Habitat dans le District de Tshangu
- Réponses de l'interview avec le Directeur National du BEAU (Bureau d'Etudes et d'Aménagements Urbains)

[Documents internes]

- Documents internes du Ministère du Plan, Budget, Travaux Publics et Infrastructures, expliquant leur rôle
- Documents internes du Ministère Provincial des Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat, expliquant leur rôle.

L'approbation pour les transactions foncières et la délivrance des autorisations de bâtir relèvent de la compétence de la Division Urbaine de l'Urbanisme et Habitat (District de la Tshangu pour la commune de N'djili). L'autorisation de bâtir pour les bâtiments à plusieurs étages relève du Ministère de l'Urbanisme. La Division Urbaine de l'Urbanisme appartient au bureau de district, qui a sous sa juridiction cinq communes, y compris celle de N'djili. Les normes pour obtenir l'autorisation de bâtir ont été confirmées au cours de l'interview avec le représentant du bureau chargé de délivrer les autorisations de bâtir dans la division de l'urbanisme. Certaines réglementations sont définies sur la base de la législation en la matière. En outre, les limitations décrites dans « Agglomération de N'djili: Plan Particulier d'Aménagement » repris au point 3.2.3 ne sont pas utilisées en tant que critères, et leur contenu n'est pas reconnu comme document officiel. Le contenu confirmé par l'interview est présenté dans les lignes qui suivent:

a) Transactions foncières

Le rapport de la Division Urbaine de l'Urbanisme est exigé pour les transactions foncières ainsi que pour le lotissement, etc. Après l'enquête sur l'état actuel du terrain pour lequel la demande a été reçue et une fois les bornes placées, la Division Urbaine de l'Urbanisme délivre le titre de propriété comme preuve. Les documents relatifs à la demande de terre sont conservés au bureau. Un Franc fiscal (équivalent à 1\$) par mètre carré est exigé au titre des frais d'enregistrement des terrains. Outre cela, il est nécessaire de payer les frais de l'enquêteur, soit 50\$. Le point qui doit être vérifié par la Division Urbaine de l'Urbanisme concerne le titre de propriété des terrains, la démarcation entre le domaine privé et le domaine public ainsi que la confirmation des dimensions des terrains. Il ne peut donc pas être question de négocier le lotissement des terrains dont la superficie est inférieure à 300 mètres carrés. Cependant, il arrive que des personnes en situation de pauvreté morcellent leurs parcelles en des portions inférieures au minimum requis et procèdent à la vente.

b) Autorisation de bâtir

L'autorisation de bâtir pour une maison à taille basse est délivrée par le Gouverneur, et par le Ministère de l'Urbanisme pour les constructions à plusieurs niveaux. Il s'avère dès lors nécessaire de suivre une procédure pour l'organisation au niveau du quartier (titre de propriété foncière), au niveau de la commune (confirmation du titre foncier) et au niveau du district (à la Division Urbaine de l'Urbanisme, le Certificat d'occupation des terres) en vue de l'obtention de l'Autorisation de bâtir. Pour obtenir cette autorisation, il est nécessaire de payer les frais de demande, les frais techniques qui représentent 30% des dépenses dues pour la construction ainsi que les frais de dépôt du document (50 à 100 USD). Le coût des dépenses pour cette construction architecturale est déterminé par le devis de la construction annexé à la demande. Il sera également tenu compte de l'échelle et de la catégorie des terrains.

La Division Urbaine de l'Urbanisme examine le taux d'occupation de la superficie pour la demande. Le taux dépassant 40% n'est pas autorisé. Il y a également d'autres questions qui font l'objet d'une appréciation selon le site et la situation dans le voisinage. Lorsqu'on sollicite la construction pour une surface de plus de 150 mètres carrés, la signature d'une personne qualifiée, en l'occurrence un architecte est requis. La signature de la personne qualifiée n'est pas exigée pour une construction dont la superficie ne dépasse pas 150 mètres carrés quand bien même ce serait un immeuble en étage.

c) Système administratif

La Division Urbaine de l'Urbanisme qui contrôle la commune de N'djili compte un personnel constitué de deux ingénieurs architectes ainsi que quatre ingénieurs en aménagements urbains. La dimension de l'équipe est trop réduite pour contrôler tous les problèmes concernés de cinq

communes (pour environ deux millions d'habitants ou plus) dans la partie Est de Kinshasa. Il en découle alors une gestion et une supervision insuffisantes.

(5) Approche pour la révision du plan directeur

1) Mouvement concernant la révision du Plan Directeur

La révision du Plan Directeur Urbain de la Ville de Kinshasa revêt également une grande importance (même pour le gouvernement). Sa révision est examinée en y incluant la possibilité de l'assistance des institutions françaises. La conférence sur les Termes de Référence de ce travail devait être organisée entre les ministères de tutelle en juillet 2009. Dans le cas où cette discussion ferait de bons progrès, le contenu des Termes de Référence pourrait être publié dans un ou deux mois, en septembre ou octobre 2009.

2) Politique d'Aménagement

Concernant la révision du Plan Directeur de la Ville de Kinshasa, elle n'a pas encore fait l'objet d'un débat officiel autant que ni la distribution de la population ni l'installation de la future population n'a été examinée. Il en découle qu'il n'y a pas eu d'avis officiel sur la politique future en matière d'aménagement. Les opinions suivantes ont été émises par des personnes chargées de l'aménagement de la ville au sein du B.E.A.U. (Bureau d'Etudes et d'Aménagements Urbains) comme points à prendre en compte pour la révision du Plan Directeur.

- *Le plan futur de la ville de Kinshasa devra prendre en compte l'aménagement de la partie Est et de la partie Ouest en conformité avec le réaménagement dans l'ancienne zone urbaine.*
- *L'examen continu de l'aménagement urbain dans la partie Est au-delà de communes de N'djili et de Kimbanseke s'avère plus nécessaire tel que proposé dans le dernier plan directeur. Quant à une nouvelle ville dans la zone Est, le taux d'aménagement est prévu pour environ 1.300.000 habitants.*
- *Il n'y a pas eu d'étude détaillée pour la partie Ouest de la Ville de Kinshasa. Pour cette zone, un plan d'aménagement de l'espace pouvant accueillir une population plus grande est attendu. Il s'avère dès lors nécessaire de poursuivre l'étude.*
- *La partie Sud est constituée au pied de la colline et aucun espace n'est approprié pour l'aménagement à travers l'évolution de l'urbanisation dans la zone. Des problèmes tels que l'érosion et la difficulté d'accès ont été répertoriés. L'urbanisation évolue vers la périphérie de la frontière avec le Bas-Congo et la réserve.*

Au sujet de la révision du Plan Directeur, il faudrait prendre en compte les problèmes relevés ci-haut ainsi que le plan de transport.

(6) Questions relatives à l'aménagement (mise en valeur urbaine) urbain

Les problèmes de la ville-province de Kinshasa relatifs aux questions foncières, l'urbanisme et l'environnement urbain sont présentés dans le Tableau 3.3.3. Les problèmes rencontrés sont principalement dus au contenu des plans urbains actuels et à l'insuffisance du système juridique. Par ailleurs se référer aux problèmes relatifs décrits dans le paragraphe 2.8 du Rapport du Plan d'Action.

Tableau 3.3.3 Questions relatives à l'aménagement urbain et foncier

Problèmes des plans urbains existants de la Ville-Province de Kinshasa
- Contradiction entre le plan de la ville de Kinshasa, le plan foncier au niveau de la commune et la situation urbaine réelle (non à jour)
- Manque d'une politique de développement au niveau de ville en général
- Manque de recensement fiable et de toute autre information y relative
- Pas de réglementations détaillées sur les plans ou les aménagements (sauf pour deux petits quartiers dans la commune de N'djili)
- Indexe de planification inappropriée pour le style de vie local (trop modernisé)

1) Contradiction entre le plan de la ville, le plan foncier de la commune et la situation urbaine proprement dite

Le plan foncier directeur pour la ville-province de Kinshasa et la commune de N'djili avait été publié dans les années 60-70. Depuis cette période, la population a considérablement augmenté et les zones urbanisées se sont également étendues. Par conséquent, les plans ne correspondent pas à la situation urbaine réelle. Avant d'étudier le nouveau plan foncier pour N'djili. L'étude du plan directeur au niveau de toute la province de Kinshasa doit être achevée et ensuite, les principales politiques associées doivent être fixées. Tant que le Plan Directeur pour Kinshasa n'est pas réalisé, il sera difficile de décider des grandes questions telles que la répartition de la population, les nouvelles mises en valeur pour offrir des logements et les réseaux routiers entre les communes. De ce fait, il ne servira à rien dans la situation actuelle de présenter une politique générale au niveau de la commune sur l'aménagement de la ville et sur les dispositions foncières. Les problèmes d'aménagement sont limités, comme la proposition de l'amélioration environnementale sur les conditions de vie au niveau actuel des quartiers, l'analyse des problèmes sur le long terme et les mesures à prendre par rapport à ces problèmes.

2) Manque de politique concrète de mise en valeur

Il y a plusieurs communes dans la ville-province de Kinshasa qui ont des densités de population plus élevées que celle de la commune de N'djili. Il en découle que pour le développement futur de N'djili, l'on devra décider à l'avance au niveau de la ville-province de Kinshasa des questions telles que la politique de la répartition des populations de la ville-province de Kinshasa, les actions pour offrir des logements et l'emplacement de nouveaux aménagements. Ces politiques devraient être étudiées au niveau provincial avec des actions et des plans concrets.

3) Manque de recensement fiable

En ce qui concerne le plan qui émane du niveau provincial, il devra présenter les grandes lignes de la situation urbaine réelle de la ville-province de Kinshasa. L'étude a recouru à une petite enquête dans la commune pour se faire une idée sur la population actuelle, sa répartition et la situation foncière actuelle. En outre, des informations qui manquaient ont été prises en compte sur base de ces résultats. Ce type d'enquête, tout comme d'autres méthodes, devra être appliqué à d'autres communes pour l'étude et les décisions au niveau provincial.

4) Zone aménagée réduite dans le plan directeur du district pour N'djili

Le Plan Directeur du district de N'djili avait défini deux plans limités des zones d'étude comme plan modèle pour le réaménagement. Dans ces zones restreintes, le plan n'a pas encore été appliqué ni élaboré. En plus, le plan n'est pas généralisé. Pour les zones autres que ces deux zones, le plan confirme les circonstances qui prévalaient à l'époque, et il n'y a pas encore eu de proposition concrète pour l'amélioration de la zone urbaine.

5) Indexe de planification s'adaptant aux circonstances locales

Il est rare, dans la ville-province de Kinshasa, que des aménagements du territoire avec indexe détaillés sur l'aménagement soient présentés. Le plan pour la partie ouest de la Gombe est le seul aménagement du territoire doté d'un indexe détaillé, que l'Equipe d'Etude a pu obtenir auprès d'un expert congolais en la matière. L'indexe des aménagements du Plan Directeur Urbain de la partie ouest de la Gombe inclut le taux d'occupation de la superficie, la superficie du bâtiment par rapport au terrain, la limitation de la hauteur du bâtiment, etc. Ces indexes d'aménagements sont envisagés pour être graduellement appliqués à la commune de N'djili sur le long terme. Il semble cependant difficile d'appliquer dans l'immédiat tous ces indexes aux bâtiments nouvellement construits dans la commune, en raison des conditions locales incompatibles. Vu les conditions locales et les possibilités d'application, les points concernés par les aménagements devraient être discutés pour qu'ensuite des décisions y afférentes soient prises. Des questions relatives au plan foncier telles que les politiques foncières mixtes devraient en outre être discutées en même temps avec la population locale.

3.4 SITUATION DU SECTEUR

3.4.1 Infrastructures urbaines

3.4.1.1 Routes

(1) Plan actuel

1) Situation des routes

a) Catégorie des routes et classification

Il y a 4 catégories des routes en RDC telles que présentées ci-dessous:

- Les routes primaires
- Les routes secondaires
- Les routes tertiaires
- Les routes locales

Les routes en RDC sont administrées par des différentes juridictions ministérielles selon la classification.

Tableau 3.4.1 Système de juridiction administrative pour chaque catégorie de route

Classification	Juridictions administratives
Routes nationales	Office des routes, Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction.
Routes urbaines	OVD, Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction
Routes rurales	DVDA Ministère du Développement Rural

b) Situation actuelle des routes à Kinshasa

Selon le plan de développement local pour les routes primaires à Kinshasa, l'état actuel des routes primaires à Kinshasa est illustré à la Fig. 3.4.1.

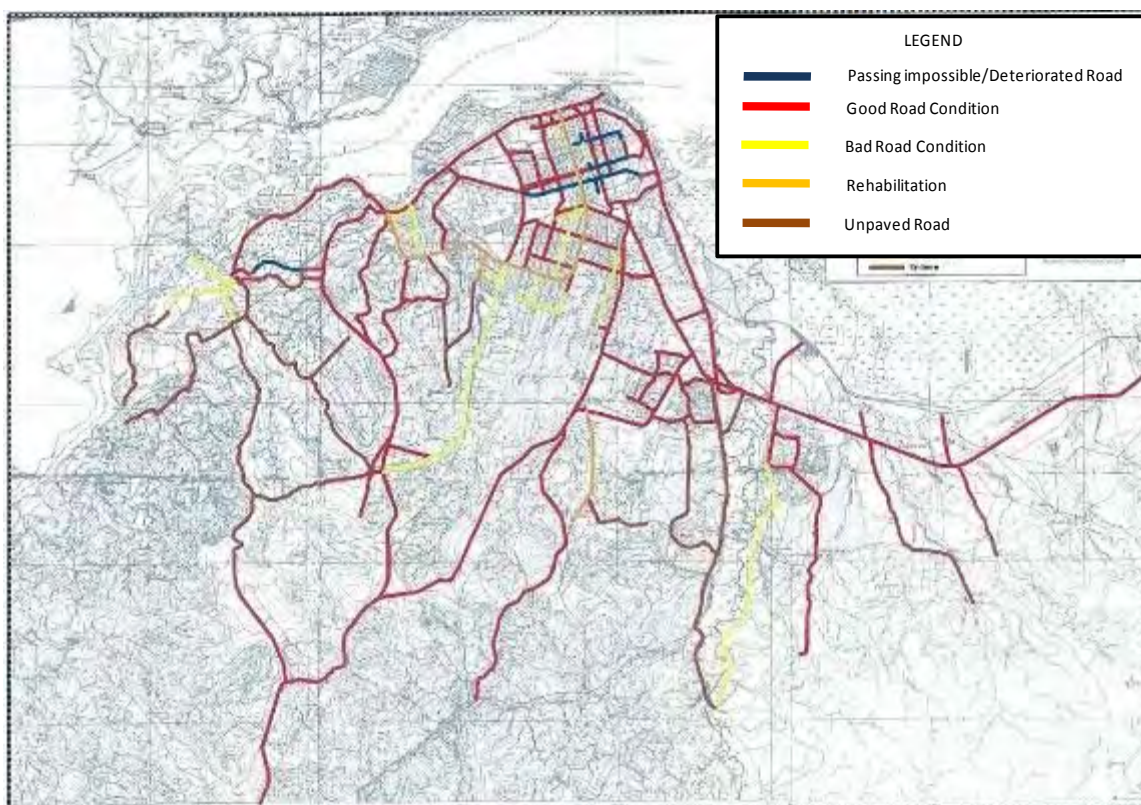


Fig. 3.4.1 Etat actuel des routes primaires à Kinshasa

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

Tableau 3.4.2 Routes urbaines asphaltées à Kinshasa

Catégorie des routes	Longueur des routes asphaltées (km)	Nombre des routes
Routes primaires	174 km	51
Routes secondaires	143km	103
Routes tertiaires	98km	154
Routes locales	133 km	496
Longueur totale (km)	548km	804

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

2) Réhabilitation des routes et Plan d'Aménagement de Kinshasa

Le BEAU est chargé de la réhabilitation des routes primaires et du plan d'aménagement de Kinshasa. L'on retiendra que 38 routes primaires nécessitent une réhabilitation et un aménagement, soit 169,45 km au total et le coût estimé est de 167.537.850 USD. L'on notera de manière spéciale que 14 routes, soit 68,79 km au total nécessitent une réhabilitation et un aménagement urgents. Le coût de ces travaux intenses des routes est estimé à 74.597.900 USD. La carte pour la réhabilitation et l'aménagement des routes primaires à Kinshasa par le BEAU est présentée à la Figure 3.4.2. La Banque Mondiale, l'UE, la CTB, la BAD et la Chine apportent leur appui au projet de réhabilitation des routes dans la ville de Kinshasa. La carte du projet des routes par donateur à Kinshasa est présentée dans la Fig. 3.4.3.

s'étendant de 2008 jusqu'en 2011. Les routes rurales sont au nombre de 56 pour un total de 1.404,2 km dans les communes de Mont-Ngafula, Maluku, N'sele, N'djili, Kimbanseke et Masina, et seront réhabilitées pendant 4 ans. Le coût total de la mise en œuvre est estimée à environ 8.795.185 USD.

Tableau 3.4.3 Programme de réhabilitation des routes rurales de Kinshasa(Année 2008-2011)

Commune	Mont Ngafula	Maluku	N'sele	N'djili	Kimbanseke	Masina	Total
Année 2008	4 routes/78km 486.720 USD	4 routes/155km 967.200 USD	2 routes/72,5km 452.400USD	2 routes/22km 137.280USD	2 routes/13km 81.120USD		14 routes/340,5km 2.124.720USD
Année 2009	4 routes/91km 567.832 USD	4 routes/252km 1.591.200USD	1 route/12km 74.880USD		2 routes /4,2km 35.474km	3 routes/17km 106.074USD	14 routes /376,2km 2.375.460USD
Année 2010	4 routes/56km 349.440USD	5 routes/220 km 1.372.805USD	2 routes/76km 474.240USD	1 route/3km 18.720USD	2 routes/13,5km 84.240USD		14 routes/368 ,5km 2.299.445USD
Année 2011	3 routes/72km 449.280USD	3 routes/121km 755.040USD	4 routes/97km 605.280USD	1 route/6km 37.440USD	3 routes/23km 143.520USD		14 routes/319km 1.990.560USD
Total	15 routes / 297km 1.853.272 USD	16 routes/748km 4.686.245USD	9 routes/257,5km 1.606.800 USD	4 routes/31km 193.440USD	9 routes/53,7km 344.354USD	3 routes/17km 106.074USD	56 routes/1.404,2km 8.790.185USD

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

3.4.1.2 Le Système de gestion administrative dans le secteur routier

Les attributions des gouvernements central et provincial concernant l'administration du secteur routier ne sont pas du tout claires. En principe, la juridiction compétente pour l'administration des routes urbaines à Kinshasa est l'OVD, du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction ; et la juridiction compétente pour les routes rurales à Kinshasa est la DVDA, du Ministère de Développement Rural. Toutefois, eu égard à la politique de décentralisation, l'administration des routes passera graduellement du gouvernement central au gouvernement provincial. Les schémas relatifs à l'organisation administrative des routes sont présentés à la Figure 3.4.4 à 3.4.8.

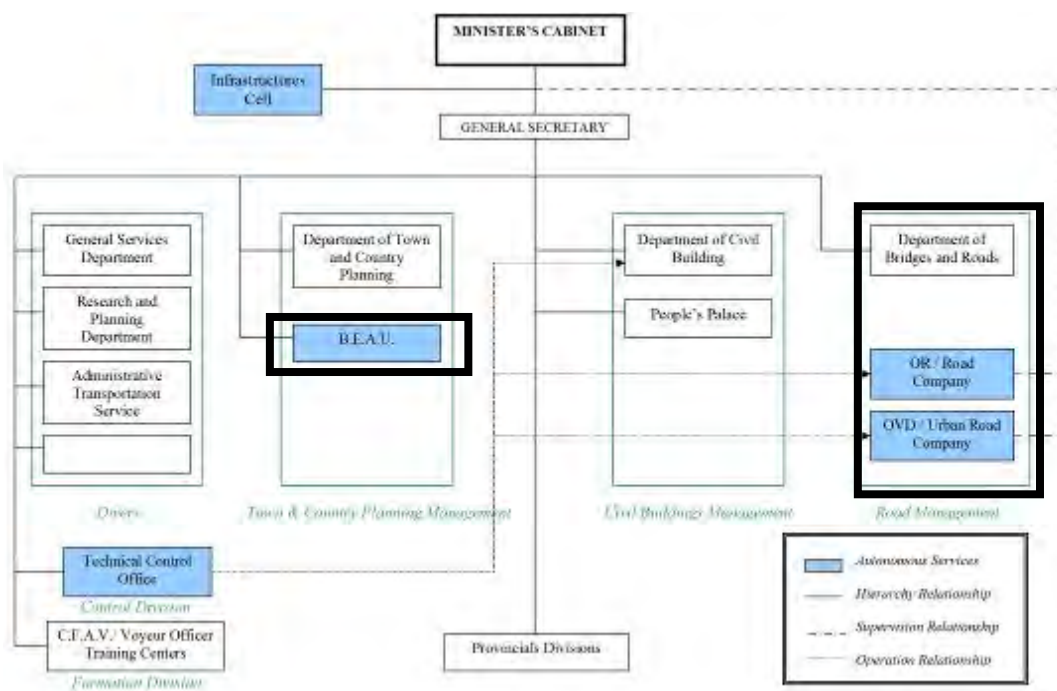


Fig. 3.4.4 Organigramme du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

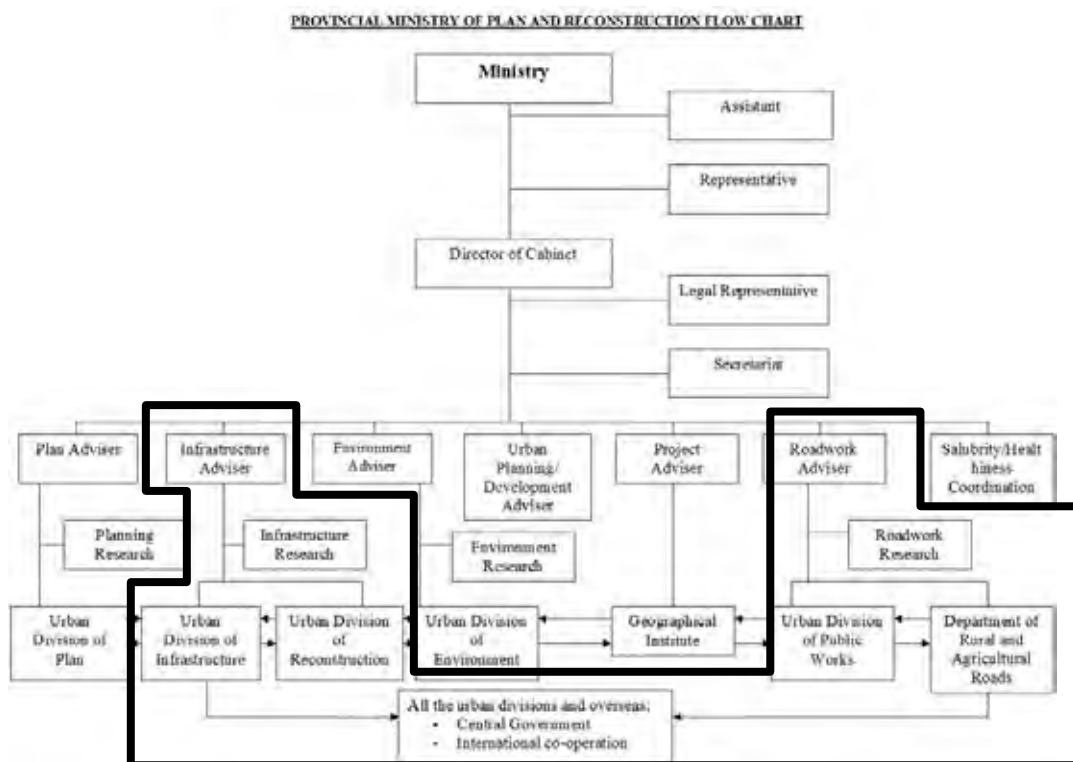


Fig.3.4.5 Organigramme du Ministère du Plan, Budget, Travaux Publics et Infrastructures du Gouvernement Provincial de Kinshasa

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

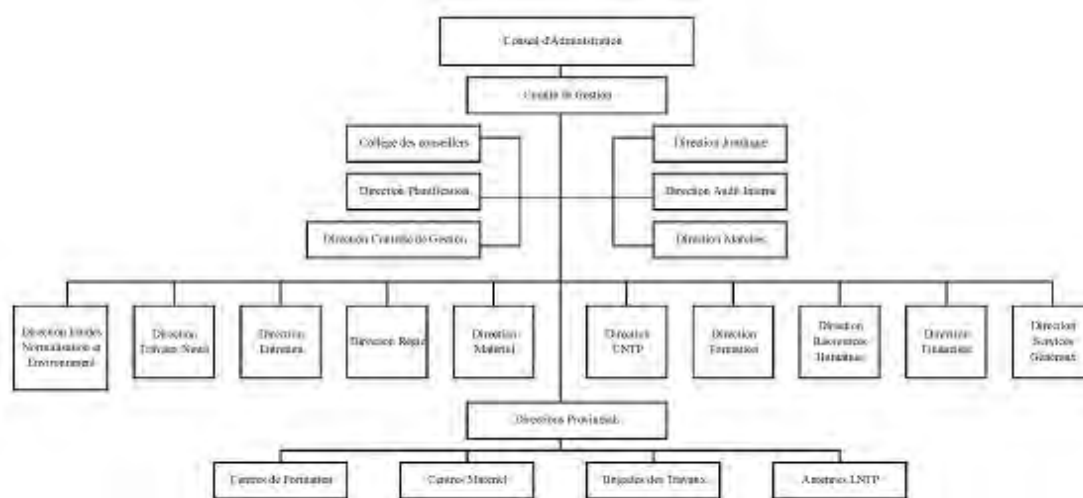


Fig. 3.4.6 Organigramme de l'Office des Routes

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

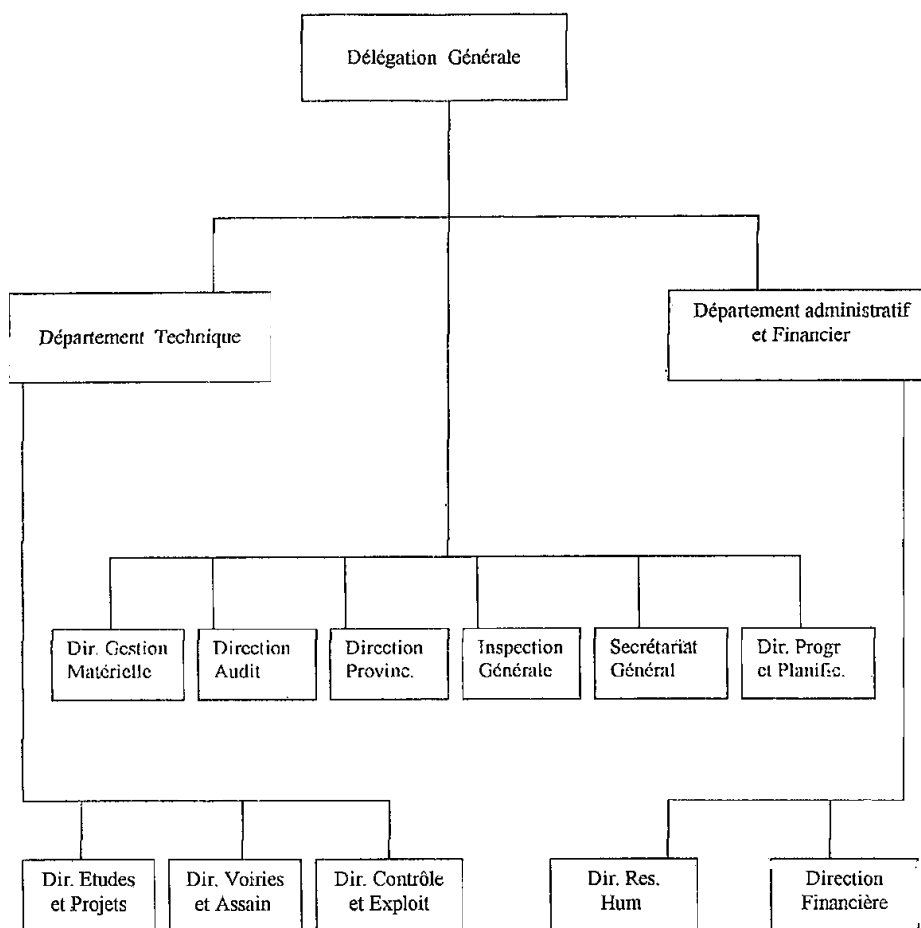


Fig. 3.4.7 Organigramme de l'OVD sous le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

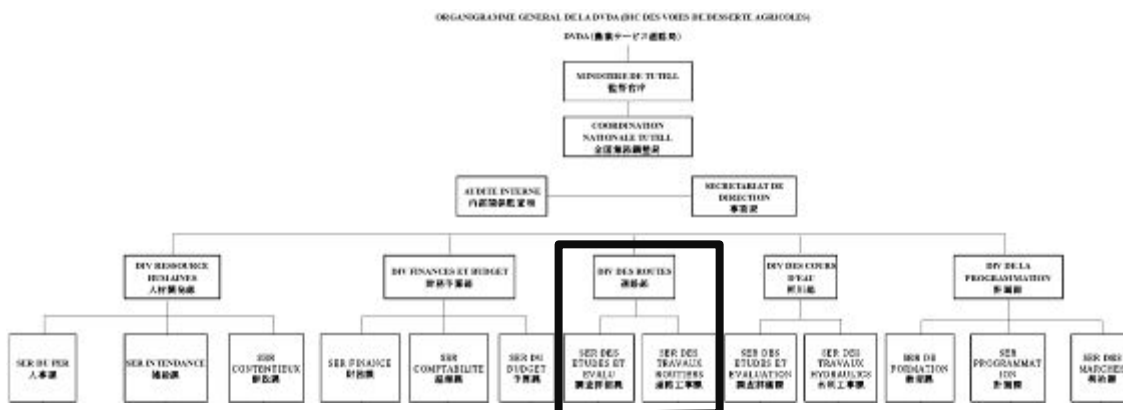


Fig. 3.4.8 Organigramme de la DVDA sous la tutelle du Ministère du Développement Rural

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

3.4.1.3 Droit de propriété des véhicules

(1) Système de propriété des véhicules (carte rose)

Le système d'immatriculation des véhicules est géré par la DGI (Direction Générale des Impôts) dans chaque province en RDC. La taxe pour l'immatriculation varie de 35 à 50 USD par an.

(2) Nombre des véhicules immatriculés

Le nombre des véhicules immatriculés dans la ville province de Kinshasa est de 160.000. Le nombre des véhicules immatriculés a augmenté de 30% depuis 2005. En ce qui concerne la classification des véhicules, on retrouve des berlines, minibus, bus et camions immatriculés dans la Province de Kinshasa. Cependant, certains minibus ne sont pas officiellement enregistrés comme tels, mais sont en réalité comptés parmi les voitures (berlines).

3.4.1.4 Réseau actuel et volume de la circulation

(1) Réseau actuel

La carte du réseau des principales artères de la ville-province de Kinshasa est illustrée ci-dessous. Le « Boulevard Lumumba » relie le centre-ville de Kinshasa à l'aéroport de N'djili et la Route des « Poids Lourds » va de la zone portuaire dans la partie Est du centre-ville jusqu'à l'intersection de Limete avec la banlieue ; la « Route de Matadi » part de la ville de Kinshasa à Matadi ; le « Boulevard du 30 Juin », « L'avenue Pierre Mulele », « l'Avenue Kasavubu » constituent les routes centrales de Kinshasa, alors que le « Boulevard Triomphal » et le « Boulevard Sendwe » en face du Stade de Martyrs sont des artères principales.



Fig.3.4.9 Réseau routier de Kinshasa

Source: Division Urbaine des Transports et Voies de Communication, Ville de Kinshasa (2008)

(2) Résultat du volume de la circulation actuelle/Trafic routier

Les résultats de l'enquête dans « Etude des Réformes du Cadre Institutionnel des Transports Urbains en RDC, 2005 » sont présentés dans la carte et le tableau suivants. 33.975 véhicules /12 h, ce fut le plus grand volume de circulation enregistré sur le Boulevard du 30 Juin. Le deuxième était 33.975 véhicules/12h à l'Ouest de l'intersection de Limete sur le Boulevard Lumumba jusqu'à l'Aéroport de N'djili, et le troisième était 23.221 véhicules/12h à la partie Est du croisement avec Limete.

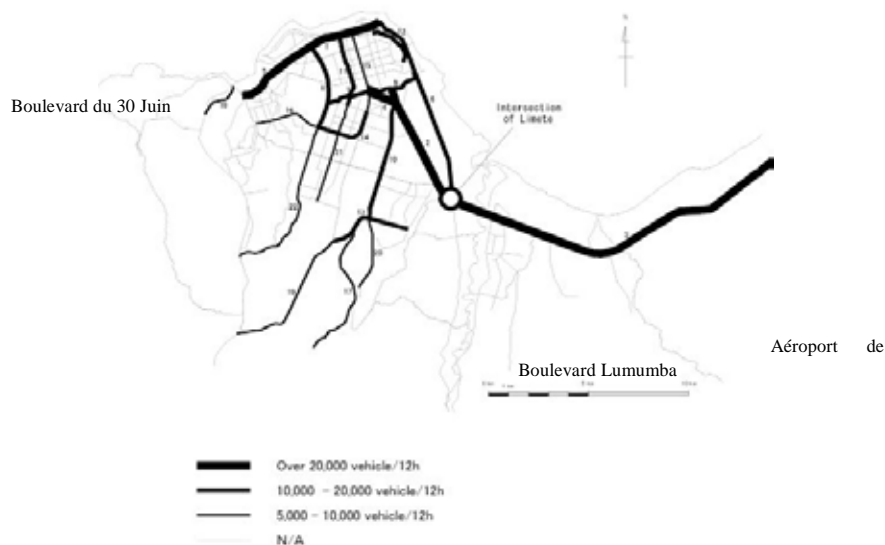


Fig.3.4.10 Volume de la circulation/Trafic routier à Kinshasa

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique du Congo

Tableau 3.4.4 Volume de la circulation à KINSHASA

N°	Nom de la route	Volume de la circulation (véhicule/12h)	N°	Nom de la route	Volume de la circulation (véhicule/12h)
1	Boulevard du 30 Juin	35,749	16	Avenue Kasavubu	9,079
2	Boulevard Lumumba	33,975	17	Route de Livulu	8,553
3	Boulevard Lumumba	23,221	18	Avenue des Ecuries	7,478
4	Boulevard Sendwe	22,381	19	Avenue By-pass	6,667
5	Avenue du Colonel Mondjiba	20,608	20	Route du Campus	5,905
6	Route des poids lourds	19,967	21	Avenue Assossa	5,721
7	Boulevard Triomphal	17,307	22	Avenue Pierre Mulele	5,229
8	Avenue Pierre Mulele	17,232			
9	Avenue Militants	17,034			
10	Avenue de l'Université	16,213			
11	Avenue Huileries	15,823			
12	Avenue Kabasele	15,248			
13	Avenue By-pass	14,286			
14	Avenue Kasavubu	12,665			
15	Avenue Kasavubu (sens unique)	9,411			

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique du Congo

(3) Accidents de circulation

Le nombre d'accidents de circulation et des victimes est présenté dans le graphique ci-dessous. Bien que le nombre d'accidents de circulation dans la dernière décennie ait été constant jusqu'en 2006, il a augmenté jusqu'à 3.674 cas en 2007, soit une augmentation de 959 cas depuis 2006. Le nombre de victimes des accidents est présenté dans le graphe ci-dessous, atteignant le sommet en 2004 et allant en régression depuis lors, à l'instar du ratio présenté en 2007 : 1,5 personne par accident. Cependant, le nombre total des victimes augmente ; 361 personnes sont mortes des accidents de route, 3.901 blessés graves et 1.330 de blessés légers.

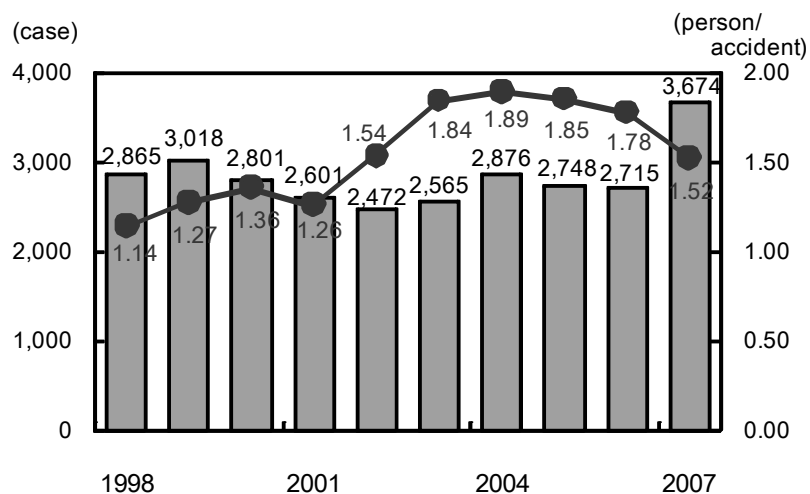


Fig. 3.4.11 Nombre d'accidents et de victimes par accident

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique Congo

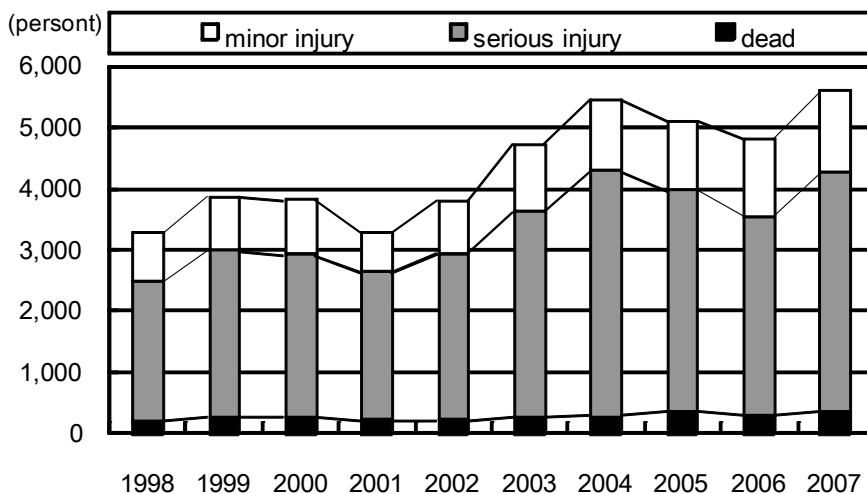


Fig.3.4.12 Gravité des cas chez les victimes d'accidents

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique Congo

3.4.1.5 Transport en commun (chemins de fer, bus et ports)

(1) Chemin de fer

Il y a trois lignes ferroviaires à Kinshasa : Gare Centrale - Aéroport de N'djili ; Gare Centrale - Kasangulu - Matadi (Province du Bas-Congo) ; et Gare Centrale - Kintambo - Kinsuka. Cependant, la ligne Gare Centrale-Kintambo-Kinsuka n'est plus opérationnelle en raison de l'état actuel du tronçon et du manque de locomotives disponibles. Les trains sont gérés par l'ONATRA (Office National des Transports). Concernant les gares, la ligne Gare Centrale- Aéroport de N'djili compte 10 gares, alors que la ligne Gare Centrale-Kasangulu-Matadi en a 9. Deux trains sont programmés le matin et seulement un train le soir pour la ligne Gare Centrale- Aéroport de N'djili, alors qu'un autre train est programmé dans les deux sens entre la Gare Centrale-Kasangulu-Matadi.

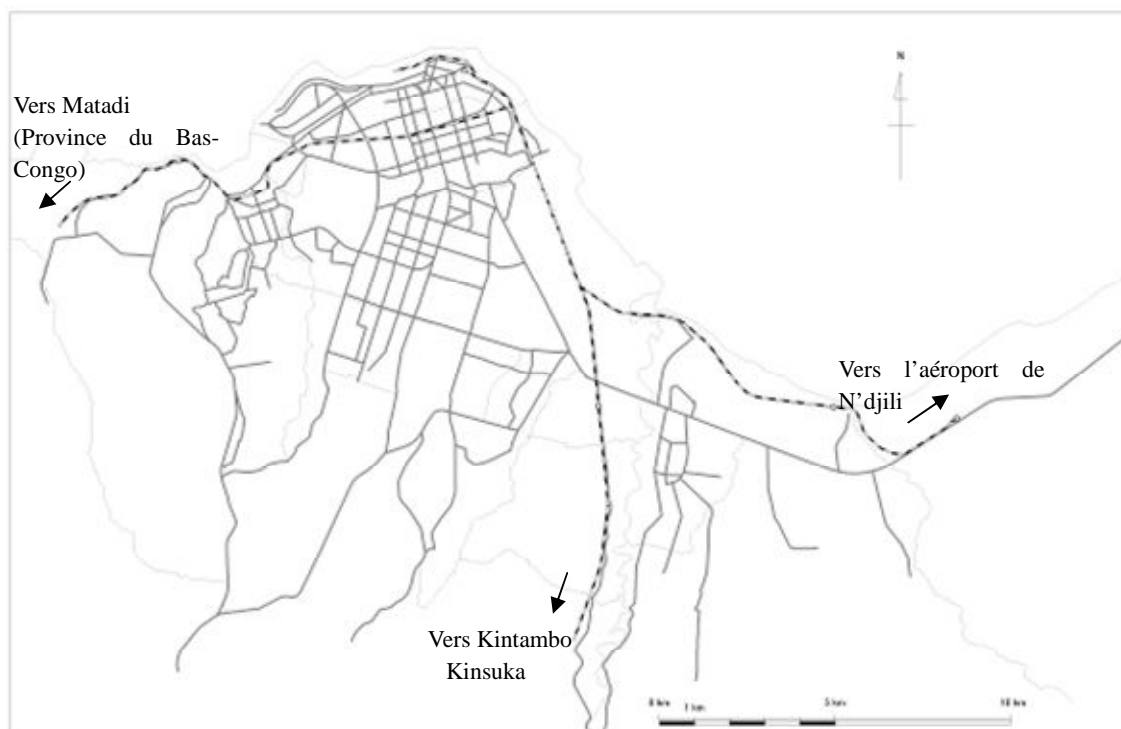


Fig. 3.4.13 Réseau ferroviaire de Kinshasa

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique Congo

(2) Bus

Le système de transport en autobus est géré par des entreprises publiques telles que CITY TRAIN et RETRANSKIN, ou par des entreprises privées anonymes et/ou des conducteurs-proprétaires. Parmi les bus gérés par les entreprises publiques, CITY TRAIN exploite les lignes intra-urbaines et interurbaines. RETRANSKIN est gérée par la province de Kinshasa et n'exploite que les lignes intra-urbaines. Les services d'autobus opérés par CITY TRAIN et RETRANSKIN ont été offerts par l'aide de la Corée. Les itinéraires d'autobus sont gérés par CITY TRAIN et sont présentés dans les prochaines pages. Les minibus sont gérés par des entreprises privées et/ou des conducteurs-proprétaires. Pour ce qui est des entreprises privées, CONGOBUS et JEFFERY TRAVELS ont plusieurs bus dans Kinshasa. La capacité de passagers pour un minibus est de 12-16 personnes, et il y a 3 ou 4 rangées des bancs pour un maximum de 4 personnes par banc.

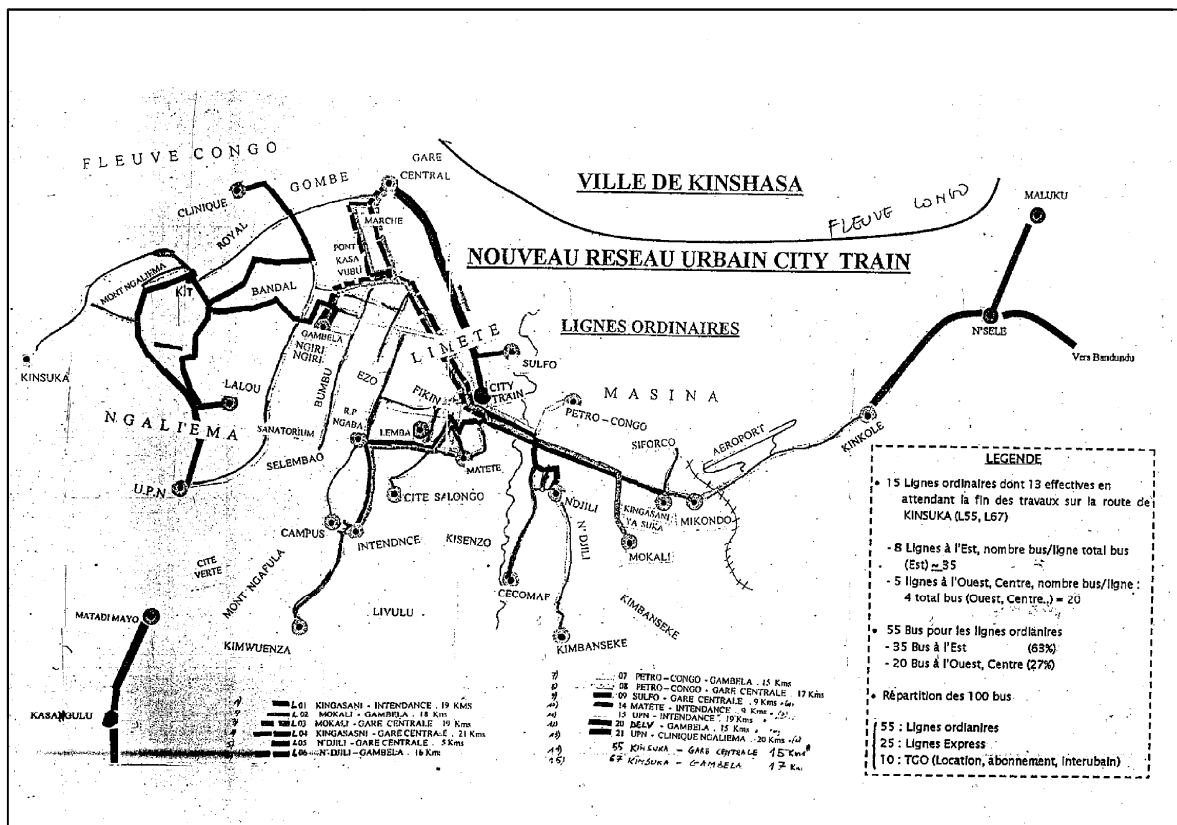


Fig. 3.4.14 Itinéraires des bus CITY TRAIN

Source: Etude de reforme du cadre institutionnel des transports urbains en République Démocratique Congo

(3) Ports

Il y a au total quatre ports publics à Kinshasa. L'ONATRA gère trois ports et l'autre est géré est exploité par la RVF (Régie des Voies Fluviales). Il y a plus de 50 ports privés exploités par des entreprises privées. Le port public est utilisé pour les passagers voyageant par la voie fluviale de Kinshasa vers Brazzaville (République du Congo), via le Beach Ngobila exploité par l'ONATRA, et la traversée dure environ 10 minutes. Pour le cargo, les récoltes sont transportées de l'arrière-pays jusqu'à Kinshasa et les produits manufacturés suivent la route inverse, de Kinshasa à l'intérieur du pays.

3.4.2 Santé et hygiène publique

3.4.2.1 Santé

(1) Plan actuel

1) Programme D'Actions Prioritaires du Gouvernement (PAP) Pour le Sector de la Sante

Le Ministère du Plan et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ont élaboré le « PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES du GOUVERNEMENT (PAP) », dans le cadre du « DSRP » (Document de stratégies pour la réduction de la pauvreté). La vision est formulée dans le PAP qui a été présenté en août 2007. La période cible s'étend de juillet 2007 à décembre 2008. La situation sociale post-conflit en RDC est économiquement à son plus bas niveau, en ce qui concerne son économie. Les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que le manque d'accès à une eau saine dans un environnement sain, et la quasi-absence de sécurité sociale nécessitent une attention urgente et des plans d'action bien équilibrés.

Pour réhabiliter les infrastructures de base et restaurer la qualité des services sociaux pour une population toujours croissante, il est nécessaire de mettre en place une politique ou une stratégie agressive dans le secteur, en association avec les organisations communautaires, les ONG, les églises et la société civile, qui, actuellement, sont très actives dans ce secteur. Les efforts seront focalisés sur l'amélioration substantielle de l'accès de la population aux soins de santé et à une éducation de qualité, l'accès à une eau saine et le maintien d'un environnement salubre. La sécurité sociale et la protection des groupes vulnérables devront également être améliorées. Le taux de fréquentation des centres de santé par patient par an a augmenté de 10% de 2008 à 2009 (20% en 2008 et 30% en 2009). Le cadre juridique et normatif est en train d'être mis à jour pour le secteur de la santé. La Stratégie pour la Réhabilitation du Secteur de la Santé (SRSS) et les directives pour la planification et le renforcement du développement du système de santé ont été mises à jour et diffusées.

2) «Plan Quinquennal De Santé Pour La Ville-Province de Kinshasa: 2008–2012, Programmes Pour L'Amelioration de la Santé, par le Gouvernement de Kinshasa»

Le PLAN QUINQUENNAL DE SANTÉ a été élaboré en 2007 grâce à l'UNICEF et l'OMS en collaboration avec le BDOM (Bureau Diocésain des Œuvres Médicales), L'Armée du Salut, le Rotary Club et l'Inspection Provinciale de la Santé de la ville de Kinshasa. L'objectif global consiste à améliorer la situation sanitaire de la population pour la ville-province de Kinshasa. L'objectif général est d'améliorer la situation médicale de la population dans la Province de Kinshasa. Les objectifs spécifiques sont : 1) Revitaliser les zones de santé pour corriger les distorsions, 2) réorganiser le niveau intermédiaire, 3) rationaliser les finances du secteur médical, 4) renforcer les partenariats intra et inter secteur, 5) développer les ressources humaines pour la

santé et 6) renforcer la recherche du système de santé.

3.4.2.2 Système administratif du secteur de la santé

(1) Conditions administratives générales

Presque tous les HGR (Hôpitaux Généraux de Référence) ne parviennent pas à faire la différence entre la PMA (Procréation Médicalement Assistée ou Insémination Artificielle), qui relève du CS (Centre de Santé) et les ACP (Analgésie Contrôlée par le Patient), qui sont prévues pour assurer une couverture pour la population. La population qui, du point de vue géographique, ne peut pas avoir accès aux services d'un CS se retrouve principalement dans les ZS des milieux ruraux et semi-ruraux tels que Maluku 1 et 2, N'sele et Mont Ngafula 1 et 2. Environ la moitié de la population n'est pas couverte par un CS fournissant une PMA. Sur les 35 ZS (Zone de Santé) que compte la ville, 5 d'entre elles présentent un taux de couverture inférieur ou égal à 25% ; 13 ont un taux de couverture supérieur à 25% et inférieur ou égal à 50% ; 11 avec un taux de couverture supérieur à 50% et inférieur à 75% ; et 6 avec plus de 75% et inférieur ou égal à 100%. Aucun cas suspect de grippe aviaire n'a été signalé dans la zone de santé de Barumbu. Les résultats de l'analyse n'ont pas confirmé le diagnostic :

- Une épidémie de rougeole a été maîtrisée dans la zone de santé de Maluku I avec des résultats de laboratoire confirmés.
- Une épidémie de gastroentérite a été provoquée par un E. Coli entéropathogène dans les zones de santé de Maluku I, Limete et Lingwala. Les cas présentant des symptômes graves ont été hospitalisés dans les cliniques privées de Bondeko tandis que d'autres patients dans les CS de la ZS étaient respectivement sous la surveillance des médecins chefs de la ZS.
- Les cas survenus de diarrhée sanguinolente dans la zone de santé de Makala ont laissé penser à une épidémie de diarrhée sanguinolente. Heureusement, les résultats de laboratoire ne l'ont pas confirmé, car il s'agissait plutôt d'amibiase.
- Un soupçon de fièvre hémorragique dans les zones de santé de Lemba et Limete. Les échantillons de sang ont permis d'examiner la population, et les résultats se sont avérés être la gingivite.

Les rapports des zones de santé ont été entièrement finalisés. D'autre part, la vitesse avec laquelle ils ont été finalisés se chiffrait à moins de 54.3%. Ces rapports, une fois compilés au niveau intermédiaire, sont transmis au niveau central (quatrième direction). Par couverture médicale, on entend la construction de nouvelles structures des soins de santé, la réhabilitation des structures existantes et les contrats passés avec les centres privés pour fournir les soins médicaux.

Par rapport à la montée démographique à Kinshasa en 2007, avec une population qui a atteint 6.151.770 habitants, la ville devrait avoir en théorie 41 à 62 hôpitaux, lorsqu'on se base sur le fait

qu'un HGR est censé couvrir environ 100.000 à 150.000 habitants. La ville de Kinshasa présente jusqu'ici 54 HGR*, et seulement 40% d'entre eux disposent d'une PCA, parce qu'il manque quatre services médicaux traditionnels ainsi que les services des urgences et des soins intensifs.

*(HGR: Hôpital Général de Référence)

(2) Système administratif

L'organigramme administratif relatif au secteur de la santé est présenté à la Figure 3.4.15

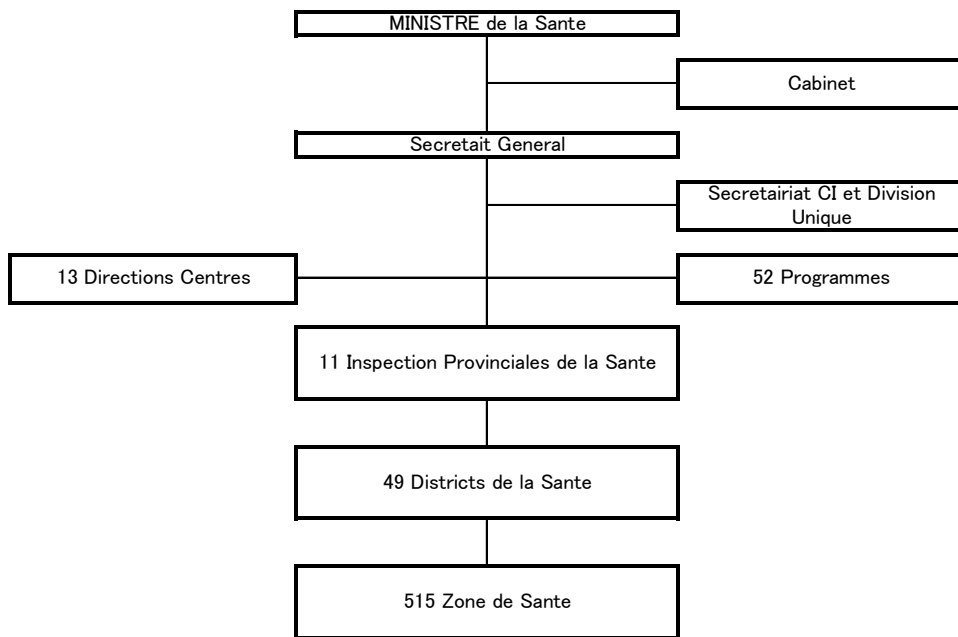


Fig. 3.4.15 Organigramme administratif du secteur de la santé

Source: Inspection Provinciale de la Santé

(3) Organisation de la Zone de Santé

L'organigramme de la Zone de Santé est présenté à la Fig. 3.4.16

ORGANIGRAMME DU BUREAU CENTRAL DE LA ZONE DE SANTE

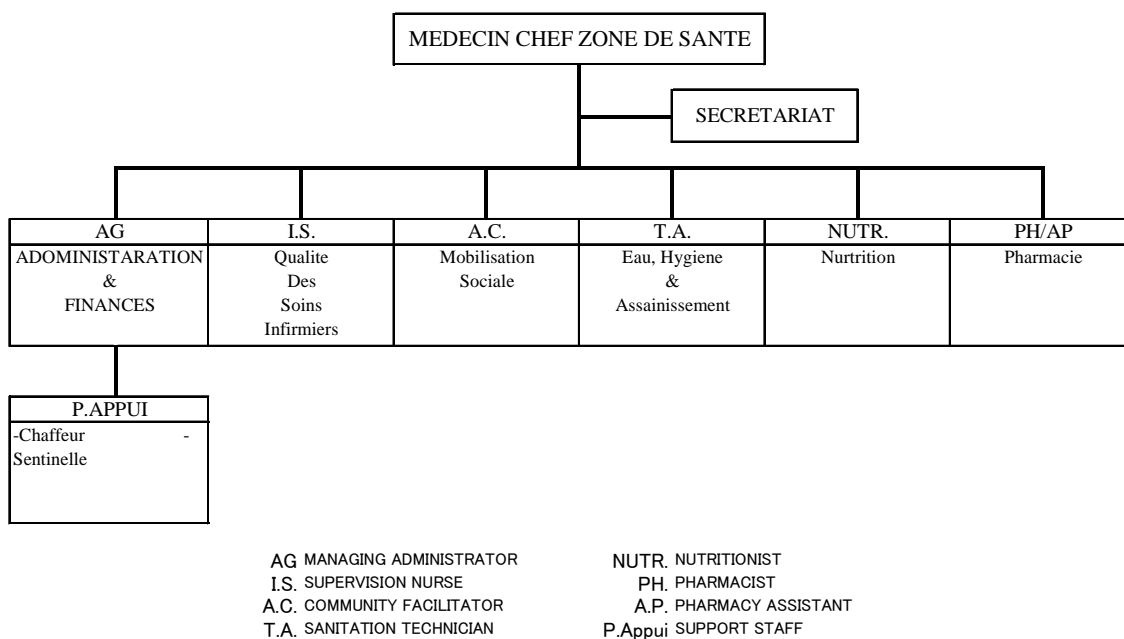


Fig. 3.4.16 Organigramme administratif du secteur de la santé

Source: Inspection Provinciale de la Santé

(4) Budget

Selon la section provinciale de l'Inspection de Kinshasa, le budget pour la Santé et l'Hygiène Publique est d'environ 4,2% du budget national de la RDC. Cependant, cette proportion est encore en réalité réduite à moins de 2%. Il faut 3 dollars US par personne et par an pour recevoir des services médicaux décents.

3.4.2.3 Institutions de santé et bailleurs

(1) Institutions de santé

Le nombre total d'institutions, de lits et de médecins dans la province de Kinshasa se présente comme suit:

Tableau 3.4.5 Nombre total d'institutions, de lits et de médecins dans la ville-province de Kinshasa

District Sanitaire	No. of Facility	No. of bed	No. of Doctor
FUNA	243	1522	193
GOMBE	201	772	146
KALAMU	553	2626	108
LUKUNGA	307	1740	49
NDJILI	376	2097	330
NSELE	56	243	-
TOTAL	1736	9000	826

Source : Inspection Provinciale de la Santé

(2) Zone de santé

La ville-province de Kinshasa est dotée de trente-cinq Zones de Santé réparties dans six Districts de Santé.

Tableau 3.4.6 Zones de Santé dans la province de Kinshasa

LISTE DES ZONES DE SANTE
DE LA VILLE-PROVINCE DE

District Sanitaire	No.	Zone De Sante
FUNA	1	BUMBU
	2	KASA-VUBU
	3	MAKALA
	4	NGIRI NGIRI
GOMBE	5	BARUMBU
	6	GOMBE
	7	KINSHASA
	8	LINGWALA
	9	POLICE
KALAMU	10	KALAMU I
	11	KALAMU II
	12	KINGABWA
	13	KISENSO
	14	LIMETE
	15	LEMBA
	16	MATETE
	17	NGABA
LUKUNGA	18	BANDALUNGWA
	19	BINZA METEO
	20	BINZA OZONE
	21	KINTAMBO
	22	KOKOLO
	23	MONT NGAFULA I
	24	MONT NGAFULA II
	25	SELEMBAO
NDJILI	26	BIYELA
	27	KIKIMI
	28	KIMBANSEKE
	29	KINGASANI
	30	MASINA I
	31	MASINA II
	32	NDJILI
NSELE	33	MALUKU I
	34	MALUKU II
	35	NSELE

Source : Inspection Provinciale de la Santé

(3) Bailleurs

Les bailleurs suivants participent aux activités du programme de santé et hygiène publique dans la province de Kinshasa:

UNICEF, CEMUBAC, PMURR, MMN, ROTARY, IRC et PROSAKI.

3.4.2.4 Principales maladies

Les principaux problèmes de santé dans la ville sont le paludisme, la fièvre typhoïde et la

tuberculose. Deux épidémies se sont déclarées en 2005 dans la province: la rougeole d'une part et la gastroentérite de l'autre. Des cas soupçonnés de *monkey-pox* ont été signalés dans les zones de santé de N'djili, Ngiri-Ngiri, Masina I et Masina II. En outre, des cas soupçonnés de fièvre hémorragique virale ont été signalés par la zone de santé de Gombe. Il est toutefois à noter que la mortalité maternelle et infantile pendant l'accouchement ont diminué ces dernières années.

Tableau 3.4.7 Situation épidémiologique de la Province (2005)

N°	Maladies	Cas	Décès	Mortalité
1	PALUDISME	2.112.834	4.650	0,20 %
2	FIEVRE TYPHOIDE	376.991	208	0,05%
3	ROUGEOLE	161.005	1425	0,80%
4	MENINGITE	4.060	405	9,90%
5	DIARRHEE SANGUINOLENTE	2.384	20	0,83%
6	WHOOPING COUGH	674	1	0,90%
7	NNT (Tétanos néo-natal/Neo Natal Tetanos)	128	11	8,60%
8	AFP(Acute Fraccid Paralysis)	0	0	0,00%
9	CHOLERA	0	0	0,00%

Source :Inspection Provinciale de la Santé

Tableau 3.4.8 Situation épidémiologique de la Province (2006)

N°	Diseases	Case	Death	Lethality
1	PALUDISM	810.546	1.897	0,20%
2	FEVER TYPHOIDE	147.716	71	0,04%
3	MEASLES	13.388	148	1,10%
4	MENINGITIS	1.329	166	12,40%
5	BLOODY DIARRHEE	704	12	1,70%
6	WHOOPING-COUGH	111	0	0%
7	NNT	30	8	26,60%
8	AFP	27	1	3,70%
9	CHOLERA	1	0	0%
10	GASTRO ENTERITE	8.512	180	2,10%
11	FHV	0	0	0%
12	TYPHUS	0	0	0%
13	PLAG	0	0	0%
14	YELLOW FEVER	0	0	0%

Source : Inspection Provinciale de la Santé

Les données présentées ci-dessus ne concernent que les structures de santé qui font régulièrement rapport.

- Les données de grands hôpitaux n'étaient pas disponibles à temps

- La formation médicale n'est pas intégrée et elle ne signale pas ses données au niveau du réseau
- La population n'a pas souvent recours aux services de santé. Les raisons à la base de cette situation se retrouvent dans l'inaccessibilité économique, géographique et culturelle de la population pour recevoir les soins de santé appropriés, en plus de la mauvaise qualité des services dans les institutions de santé.

3.4.2.5 Problèmes actuels

Le système médical de la ville de Kinshasa connaît plusieurs problèmes:

- Le manque de coordination dans les interventions des différents partenaires au développement
- Manque de contrôle par l'IPS (Infirmier Praticien Spécialisé) de Kinshasa des actions provinciales pour la coordination des programmes spécialisés, bien qu'elles soient placées sous sa responsabilité
- Planification irréaliste non adaptée au système de santé
- Faible distribution des interventions des partenaires dans les ZS
- Gestion médiocre des ressources allouées
- Non-respect des procédures administratives et des normes médicales dans le fonctionnement de différents services
- Insuffisance de gestion et d'inspection des services
- Faible participation de l'Etat dans le financement du secteur de la santé
- Manque de main-d'œuvre dans le secteur de la santé; particulièrement dans les hôpitaux
- Manque de médicaments et d'équipements bio-médicaux dans les institutions de santé
- Manque de programmes de formation internes au bénéfice du personnel de l'hôpital
- Mauvaise qualité des soins dispensés par les différentes institutions de santé
- Inaccessibilité de la majorité de la population aux soins de base
- Inexistence des plans d'urgence ou des mesures d'intervention en cas d'épidémies ou par rapport aux urgences.

(IPS: Infirmier Praticien Spécialisé)

3.4.2.6 Eaux usées

(1) Plan actuel

A Kinshasa, il n'y a aucun programme de développement du système d'égouts ou un réseau d'égouts ni une usine de traitement des eaux usées.

(2) Système administratif

Il est basé sur le programme du "PMURR" (2006) qui a été fondé par la Banque Mondiale sous le

contrôle de laquelle il a été décidé que l'amélioration environnementale de la province de Kinshasa serait entreprise par la CNAEA. Le programme incluait les plans et l'implémentation des projets d'amélioration environnementale. Les principaux ministères du gouvernement provincial, par exemple, le Ministère des Finances, le Ministère du Plan, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Conservation de la Nature et Tourisme ainsi que le Ministère de la Santé Publique se partagent la mise en œuvre des plans et projets relatifs à l'environnement de la ville (déchets humains, eaux d'égouts et drainage des eaux de pluie, évacuation des déchets solides, etc.). La tâche de chaque ministère est fixée par la CNAEA, qui est sous la supervision du Ministère du Plan. En République Démocratique du Congo, il n'y a pas de lois ni de réglementations sur les eaux d'égouts.

(3) Conditions actuelles

La ville-province de Kinshasa n'a aucun système de gestion des eaux d'égouts qui rassemble les eaux usées des ménages ou les déchets humains à travers un réseau de tuyauterie. Dans l'ensemble, ils sont éliminés par un traitement sur place et déversés dans un canal de drainage ou les affluents du Fleuve Congo. La situation actuelle d'évacuation est décrite ci-dessous.

1) Les déchets humains (installations sanitaires)

La situation du traitement et de l'évacuation des déchets humains dans la ville-province de Kinshasa peut être résumée comme suit:

- *Le taux d'installations sanitaires dans chaque ménage a atteint à peu près 97%, et il n'y a aucune toilette publique utilisée pour les activités journalières.*
- *Trois types de systèmes de sanitaires sont généralement employés ; ils comprennent les latrines à fosse, les fosses septiques et le système de citerne isolée (toilette avec fosse de rétention).*
- *Des toilettes installées dans chaque ménage, 63% sont des latrines à fosse, 24% sont du type de fosse septique et 13% sont du type de fosse isolée, respectivement.*

La situation actuelle des installations sanitaires dans la province de Kinshasa est présentée au tableau 3.4.9.

Tableau 3.4.9 Situation actuelle des installations sanitaires dans la province de Kinshasa

Commune	Population	Number of toilet facilities			Total
		Pit Latrine	Septic tank	Insulated pit	
GOMBE	40,000	-	900	-	900
LIMETE	266,000	5,800	5,203	14,997	26,000
NGALIEMA	588,000	29,800	22,074	7,728	59,602
BARUMBU	97,000	550	2,744	4,356	7,650
KINSHASA	93,000	6,000	4,170	1,760	11,930
KINTAMBO	80,000	3,400	3,012	1,988	8,400
LINGWALA	64,000	3,400	2,076	1,324	6,800
KALAMU	171,000	6,000	7,916	6,184	20,100
KASA-VUBU	80,000	2,800	4,800	1,800	9,400
NGIRI-NGIRI	110,000	6,200	4,000	2,200	12,400
BANDALUNGWA	145,000	4,200	8,100	2,700	15,000
LEMBA	223,000	15,120	3,701	1,299	20,120
MATETE	196,000	4,335	9,750	3,250	17,335
NDJILI	332,000	37,000	29,600	7,400	74,000
BUMBU	276,000	17,800	10,980	920	29,700
MAKALA	180,000	18,300	734	266	19,300
NGABA	117,000	8,010	4,262	1,078	13,350
SELEMBAO	223,000	19,800	4,351	609	24,760
KIMBANSEKE	683,000	59,100	9,494	5,306	73,900
KISENSO	271,000	25,300	1,680	1,120	28,100
MASINA	399,000	59,100	6,400	8,400	73,900
MALUKU	242,000	24,603	875	1,626	27,104
MONTO-NGAFULA	226,000	22,977	1,902	2,874	27,753
N'SELE	158,000	16,063	2,559	4,756	23,378
Total	5,260,000	395,658	151,283	83,941	630,882

Source: *Études pour la réalisation du plan d'action pour la purification de la ville de Kinshasa (2006)*

La latrine à fosse peut être utilisée de façon continue par l'élimination des matières fécales (souvent des matières sèches), qui s'accumulent tous les six mois à un an. Ou alors, une latrine à fosse peut être utilisée par réinstallation dans une zone attenante. Par conséquent, les latrines à fosse sont des installations sanitaires à prix réduit qui sont très faciles à installer et à utiliser. Cependant, dans le cas où le niveau des eaux souterraines est élevé, des problèmes environnementaux se produisent, et ils incluent la possibilité de contamination de l'eau des puits, des problèmes d'hygiène, de mauvaises odeurs et une apparition possible de quelques épidémies.

D'un autre côté, les toilettes avec des fosses septiques et des fosses toutes eaux nécessitent d'enlever des boues fécales (boues liquides) périodiquement. Ces types ne rencontrent cependant pas le problème mentionné ci-dessus. En outre, il est ici nécessaire d'avoir une usine de traitement pour les matières fécales produites. Le gouvernement provincial planifie actuellement de construire une usine de traitement de matières fécales dans une décharge à déchets solides.

2) Eaux usées domestiques

Comme mentionné ci-dessus, la ville-province de Kinshasa n'a pas de réseau d'égouts. Par conséquent, le modèle de décharge des eaux usées (principalement les eaux usées domestiques) dans la province de Kinshasa peut en gros être classifié dans les deux types suivants:

- Dans une partie des zones urbaines et des zones périurbaines de la ville-province de Kinshasa, le robinet d'eau est souvent placé sous forme de raccordement par parcelle. Dans ce cas-ci, les eaux usées domestiques s'écoulent au dehors de la parcelle. Par conséquent, elle ne se déverse pas dans le canal de drainage et souvent elle pénètre dans le sol.
- Dans les ménages des zones urbanisées, le robinet d'eau est souvent placé sous forme de raccordement dans la maison. Souvent, un tuyau de drainage est installé, et les eaux usées se déversent le fossé de *drainage* ou la rivière par le *tuyau de drainage*.

Les zones urbaines de Kinshasa sont situées en zone alluviale du fleuve Congo, et beaucoup d'affluents se déversent dans le fleuve du Congo. Ces affluents jouent le rôle de canal de drainage. Les eaux usées qui coulent vers le fossé de drainage ou les rivières, sont en fin de compte déversées via ces affluents vers le fleuve Congo. (Voir la Figure 1.1.1) En conséquence, bien que beaucoup de fossés de drainage et les rivières de la zone urbaine soient pollués par les eaux usées des ménages, ils n'ont pas causé une pollution significative de l'eau du fleuve Congo. Bien qu'on estime que le centre de Kinshasa a une densité de population plus élevée et une importante activité commerciale et donc déverse de grandes quantités d'eaux usées, on ne rencontre pas des situations où il y a des débordements importants d'eaux d'égout sur la route. En raison de ces situations, l'établissement d'un système d'égouts dans la zone urbaine de Kinshasa est une nécessité dans un proche avenir.

3) Eaux de pluie

Le système de drainage des eaux de pluie dans la province de Kinshasa fonctionne efficacement grâce à la forte capacité d'infiltration du sol et du dense réseau fluvial du Congo. (Voir Figure 1.1.1). Les zones urbaines de la province de Kinshasa se sont développées le long du fleuve Congo, et l'eau de pluie est récupérée grâce aux canaux de drainage des routes et aux affluents du fleuve Congo. Cependant, dans le cas de précipitations intenses, des inondations temporaires surviennent sur les routes des zones urbaines mais sont éliminées en peu de temps. Il est présumé que des dégâts importants dus aux inondations ne surviennent pas. Cependant, il y a des cas de perturbations de la circulation et d'obstacles en raison de l'inondation des routes.

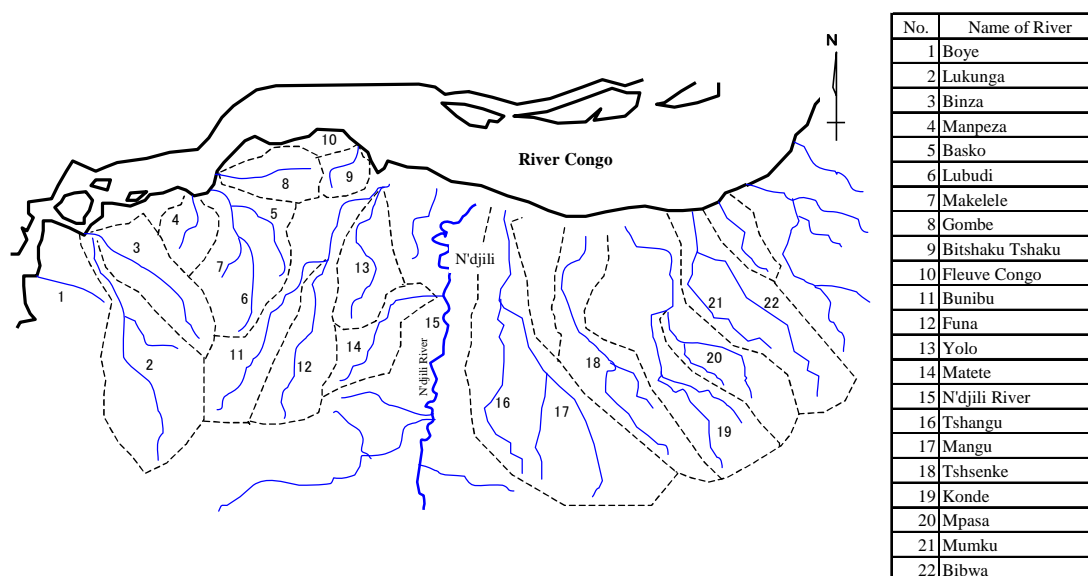


Fig. 3.4.17 Réseau fluvial du fleuve Congo et ses affluents

Source: *Études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa (2006)*

3.4.2.7 Élimination des déchets

(1) Plan actuel

Le gouvernement provincial de Kinshasa a un plan pour promouvoir la privatisation du service de collecte des déchets solides. De plus, il prévoit de se débarrasser des déchets solides récoltés dans un site final d'élimination des déchets fourni par le gouvernement provincial de Kinshasa. Cependant, il n'existe pas de site public d'élimination finale en activité aujourd'hui, et deux des sites d'élimination finale dans les zones Est et Ouest de la province de Kinshasa sont en phase de construction ou de préparation pour une exploitation future. En ce qui concerne le service de collecte des déchets solides, une entreprise privée a démarré dans la zone centrale de Kinshasa. En outre, le gouvernement provincial de Kinshasa a un plan pour commencer un service de collecte des déchets solides avec deux ou plusieurs entreprises privées et prévoit d'élargir la zone de service de collecte à l'avenir. Un aperçu est donné ci-dessous en ce qui concerne les projets en cours sur les sites d'ensevelissement final et la collecte des déchets solides par des entreprises.

(2) Système administratif

Tel que décrit dans la section sur les égouts, il n'existe pas une organisation administrative unique qui prend en charge la planification et la mise en œuvre concernant la gestion des déchets solides. Le ministère du plan, ministère de l'environnement, ministère de la conservation de la nature et du tourisme, le ministère des finances et le ministère de la Santé publique sont chargés de la planification et la mise en œuvre de l'amélioration de l'environnement, respectivement. Le Comité National de l'action de l'eau et de l'assainissement (CNAE), qui est sous la supervision du ministère du Plan, détermine l'affectation des tâches à chaque ministère.

Bien que la construction d'un site d'élimination finale se trouve dans sa phase d'achèvement, la source de financement est toujours en attente pour le démarrage de l'exploitation. Ainsi, la mise en œuvre du projet dans ce secteur dépend également de l'aide des bailleurs. En outre, les lois et réglementations concernant la gestion des déchets solides en République Démocratique du Congo ne sont pas encore édictées.

3.4.2.8 Conditions actuelles

La situation actuelle est qu'en majeure partie, la collecte et l'élimination des déchets solides (excepté le nettoyage des routes) ne se fait pas à Kinshasa. Des entreprises privées effectuent la collecte des déchets solides dans quelques parties seulement de la ville-province de Kinshasa. Toutefois, à cause de son coût élevé, la collecte des déchets solides est destinée uniquement pour les ménages avec un niveau économique élevé. D'autre part, les déchets solides des ménages avec un niveau économique moyen et bas sont récupérés par des collecteurs individuels à l'aide de charrette à bras, et ces déchets sont jetés ensuite près des décharges. S'agissant des déchets solides dans les zones périurbaines et les zones urbaines, de la même façon, la plupart des déchets sont jetés à proximité des décharges (bien que certains déchets solides soient ensevelis dans les parcelles d'habitation). L'absence d'un système de collecte et d'élimination approprié de déchets solides a créé des difficultés telles les problèmes sanitaires et l'élimination inappropriée.

Dans la province de Kinshasa, environ 5000 tonnes/jour de déchets solides sont produits, dont 500 tonnes/jour (environ 10%) qui nécessite un procédé d'élimination spécial. Les 90% restants ne sont pas éliminés de manière appropriée, et ils sont jetés dans des décharges de déchets solides à ciel ouvert ou dans les cours d'eau de la ville. Par conséquent, les estimations fixent à environ 1.000.000 de tonnes de déchets solides par an qui s'accumulent à des endroits inappropriés dans la province de Kinshasa.

La quantité de déchets produits par habitant et les prévisions démographiques de la province de Kinshasa sont décrites dans le Rapport des études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa. Sur base de ces chiffres, les quantités de déchets solides actuelles et futures ont été estimées à 6.300 m³/jour et 11.900 m³/j, respectivement. Cette quantité est très élevée, il est donc souhaitable de mettre immédiatement en application un plan de gestion des déchets solides.

Tableau 3.4.10 Estimation de la production de déchets solides dans la province de Kinshasa

Année	Population	Production de déchets solides (volume)		Production de déchets solides (poids)	
		Production par habitant (litres /hab. /jr)	Volume (m ³ /jr)	Production par habitant (kg/hab./jr)	Poids (tonne/jr)
2005	5.260.000	1,19	6.259	0,41	2.157
2015	7.300.000	1,31	9.563	0,46	3.358
2020	8.600.000	1,38	11.868	0,48	4.128

Source : Études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa (2006)

(1) Projet en cours pour une décharge finale des déchets solides

Le gouvernement provincial de Kinshasa a sélectionné deux sites sur les six décharges finales de déchets solides proposées dans les études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa. Présentement, la construction de deux sites de décharge des déchets solides est en cours à Mpasa et Mitendi. Un aperçu des deux sites d'enfouissement est donné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.4.11 Aperçu des sites de décharge dans la province de Kinshasa

Elément	MPASA	MITENDI
Distance depuis le centre-ville	Ce site se situe à 35 Km de la partie est de la ville de Kinshasa	Ce site se situe à 29 Km de la partie est de la ville de Kinshasa
Programme/Progrès	En phase de préparation pour les opérations	En phase de construction
Zone finales de décharges	250 ha	135 ha
Coûts de construction	35 millions d'USD	7 millions d'USD

Source : Études sur mise en œuvre des plans d'action pour l'assainissement de la ville de Kinshasa (2006)*: Information obtenue du gouvernement provincial de Kinshasa

Le gouvernement provincial de Kinshasa recommande la construction d'un site de transit dans chaque commune. Le projet consiste à réduire les déchets solides par le recyclage d'objets de valeur et le compostage des matières organiques sur le site de transit, tandis que les déchets solides restants devront être éliminés dans la décharge finale. Le gouvernement provincial de Kinshasa prévoit d'exiger que chaque commune prenne en charge sa propre collecte des déchets solides et qu'elle soit responsable de l'élimination et du recyclage sur le site de transit tandis que le gouvernement provincial se charge de l'élimination et la gestion dans une décharge d'enfouissement des déchets solides bien que le plan soit conçu pour que chaque commune participe aux services de collecte des déchets solides. Les sociétés publiques et privées sont également des options possibles pour assurer les mêmes fonctions, ce que le gouvernement provincial recommande pour une étape ultérieure.

En plus des projets listés ci-dessus, les projets suivants ainsi que le système de gestion des déchets solides sont prévus pour une mise en œuvre future.

- Reconstruction des sites de transit des déchets solides dans les anciens marchés de

chaque commune

- Construction d'une installation expérimentale pour l'élaboration et l'exécution du projet expérimental
- Projet de réhabilitation de la zone urbaine de Kinshasa par l'UE
- La gestion des déchets de la commune de Matete par le *Brussels expert training projects* (5 communes sélectionnées) en Italie par l'UE via l'entreprise ITALCON
- Programme d'appui aux initiatives de développement communautaire (PAIDECO) dans les communes de Kisenso et Kimbanseke par le TBC
- Projet de curage des rivières de Kinshasa par les fonds du gouvernement provincial, à exécuter par l'entreprise AGRIKIN.

(2) Service de collecte des déchets solides par l'entreprise privée POUBELKIN

Une entreprise de service de collecte des déchets solides (POUBELKIN) a été créée dans la province de Kinshasa et les services de collecte des déchets solides ont commencé dans les communes de Gombe et Ngaliema en 2008. Présentement, l'entreprise n'est qu'une compagnie de collecte de déchets solides, mais la création d'une nouvelle société de services est prévue pour l'avenir. Un aperçu est donné ci-dessous:

- La méthode de collecte: porte-à-porte par une moto à remorque (80 unités en service). La collecte sélective est réalisée en utilisant deux types de sacs en plastique (de couleur jaune et bleue).
- Fréquence de collecte: Deux fois par semaine
- Frais de collecte: 1 USD par sac en plastique (la capacité est de 60 litres)
- Transport: les déchets sont transportés au site de transition, d'où ils sont acheminés vers une décharge finale par camion (quatre unités en service).
- Site d'élimination: présentement, il existe deux sites d'entreposage des déchets solides. Les déchets solides stockés à ces endroits seront transportés et éliminés dans des sites d'ensevelissement définitif des déchets solides à Mpsa ou Mitendi.
- Quantité de déchets solides collectés:
40.000 – 50.000 sacs/mois (environ 100 m³/jour)
- Nombre d'employés: 200 personnes (dont 150 agents de collecte)
- Zone de collecte: principalement les communes de la Gombe et Ngaliema, et quelques zones des communes de Barumbu, Limete, Bandalungwa et Selembao.
- Recyclage des plastiques: POUBELKIN a une petite usine de traitement pour le recyclage et la réutilisation des sacs en plastique à Limete. Le recyclage expérimental a déjà commencé.

3.4.3 Education et citoyenneté

3.4.3.1 Éducation

(1) Plans actuels

1) PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT (PAP) POUR LE SECTEUR DE L'EDUCATION

La vision est articulée dans le PAP, qui a été présenté en août 2007. La période cible s'étend de Juillet 2007 à Décembre 2008.

a) La gestion stratégique et opérationnelle a été améliorée dans le secteur de l'éducation.

- La stratégie d'éducation nationale et le programme sectoriel à long terme (SWAp), impliquant tous les acteurs concernés ont été mis en place
- Elaboration et mise en application de la Stratégie d'éducation nationale et d'un programme sectoriel à long terme (SWAp)
- Elaboration de la nouvelle loi cadre dans le secteur de l'éducation
- Les mécanismes de financement public impliquant la validation des effectifs d'enseignants ont été améliorés. Un système des salaires simplifié, plus équitable et plus transparent, est présenté au secteur public pour assurer la qualité des enseignants et qu'ils sont régulièrement payés conformément aux réformes et aux normes
- Mise en place d'un système de gestion pour le recensement des enseignants
- Etablissement d'une liste nominative des enseignants dans le cadre de la budgétisation et de la paie
- L'inclusion de 15.000 enseignants du primaire sur la liste du personnel enseignant
- Amélioration de l'échelle de salaire des enseignants et clarification de la chaîne des dépenses
- Etablissement de la cartographie scolaire
- Publication annuelle des statistiques de base de l'éducation
- Octroi des matériels didactiques aux enseignants du primaire
- Mise en place d'une gouvernance locale efficace dans les écoles

b) Le niveau de financement du secteur de l'éducation publique a augmenté et la gestion financière améliorée

- Les contributions financières des bailleurs sont synchronisées avec la stratégie de l'éducation nationale
- Mise en place du système de suivi annuel des contributions des bailleurs, des subventions et autres sources de financement dans le secteur de l'éducation
- Un cadre des dépenses à moyen terme du secteur de l'éducation a été formulé
- Lancement d'une stratégie de financement à moyen terme (FMT) du secteur de l'éducation
- Le budget de l'Etat alloué au secteur de l'éducation a immédiatement augmenté de 10%

et est envisagé d'augmenter d'au moins 20% en 2010

- L'augmentation de la contribution du gouvernement de 10% à affecter au secteur de l'éducation
- Des systèmes de contrôle budgétaire ont été développés afin de s'assurer que les fonds publics atteignent les bénéficiaires

c) Le niveau de financement du secteur de l'enseignement public a été augmenté et la gestion financière améliorée

- Les frais de scolarité au niveau primaire sont progressivement supprimés, de la contribution des parents aux opérations scolaires, y compris d'autres frais
- Des activités de communication ciblée et des campagnes de sensibilisation sociale afin d'accroître la demande de scolarisation des filles et autres enfants marginalisés et vulnérables sont organisées

d) La couverture et la qualité des services au niveau des écoles primaires et secondaires ont été améliorées.

- Augmentation de la contribution du gouvernement de 10% à être alloués au secteur de l'éducation
- 11 000 nouveaux enseignants et 1 000 nouveaux inspecteurs scolaires et secrétaires d'administration scolaires ont été engagés et ont suivi des cours de rafraîchissement pour le déploiement dans les zones non couvertes.
- 4000 salles de classes ont été réhabilitées et équipées sur annuellement
- Des manuels de lecture selon les sujets de cours sont fournis à chaque élève de l'école primaire
- Réhabilitation et d'équipement de 4.000 salles de classe par an et l'installation d'eau et d'installations sanitaires dans les écoles cibles
- Des manuels de lecture par sujet de cours sont fournis à chaque élève de l'école primaire
- Introduction des langues locales au niveau de l'école primaire

e) L'enseignement supérieur et professionnel est rationalisé et redynamisé.

- Une stratégie pour l'enseignement technique et la formation professionnelle est en cours d'élaboration
- Adoption d'une stratégie de formation professionnelle et technique tertiaire
- Des mécanismes de partenariat entre le secteur industriel et les universités ont été créés
- Élaboration et adoption d'un cadre de partenariat entre le secteur industriel, les universités et les centres de formation
- Des relations entre le secteur industriel et les centres de formation professionnelle ont été établies

- Poursuite des réformes de l'enseignement secondaire et universitaire

Le plan actuel pour le secteur de l'éducation dans la province de Kinshasa sera mis en application sur base du "Programme des Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement". Mais le plan mentionné ci-dessus montre juste le concept, la cible ou la politique dans le secteur de l'éducation au niveau national. Il ne précise pas les étapes sur la façon d'atteindre la cible, ni aucune méthode réaliste pour atteindre l'objectif. Un plan d'action plus détaillé et concret est nécessaire.

3.4.3.2 Le système administratif du secteur de l'éducation

Les écoles primaires et secondaires relèvent de la compétence du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP). Le système de l'enseignement primaire et secondaire de la RDC est composé de 6 ans d'enseignement primaire et 6 ans d'enseignement secondaire. Dans l'enseignement secondaire, les deux premières années sont constituées des sujets de base obligatoires et les quatre autres années pour des sujets spécifiques y compris les sujets de formation professionnelle basée sur les cours choisis. Selon les données statistiques du MEPSP (2008), le nombre d'élèves à l'école primaire est de 2089 (10,8% de l'ensemble de la RDC), 1.219 à l'école secondaire (14,8% de l'ensemble de RDC). Le taux de scolarisation est de 57,8% pour l'école primaire et 37,4% pour le secondaire. Les écoles publiques se composent de deux catégories différentes, l'une est gérée par le gouvernement seul et l'autre est gérée en collaboration avec les organisations religieuses. Le nombre d'élèves des écoles privées représente environ 20% du nombre total des élèves.

Le plan de construction et de réhabilitation des écoles publiques peut être conçu par la Division de Construction et Réhabilitation du MEPSP. Une liste de candidature d'écoles à réhabiliter par les bailleurs doit être évaluée par la Division de la Construction et la Réhabilitation et soumise au Ministère des Travaux Publics pour adjudication. Un organigramme relatif à l'organisation administrative de la province de Kinshasa est présenté à la Figure 3.4.18

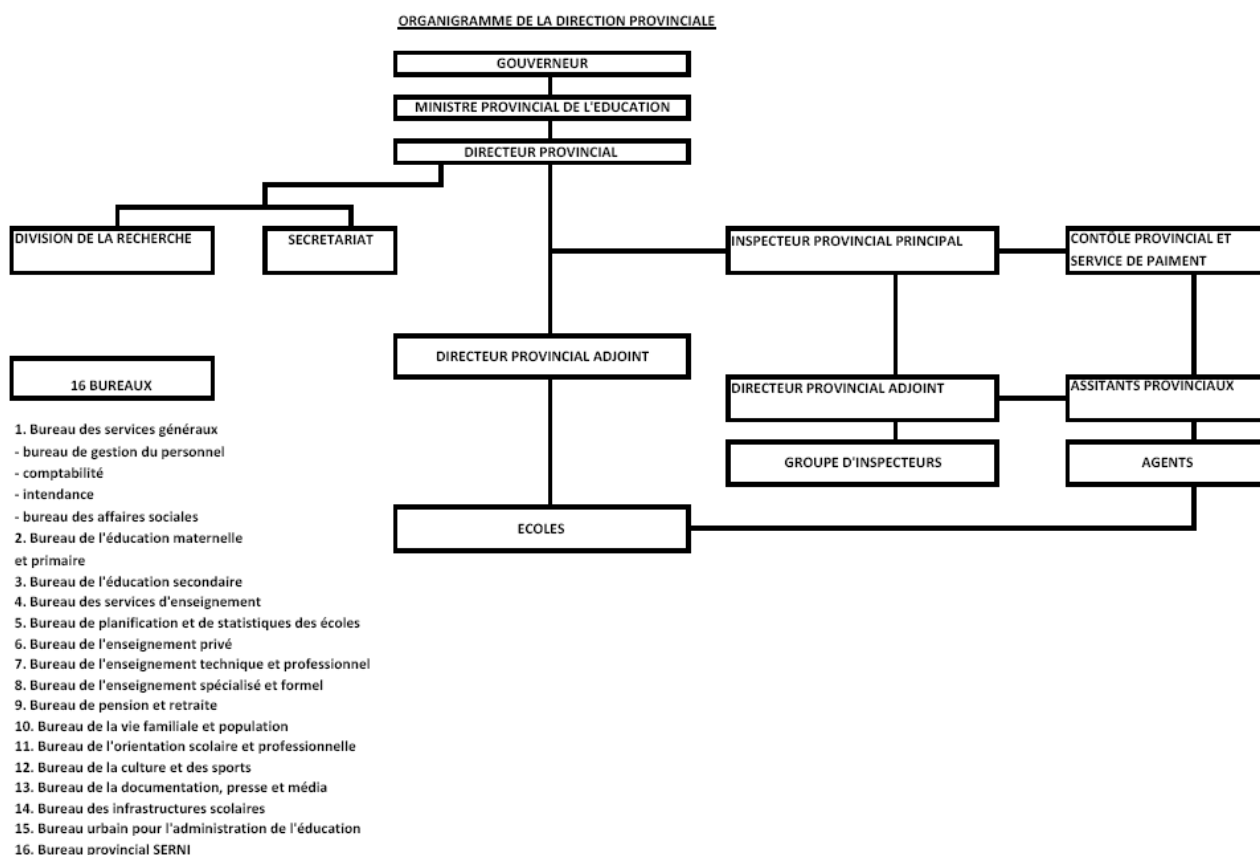


Fig. 3.4.18 Organigramme de l'organisation administrative de l'enseignement de la ville-province de Kinshasa

Source: Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel

3.4.3.3 Données statistiques

(1) Résumé des écoles de la province de Kinshasa

L'Enseignement Primaire et Secondaire relève de la tutelle du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, MEPSP). Les systèmes éducatifs fondamentaux et secondaires de la RDC (*DRC*) consistent en six années d'éducation fondamentale et six années d'éducation secondaire. Dans l'éducation secondaire, les premières deux années sont pour les sujets obligatoires de base et les autres quatre années sont pour les sujets spécifiques y compris les sujets de la formation professionnelle basée sur les cours sélectionnés. D'après les données statistiques du MEPSP (2008), les effectifs des élèves au niveau primaire s'élèvent à 778,216 (10.8% pour toute la RDC), le niveau secondaire compte 431,022 (14.8% pour l'ensemble de la RDC). Le taux de la fréquentation (*présence*) scolaire est 57.8% pour l'enseignement (*école*) primaire et 37.4% pour le secondaire (*lycée*). Les écoles publiques consistent en deux catégories différentes: les écoles non-conventionnées sous la gestion directe du gouvernement (*un type est dirigé par seulement le gouvernement*) et les écoles conventionnées gérées en collaboration avec les confessions

(corporations) religieuses. L'effectif scolaire (*le nombre d'étudiants*) dans une école privée est approximativement de vingt pour cent (20% de l'effectif scolaire total). (*des étudiants totaux.*)

Les statistiques scolaires sont présentées à la Figure 3.4.12.

Tableau 3.4.12 Données statistiques des écoles de la province de Kinshasa
SCHOOL STATISTIC DATA IN KINSHASA PROVINCE

KINDERGARTEN EDUCATION		ELEMENTARY EDUCATION	SECONDARY EDUCATION
Number of Schools	889	2,390	1,413
Number of Classes	2,231	21,054	13,921
Number of Kids	51,569	778,216	431,022
Number of Girls	26,292	390,278	209,808
Number of Teachers	2,276	20,693	24,816
Number of Female Teachers	2,231	7,145	3,255

Source: Inspection Provinciale de la Santé

(2) Nombre d'écoles dans chaque commune

Ceci montre que les écoles dans les zones est et ouest de la province sont plus nombreuses que celles dans la zone centrale. En particulier, les communes de Kimbanseke, Masina, Limete, et N'djili ont beaucoup d'écoles primaires et secondaires.

Tableau 3.4.13 Nombre d'écoles dans chaque commune de la province de Kinshasa

N°	COMMUNE	SCHOOLS											
		Nursery Education				Elementary Education				Secondary Education			
		Public	Private	Church	total	Public	Private	Church	total	Public	Private	Church	total
A.	KIN - EAST												
	MASINA	0	37	8	45	7	90	48	145	7	75	28	120
	MATETE	1	33	1	35	7	44	22	73	5	39	11	55
	KISENSO	0	18	1	19	4	36	35	77	4	30	16	50
	NDJILI	0	42	0	42	12	68	35	116	11	50	23	84
	KIMBANSEKE	0	28	0	28	14	183	92	290	6	83	58	146
	LIMETE	1	51	4	56	4	68	21	138	7	76	18	101
	N'SELE	1	16	3	20	7	58	31	96	5	30	18	53
	MALUKU	0	4	0	4	23	10	45	78	10	4	24	38
B.	KIN-CENTER												
	LINGWALA	0	54	0	54	7	28	2	37	1	18	5	24
	KALAMU	0	59	3	62	13	68	18	99	4	34	9	47
	NGIRI-NGIRI	0	29	0	29	9	32	14	55	8	24	1	33
	BARUMBU	0	26	2	28	3	27	14	44	2	10	9	21
	KINSHASA	0	24	0	24	1	26	16	43	1	16	9	26
	LEMBA	3	57	6	66	10	77	32	119	10	53	16	79
	NGABA	0	17	2	19	1	28	12	41	0	30	7	37
	KASA-VUBU	0	0	0	0	8	27	10	45	6	16	12	34
C.	KIN-WEST												
	GOMBE	2	24	1	27	4	22	12	38	6	15	12	33
	KINTAMBO	0	18	1	19	2	19	11	32	0	14	9	23
	SELEMBAO	0	53	0	53	6	129	17	152	4	48	10	62
	MAKALA	0	27	1	28	1	54	23	78	0	25	11	36
	NGALIEMA	1	106	7	114	9	224	75	309	8	130	53	191
	MONT-NGAFULA	0	56	4	60	4	125	46	175	2	67	33	102
	BANDALUNGWA	0	42	0	42	8	41	14	63	5	26	4	35
	BUMBU	0	41	0	41	1	61	15	77	5	39	8	52

Source: Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel

3.4.3.4 Problèmes actuels

(1) Amélioration de l'accessibilité à l'école

Les frais de scolarité des enfants créent des charges financières sur les parents, qui font qu'il est difficile d'envoyer leurs enfants à l'école. En outre, il est nécessaire que tous deviennent conscients de l'importance de la scolarité obligatoire. La création de plus d'écoles attractives incluant des activités sportives et culturelles peut améliorer la qualité de l'enseignement et augmenter le nombre d'enseignants.

(2) Fréquentation scolaire et Enseignement non formel pour les enfants non scolarisés

Le taux moyen brut de scolarisation de la population fréquentant l'école dans la province de Kinshasa est d'environ 15,3%. Quant aux autres qui ne fréquentent pas l'école, la raison peut en être le coût élevé des frais de scolarité ou des problèmes familiaux. Il est très probable que les enfants non scolarisés, dont les enfants de la rue, s'engagent dans des activités criminelles. Le système éducatif actuel n'est pas maintenu pour fournir l'éducation aux enfants non-scolarisés et réduire la délinquance juvénile. L'éducation informelle est nécessaire pour ces enfants et elle peut

se faire en utilisant des moyens tels que les églises, les organisations de la société civile ou des salles de classe en dehors des heures de cours formelles. L'éducation non formelle comprend l'alphabétisation, la comptabilité et d'autres aptitudes naturelles qui ne dépendent pas de l'âge, mais du niveau des participants. De préférence, il pourrait s'avérer nécessaire d'inclure des formations professionnelles.

(3) Condition des enseignants

Les salaires mensuels actuels des enseignants ne sont pas suffisants pour couvrir les frais de subsistance. Le salaire mensuel moyen des enseignants de l'école primaire est d'environ 100 USD. En même temps, les Associations des Parents comblent le déficit pour les enseignants. Toutefois, ce paiement est effectué de façon irrégulière. Comme l'âge moyen des enseignants est d'environ 44 ans, le MEPSP doit leur fournir une allocation de retraite et de pension. Le taux des employés à la retraite est d'environ 23% du nombre total d'enseignants.

(4) Coût du matériel didactique

Les coûts des livres dans les écoles de la RDC sont presque deux fois plus élevés que ceux des pays voisins. Les livres sont à charge des parents qui doivent payer 9-14 USD pour l'école primaire, et 14-42 USD pour l'école secondaire.

3.4.4 Industrie et Emploi

3.4.4.1 Industrie

(1) Industrie / Commerce

Après le conflit de 1991 et 1993, et les récents conflits armés qui ont entravé le développement économique de la ville, il y a eu un développement intensif des activités des secteurs agricole, chimique et de la construction métallique. En dépit du fait que les principales activités économiques sont menées dans le secteur informel, les phénomènes suivants ont été également observés:

- Les petites entreprises étaient uniquement gérées par des étrangers;
- La suspension de l'expansion des activités industrielles;
- Des salaires bas;
- La détérioration du réseau bancaire dans la zone urbaine;
- Un faible pouvoir d'achat;
- Manque de structure de coopération économique entre l'autorité et les groupes d'investissement professionnels;
- La marginalisation des activités agricoles à Kinshasa.

Les causes des problèmes énumérés ci-dessus sont les suivantes:

- Le conflit a occasionné des problèmes récurrents;
- Le manque de concurrence en raison des coûts de fonctionnement élevés;

- L'insécurité juridique et judiciaire;
- Existence de règlements fiscaux très pesants;
- Détournement fiscal;
- Le manque d'amélioration de la loi sur les petites entreprises;
- Impunité des étrangers soutenue par les responsables (politiques et militaires);
- Offre de monnaie insuffisante pour permettre aux civils d'exploiter des entreprises;
- Manque de fourniture en eau et en électricité;
- Difficultés d'accès au financement;
- Absence de protection de l'épargne ;
- Instabilité du réseau macro-économique (taux d'inflation élevé et dévaluation de la monnaie locale);
- Manque de capacité d'organisation pour les associations d'affaires;
- Mauvaise prise de décision par l'administration;
- Manque de réhabilitation des routes de desserte agricole.

(2) Secteur agricole

Les activités agricoles jouent un rôle important dans la fourniture des produits qui répondent à la demande de la population à Kinshasa. Il y a quatre centres de production pour l'agriculture, à savoir la vallée de Kimwenza, N'Djili, et les plateaux de Nswenge et Batéké, qui sont utilisés pour les cultures vivrières (manioc, maïs et légumes). Après la réhabilitation et l'amélioration de l'irrigation, la zone du Pool Malebo, d'une surface de plus ou de moins 50.000 ha allant de Kingabwa à N'sele, a présenté un potentiel de production de 30.000 tonnes de riz, tous les deux à trois fois par an, ce qui couvre 50% des besoins de la ville capitale, et crée également 1000 emplois supplémentaires dans le secteur.

En ce qui concerne l'élevage, il faudrait retenir qu'il existe des petits animaux, de la volaille, des cochons et d'autres sortes de bétail dans les fermes autour de la ville. Toutefois, la motivation pour la production animale dans les exploitations agricoles est faible, tandis que la pêche semble être une activité traditionnelle à Kinshasa.

Plus de 60% de la superficie de Kinshasa est rurale ou couverte par des quartiers éloignés. L'urbanisation de ces quartiers est prévue dans le cadre du développement des infrastructures et la fourniture en équipements ruraux tels que l'eau, le logement, les routes et l'énergie. Compte tenu de la production agricole actuelle, il existe un déficit dans l'approvisionnement alimentaire en raison du nombre d'habitants, qui atteint actuellement 8 millions. Les problèmes suivants doivent également être notés:

- Mauvais état des routes de desserte agricole;
- Manque d'infrastructures et d'équipements de conservation appropriés, de lieux de

stockage et de transformation des produits

- Les mauvaises conditions du sol
- Présence de plusieurs types de maladies animales
- Inefficacité des réseaux de soins et de vulgarisation;

Les causes de ces problèmes sont les suivantes:

- Manque de supervision, de formation, d'équipement et du personnel motivé;
- Mépris des emplois du secteur agricole;
- Le manque de sécurité foncière;
- Harcèlement administratif;
- Gestion déficiente et le manque de financement;
- Difficultés d'accès aux engrais pour l'agriculture, et faible productivité du travail;
- La concurrence faite aux produits agricoles locaux par des importations massives de riz et les produits surgelés.
- L'immobilisation majeure des fonds dans des exploitations agricoles moins équipées et utilisées.

(3) Secteur informel

Le secteur informel est défini comme les entités de production n'ayant pas un numéro national d'identification et/ou un système comptable formalisé selon les normes du PCGC (Plan Comptable Général Congolais). Selon une enquête auprès des ménages réalisée par l'INS dans le troisième trimestre de 2004, la région de Kinshasa comptait 538.200 entités informelles de production dans les branches du petit commerce. Le commerce représentait 63,2% des entités de production, l'industrie 14,8%, les services 12,3%, les activités agricoles 7,5% et le bâtiment 2,2%. Il est confirmé que les parts de secteur informel représentent 70,9% du total d'emplois.

Le secteur informel se caractérise par l'instabilité de ses activités. Plus de 50% des entités de production informelles ne mènent pas un type de travail particulier et 36,2% exercent leurs activités à la maison. Cette instabilité empêche l'accès aux services publics (90,7% sont privées d'eau, 86,4% de l'électricité et 96,4% de l'utilisation d'un téléphone). Plus de 90% d'Unités de Production Informelles (UPI) sont complètement inconnues des services publics. En d'autres termes, ils ne possèdent pas de numéro d'identification national et leurs documents ne sont pas enregistrés officiellement. La proportion des opérateurs informels qui ont un rapport avec l'État n'est que de 4%, ce qui signifie que ces personnes n'entretiennent pas de relations réelles avec les services administratifs publics. En général, 16% d'UPI sont prêtes à faire enregistrer leur établissement auprès de l'administration. En outre, 44% d'UPI sont disposées et en mesure de payer des taxes sur leur activité. Les résultats montrent que l'amélioration dans cette zone est fructueuse au travers de la collaboration entre ces deux parties.

Les UPI rencontrent des difficultés majeures pour déterminer leur domaine d'activités lorsqu'elles obtiennent l'accès au crédit. Pour mener à bien leurs activités, les entités informelles de production souhaitent recevoir l'appui des petites associations d'investisseurs. Moins de 10% des UPI ne nécessitent aucune aide. Cette proportion est plus distinctive dans le secteur agricole (30%), elle est moindre dans le secteur commercial (18,5%) et les services (17,5%). Dans l'ensemble, 73,2% des UPI estiment que les perspectives d'avenir sont favorables, tandis que 63% souhaitent que leurs enfants prennent la relève dans les secteurs identifiés de la construction (94,5%) et les industries (78,4%).

3.4.4.2 Emploi

Selon une enquête réalisée auprès des ménages, le taux de la population active n'est que de 42,5% (47,4% en incluant les personnes sans emploi). Ce taux de la population active est composé de 49,7% d'hommes tandis que les femmes représentent 35,7%. Le taux de chômage à Kinshasa ne représente que de 6,3%, avec la majorité des personnes sans emploi étant essentiellement des femmes. Le taux de chômage est plus élevé chez les personnes dans la tranche d'âge de 25-29 ans. Ce problème est plus grave pour ceux qui sont instruits comme les chefs de familles. Plus de la moitié des chômeurs (54,8%) désirent avoir un emploi décent avec un salaire décent, mais seulement 7,9% réussissent à en trouver un. La proportion des personnes travaillant moins de 35 heures par semaine de façon involontaire correspond au taux de chômage observable.

Sur cette base, le taux de chômage observé est de 24,6%. Les coûts horaires des salaires résultent de la productivité et d'une faible demande de main d'œuvre. Ce type de chômage est défini comme le taux de chômage non-observable. Le niveau du revenu généré dans les domaines d'activités principaux résulte de ce type de chômage. Ainsi, le taux non-observable est de 44,4%. En construisant un indicateur synthétique du chômage utilisant la combinaison de différents composants du chômage, tels que les taux de chômage observables et non observables, on trouve un taux de chômage total de 74,2%. Le chômage est un problème sérieux sur le marché du travail de Kinshasa.

Par conséquent, les possibilités d'emploi sont limitées à Kinshasa, même pour ceux qui sont qualifiés. L'afflux de personnes venant de zones rurales et des vétérans déplacés de guerre en quête de travail semble augmenter le taux de chômage, en raison de pratiques discriminatoires telles que le racisme et le tribalisme. De telles valeurs immorales doivent encore être dénoncées par les lois de la province. Plus ou moins à cause de ce dilemme, les chômeurs tendent de retourner dans leurs villages où les conditions de vie sont très dures. Ces dernières années, la survie au sein de la province est devenue plus difficile que dans le passé, avec beaucoup de personnes sans emploi et même des travailleurs tels que des enseignants, des tailleurs et des laboureurs cherchant des solutions à leurs problèmes d'argent en passant au secteur agricole dans les lieux isolés et lointains.

Les résultats des conditions décrites ci-dessus sont comme suit:

- Faibles revenus pour les chômeurs
- Faibles revenus et irrégularité de paiement pour les employés

Les causes de ces problèmes sont:

- L'inexistence d'une politique de création d'emplois
- Les conflits récurrents
- Le manque d'efforts politiques (difficultés économiques et opérationnelles)
- Manque de soutien financier de la part du gouvernement
- Licenciements au niveau national
- Non respect de la réglementation en vigueur
- Manque d'une politique de création de revenus
- Taux de chômage élevé
- Absence de la mise en œuvre d'une loi sur le salaire minimum
- Le manque d'emplois décentes et d'une base de revenus réguliers

3.4.5 Accès à l'eau et électricité

3.4.5.1 Approvisionnement en eau

(1) Plans actuels

Le Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau de Kinshasa ("Programme Multisectoriel d'Urgence Pour la Réhabilitation et la Reconstruction" - PMURRM, le Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable de la ville de Kinshasa, BCMI-N° 11.06, Décembre 2007") qui vise à l'amélioration du système d'approvisionnement en eau dans la province de Kinshasa, est formulé par la Banque Mondiale. L'année cible pour le plan directeur est fixée à 2017 et un aperçu est donné à la Figure 3.4.19.

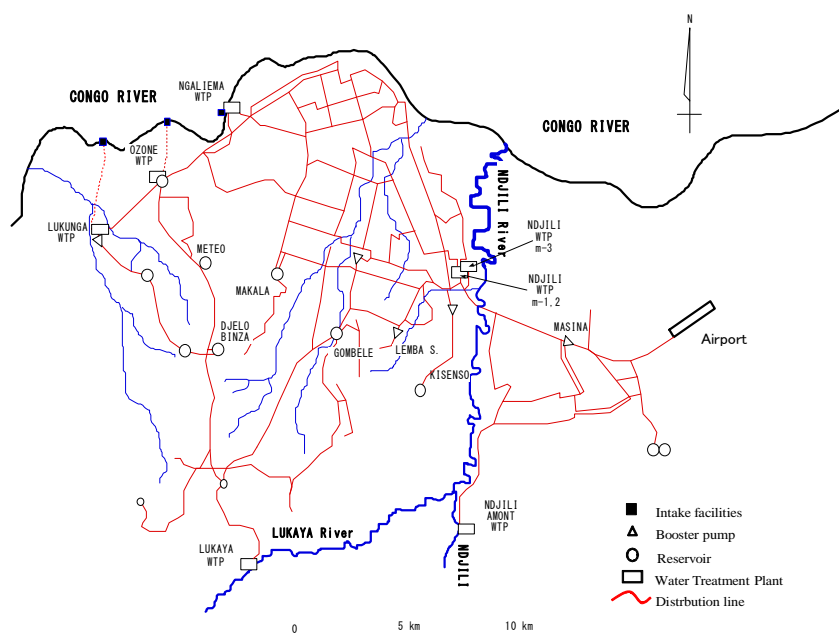


Fig. 3.4.19 Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau de la province de Kinshasa (2009-2017)

Source: REGIDESO

En mars 2009, les projets déjà réalisés et ceux en cours, dans le domaine de l'approvisionnement en eau, se présentent comme suit.

Tableau 3.4.14 Projets en cours dans le secteur de l'eau

Bailleur	Evolution	Description du projet
WB	Terminé	Réhabilitation : N' djili WTP Module 1 et 2 (220 000 m ³ /jour)
EU	En cours	Réhabilitation : WTP Lukunga
WB	Terminé	Construction : N' djili WTP Module 3 (110 000 m ³ /jour)
WB	Terminé	Construction : Renforcement de la ligne de transport vers la zone sud de la province de Kinshasa
EU	En cours	Réhabilitation : Amélioration du réseau de distribution (tuyaux secondaires et tertiaires) dans neuf communes: Barumbu, Kinshasa, Lingwala, Ngiri-Ngiri, Bandalungwa, Kintambo, Matete, Makala et Lemba, en incluant les zones de Matonge, Yolo et Ezo
JICA	Etude en cours	Extension : Ngaliema WTP (30 000 m ³ /jour) Réhabilitation : Amélioration du réseau de distribution dans la zone centrale de Kinshasa (en cours d'examen détaillé)

Source: REGIDESO

REGIDESO se poursuit avec le développement du système d'approvisionnement en eau dans le cadre du plan directeur pour l'approvisionnement en eau. Toutefois, le rythme du développement planifié est fortement influencé par la source de revenus. Par conséquent, la mise en œuvre des projets inclus dans le plan directeur d'approvisionnement en eau est fortement tributaire de l'aide des bailleurs.

(2) Cadre institutionnel et système administratif

Dans cette section, le cadre institutionnel et le système administratif du système d'adduction d'eau

en République Démocratique du Congo est décrit sous les quatre points ci-après :

- Gestion des ressources en eau
- Coordination et assainissement du secteur de l'eau
- Fourniture d'eau potable qui est institutionnellement subdivisée en deux sous-secteurs: les zones urbaines et rurales
- Réforme de la politique d'approvisionnement en eau des zones urbaines

1) Gestion des ressources en eau

Le Ministère de l'Environnement est l'institution en charge des ressources naturelles telles que les eaux. Le département des ressources en eau de ce Ministère a à sa charge la gestion des sources d'eau pour l'approvisionnement et l'assainissement pour lutter contre la pollution de l'eau.

2) Coordination et assainissement du secteur de l'eau

La coordination du secteur de l'eau est assurée par le Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement (CNAEA), créé en vertu de la Loi 81-023 de Février 1981. Le CNAEA est sous la tutelle (*le contrôle*) du Ministère du Plan qui assure la supervision, et le Secrétariat exécutif est confié à la REGIDESO. La tâche de coordination du CNAEA implique ce qui suit:

- Définir les options, les priorités et les stratégies de développement
- Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de divers projets du secteur
- Évaluation et contrôle de la mise en œuvre des programmes de réhabilitation du secteur, développement et formation dans le cadre des objectifs du pays dans le secteur.

3) Approvisionnement en eau potable

Dans le système d'adduction d'eau de la République Démocratique du Congo, la REGIDESO est chargée de la production, la distribution et la commercialisation de l'eau dans les zones urbaines. La REGIDESO est une entreprise publique avec une gestion autonome, et normalement sous la tutelle technique (*le contrôle*) du Ministère de l'Énergie et la tutelle administrative et financière (*sous contrôle le contrôle*) du Ministère du Portefeuille (*en ce qui concerne l'administration*). L'approvisionnement en eau potable en milieu rural est sous la responsabilité de trois types d'organismes, dont les institutions publiques, les institutions privées et les ONG. Le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR), qui est sous la tutelle (*le contrôle*) du Ministère du Développement Rural, gère principalement l'approvisionnement en eau des zones rurales. En outre, le Ministère de la Santé a également participé à la gestion de l'approvisionnement en eau des zones rurales pour assurer la qualité de l'eau fournie et son assainissement.

4) Réforme de la politique d'approvisionnement en eau des zones urbaines

La réforme du secteur d'approvisionnement en eau potable dans les zones urbaines est dirigée par le Sous-groupe des Travaux Sectoriels de l'Eau dirigé par le Ministère de l'Énergie. Le SGTSEAU

a récemment été mis sur pied dans le but d'opérer la réforme des programmes dans les entreprises ; il est supervisé par le Comité de Pilotage des Réformes des Entreprises (COPIREP). Les tâches du SGSEAU incluent les activités clés suivantes:

- Examen et diagnostic des situations technique, financière, commerciale et sociale des installations de la société sous la tutelle (*le contrôle*) du Ministère de l'Énergie, y compris la REGIDESO
- Concevoir, élaborer et proposer les stratégies et les programmes de réforme et/ou diverses mesures appropriées
- Préparer et proposer des projets concernant les lois et règlements du secteur de l'énergie en général.

Un organigramme institutionnel du secteur de l'eau en République Démocratique du Congo est présenté à la Figure 3.4.20.

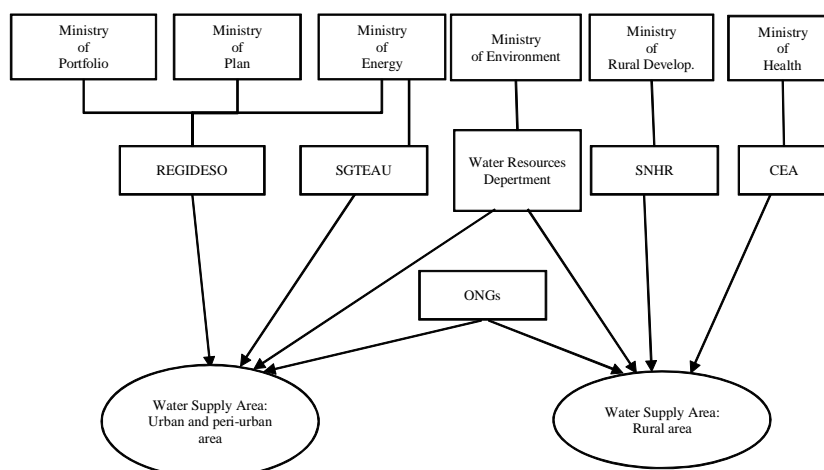


Fig. 3.4.20 Organigramme institutionnel du secteur de l'eau en République Démocratique du Congo

Source: REGIDESO

(3) La REGIDESO

Tel que mentionné plus-haut, l'entreprise publique REGIDESO est le principal organisme intervenant dans le secteur d'approvisionnement en eau de la zone urbaine. Le contexte historique de la REGIDESO remonte à la création d'une entreprise publique autonome (avec un personnel civil, connue sous le nom du Service de l'Eau et l'Electricité du Congo Belge et du Rwanda-Burundi) par le décret royal, comme prédécesseur de la REGIDESO en 1939. Après l'indépendance, intervint la création, par l'arrêté n° 66-460 du 25 août 1966, d'une nouvelle institution publique autonome composée d'un personnel civil, nommée Approvisionnement en Electricité et Eau de la République Démocratique du Congo ou REGIDESO, en 1966.

La REGIDESO est constituée du siège et de 11 succursales, avec des succursales situées dans chaque province. La succursale de la province de Kinshasa est divisée en sept divisions comprenant une division technique, une division financière et cinq divisions d’approvisionnement. La Division d’approvisionnement se compose de cinq divisions régionales, notamment Nord, Ouest, Sud, Est-1 et Est-2. L’organigramme de la REGIDESO de la province de Kinshasa est présenté à la Figure 3.4.21.

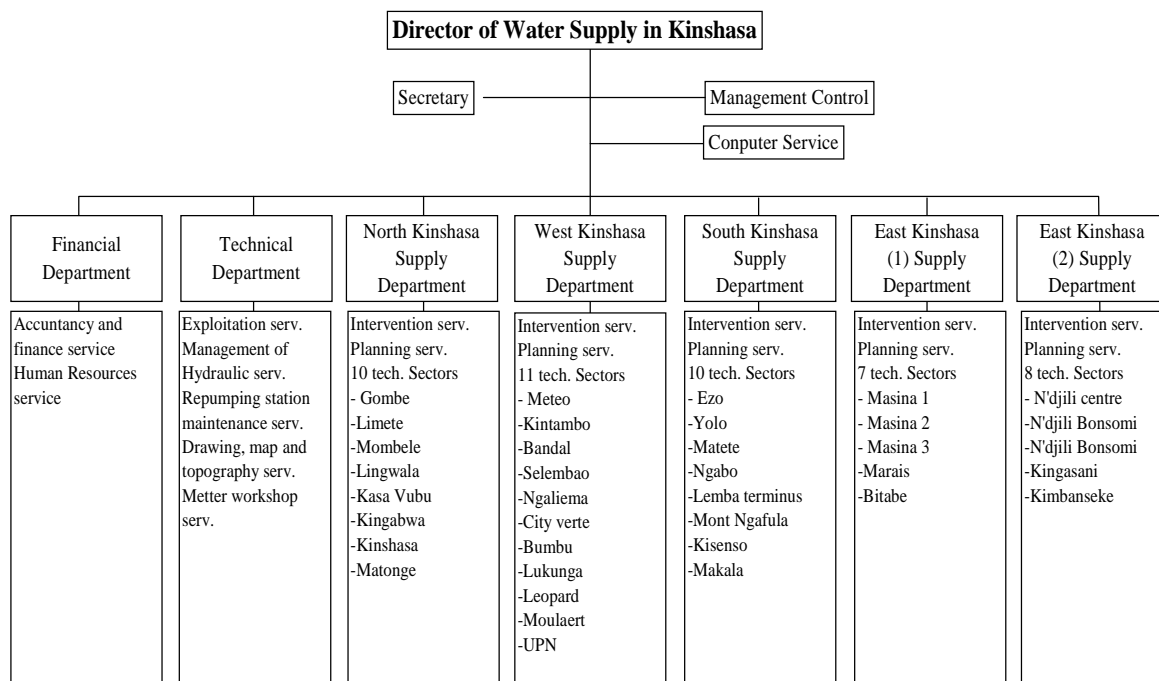


Fig. 3.4.21 Organigramme de la REGIDESO dans la Ville-Province de Kinshasa

Source: REGIDESO

1) Réglementations et Institutions

En République Démocratique du Congo, les lois et les réglementations relatives à l’eau ne sont pas bien établies. Actuellement, la coopération d’une organisation allemande assistée a été obtenue, mais elle est encore dans sa phase de développement. La directive de l’OMS sur la qualité de l’eau potable est utilisée comme norme pour une eau potable dans les services d’approvisionnement en eau en République Démocratique du Congo. D’autre part, rien n’a été décidé systématiquement concernant les critères de conception pour les installations d’adduction d’eau.

2) Conditions actuelles

Les services d’approvisionnement en eau de la ville-province de Kinshasa avaient été lancés à partir de la zone centrale de la province de Kinshasa dans la dernière moitié des années 30. En 1939, l’UTE de Lukunga avait commencé à fonctionner comme usine de traitement des eaux pour l’approvisionnement en eau dans la province de Kinshasa, et plus tard, l’UTE de Ngaliema fut lancée à partir de 1952. Actuellement, le système d’approvisionnement en eau dans la province de Kinshasa se compose de cinq usines de traitement des eaux et source d’alimentation en eau, avec

une quantité totale d'eau traitée de 432.000m³/jour. Les principales sources d'eau pour l'approvisionnement en eau sont l'eau de ruissellement du Fleuve Congo et de la rivière N'djili, un affluent du Fleuve Congo. Une ébauche des installations pour l'approvisionnement en eau est présentée dans le Tableau 3.4.15. –Tableau 3.4.17

Tableau 3.4.15 Actuelles installations d'eau dans la Province de Kinshasa

Nom	Opération année Inaugurale	Capacité du l'UTE (m ³ /jour)	Production actuelles (m ³ /jour)
UTE N'djili	1972, 1983,2008	330.000	360.000
UTE Ngaliema	1952, 1990	86.400	108.000
UTE Lukunga	1939	42.000	50.000
UTE Lukaya	2006	18.000	24.000
Station de pompage Maluku	-	2.400	2.650
Station de pompage Mitendi	-	-	1.920
Station de pompage Kinkole	-	-	720
Total	-	378.400	547.290

Source: REGIDESO

Le réseau de distribution de Kinshasa comprend cinq stations de pompage avec un réservoir de service et cinq stations de pompage qui fonctionnent comme des boosters.

Tableau 3.4.16 Réservoirs de services actuels dans la Province de Kinshasa

Nom	Capacité du réservoir de service (m ³ /jour)	Capacité de la station de pompage (m ³ /jour)		
		Pression moyenne	Basse pression	Haute pression
Réservoir Ozone	7.500	6.120	72.000	33.000
Réservoir Météo	3.300	-	12.000	18.900
Réservoir Njelo-Binza	2.500	1.000	-	-
Réservoir Gombele	2.500	8.050	5.400	-
Réservoir Makala	24.000	4.000	-	-
SP Kintambo	-	28.000	-	-
SP Yolo	-	24.000	-	-
SP Lemba	-	8.550	-	-
SP Kisenso	-	4.370	-	-
SP Masina	-	28.500	-	-

Source: REGIDESO

Tableau 3.4.17 Réseaux de distribution actuels dans la Province de Kinshasa

Réseau	Longueur totale de tuyauterie (km)	Observations
Réseau primaire	255	Diamètre de tuyauterie entre 300 mm et 1.200 mm.
Réseau secondaire	446	Diamètre de tuyauterie entre 100 mm et 250 mm.
Réseau tertiaire	2.050	Diamètre de tuyauterie entre 50 mm et 90 mm.
Réseau de raccordement	1.628	Diamètre de tuyauterie entre 37mm et 50mm.

Source: REGIDESO

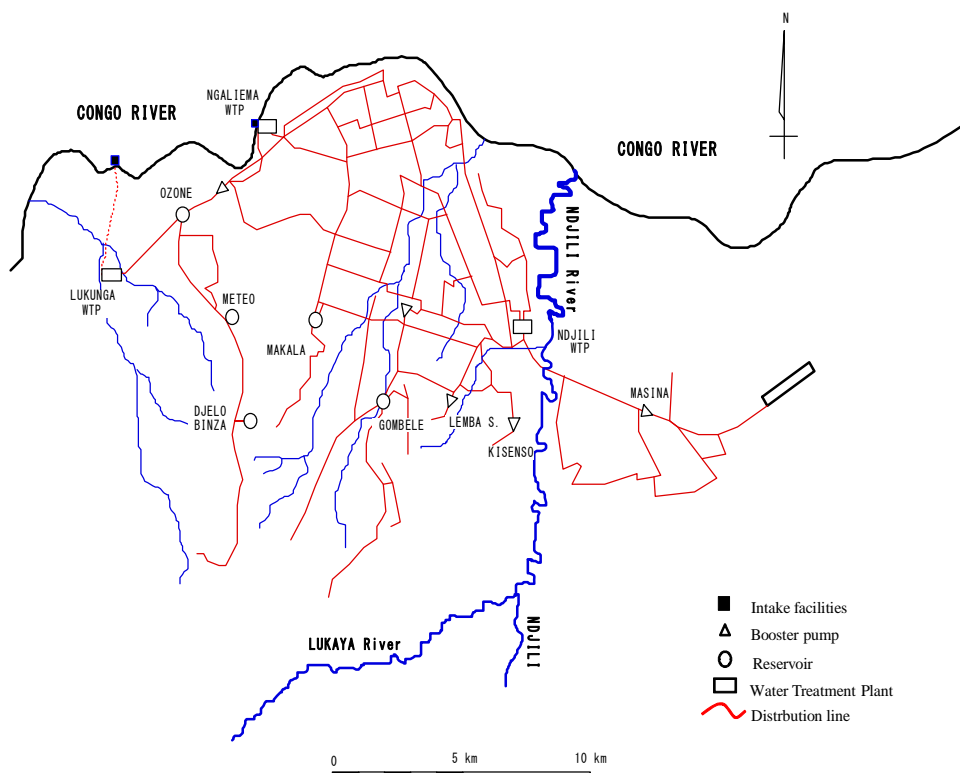


Fig. 3.4.22 Condition actuelle de l'alimentation en eau

Source: REGIDESO

Les conditions actuelles du service d'approvisionnement en eau de Kinshasa sont indiquées au tableau 3.4.18. D'après ce tableau, on constate que les communes (n° 1 à 10) de la zone centrale de Kinshasa ont accès aux services d'approvisionnement en eau en général. Toutefois, il est également démontré qu'un grand nombre de la population des communes environnantes ont des difficultés à avoir accès aux services d'approvisionnement en eau. Cela indique qu'il est nécessaire d'élargir considérablement les services d'approvisionnement en eau à partir de maintenant.

Tableau 3.4.18 Conditions actuelles des services d'approvisionnement en eau de la province de Kinshasa

	Commune	Population (2005)	Served population (with House connection)		Population which can access a neighboring water supply tap.		Population which cannot access any water supply service.	
1	GOMBE	36,000	36000	100%	0	0%	0	0%
2	BARUMBU	110,000	66670	61%	43,330	39%	0	0%
3	KINSHASA	118,000	75945	64%	42,055	36%	0	0%
4	LINGWALA	78,000	49171	63%	28,829	37%	0	0%
5	KASA-VUBU	138,000	59904	43%	73,500	53%	4596	3%
6	NGIRI-NGIRI	140,000	74321	53%	65,679	47%	0	0%
7	KALAMU	290,000	134261	46%	144,900	50%	10839	4%
8	LIMETE	306,000	160066	52%	145,934	48%	0	0%
9	BANDALUNGWA	180,000	116759	65%	63,241	35%	0	0%
10	KINTAMBO	98,000	77836	79%	20,164	21%	0	0%
11	NGALIEMA	668,000	269225	40%	305,500	46%	93275	14%
12	MATETE	244,000	114357	47%	114,500	47%	15143	6%
13	NGABA	157,000	50632	32%	47,700	30%	58668	37%
14	MAKALA	235,000	85797	37%	86,200	37%	63003	27%
15	BUMBU	231,000	89638	39%	53,600	23%	87762	38%
16	KISENSO	310,000	60834	20%	100,000	32%	149166	48%
17	MALUKU	200,000	13537	7%	34,800	17%	151663	76%
18	SELEMBAO	272,000	67051	25%	72,000	27%	132939	49%
19	MONTO-NGAFULA	240,000	47704	20%	21,500	9%	170796	71%
20	NDJILI	350,000	192301	55%	96,600	28%	61099	18%
21	KIMBANSEKE	819,000	230516	28%	169,500	21%	418984	51%
22	MASINA	540,000	294923	55%	229,500	43%	15577	3%
23	N'SELE	150,000	6082	4%	0	0%	143918	96%
24	LEMBA	310,000	172928	56%	137,072	44%	0	0%
	Total	6,220,000	2,546,458	41%	2,096,104	34%	1,577,428	25%

Source: REGIDESO

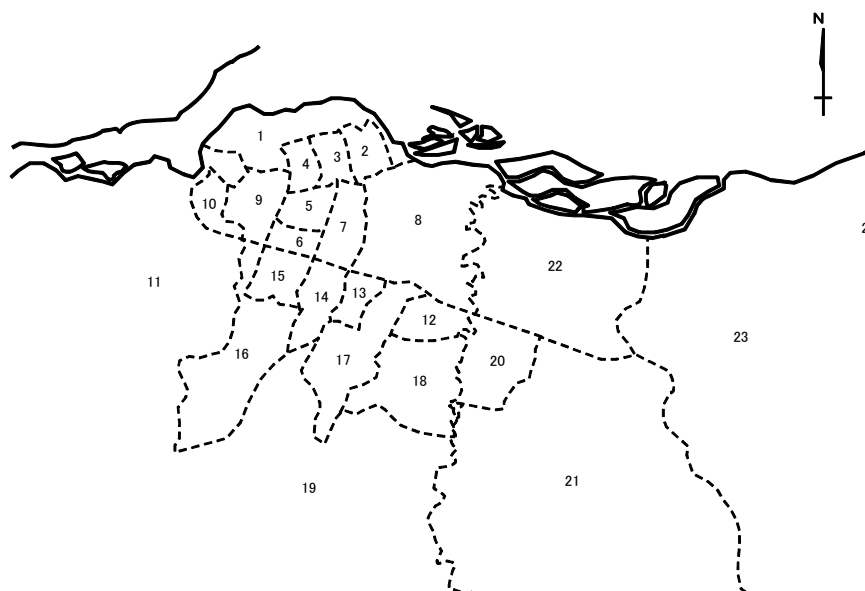


Fig 3.4.23 Localisation des communes de la province de Kinshasa (croquis)

Source:REGIDES

Selon les informations de la REGIDESO, il a été signalé que le niveau d'insatisfaction a augmenté concernant la qualité actuelle des services d'approvisionnement en eau dans 17 des 24 communes de la province de Kinshasa. Ces 17 communes sont : Kinshasa, Barumbu, Lingwala, Matete, Bandalungwa, Ngiri-Ngiri, Kalamu, Kintambo, Lemba, Makala, Kasa-Vubu et Gombe. Des problèmes majeurs suivants ont été signalés dans ces communes :

- Réception limitée de l'eau fournie
- Réception de l'eau uniquement la nuit
- L'approvisionnement en eau est intermittent

Les problèmes ci-dessus sont influencés par les facteurs énumérés ci-dessous :

- Insuffisance de la production
- Capacité insuffisante du réseau de distribution
- Détérioration du réseau

En outre, la construction et l'entretien des infrastructures d'eau n'a pas été en mesure de suivre le rythme de l'augmentation de la population ou de l'urbanisation rapide. En plus, il est prévu que l'aggravement de la détérioration des installations de distribution d'eau atteigne un niveau sérieux.

3.4.5.2 Électricité

Concernant les installations électriques de la République Démocratique du Congo, il est estimé qu'un programme d'extension et de réhabilitation est nécessaire pour toutes les infrastructures de production, transport, distribution et approvisionnement en électricité. Toutefois, la mise en application dépend de la source des fonds et de l'assistance d'un bailleur, ainsi que des projets de développement d'autres secteurs. Par conséquent, en raison des circonstances actuelles, la mise en œuvre des projets prévus ne peut pas avancer. Les conditions existantes de l'alimentation en énergie électrique de la province de Kinshasa, notamment des problèmes urgents, les projets en cours ou prévus et le système administratif sont mentionnés ci-dessous.

(1) État actuel de l'alimentation électrique dans la province de Kinshasa

Quant à la construction des infrastructures électriques à Kinshasa, elle a démarré à partir des années 1950, et l'amélioration du système d'alimentation en électricité a progressé. Cependant, il a été reporté qu'un problème s'est présenté concernant l'alimentation en électricité en raison de l'augmentation rapide de la demande en électricité du fait de l'urbanisation et de l'accroissement de la population. En outre, il y a encore plus d'obstacles à cause de la mise hors service de certaines installations électriques. La situation énergétique de la province de Kinshasa est décrite ci-dessous. Les réseaux électriques de Kinshasa est composé de différentes stations, du câblage des sous-stations et des stations de Moyenne Tension MT (Moyenne Tension) et Basse Tension (Basse Tension), des stations du réseau d'éclairage public.

Les réseaux HT et BT de la province de Kinshasa comprennent huit centres d'injection HT/MT et

22 centres secondaires MT/MT (sous-stations). Les distributions sont comme suit:

- 1 injecteur HT/MT (Maluku Centre et sous-stations G à l'est de la ville (Masina, RVA, Kinkole, N'sele, Maluku-Est, cité de Maluku)
- 1 injecteur (Gombe centre) HT/MT et des stations G au nord (Gombe, Golf, CDA, Ndolo, Service du guichet)
- injecteurs (Badiadingi, Utexco, Lingwala, Mitendi) HT/MT et 5 sous-stations à l'ouest (Badiadingi, Kinshasa, Makala, Dévinière, Bandal)
- 2 injecteurs (Centre, Liminga, Funa) HT/MT et 5 sous-stations dans le sud (Kingabwa, Limete, Lemba, Campus, Sendwe)

La puissance totale installée dans les centres est de l'ordre de 842,5 MVA et 450 MVA pour les sous-stations, avec 82 chambres de sectionnement de MT, 1.202 km de réseau de câbles MT, 1.638 sous-stations MT/BT, dont 728 sous-stations qui destinés à la distribution publique, 26.980 km de réseaux de câbles BT et 1239 chambres de sectionnement BT.

Trois réseaux (30, 20 et 6,6 KV) MT (voltage moyen) dans la province de Kinshasa sont constitués des équipements suivants:

- 13 transformateurs dans les centres HT (haute tension)/MT (moyenne tension)
- 38 transformateurs dans les sous-stations MT
- 760 transformateurs installés dans des endroits publics
- 764 transformateurs dans des sous-stations privées
- 146 transformateurs dans les stations
- 49 liaisons de 30 KV
- 19 liaisons de 20 KV
- 256 liaisons 6,6 kV

Cependant, l'inventaire actuel des infrastructures électriques n'est pas suffisant pour satisfaire la demande de la province de Kinshasa. Environ 206 sous-stations sur un total de 749 sont surchargées, fonctionnant avec des délestages sélectifs. Les détériorations suivantes de fourniture en énergie électrique ont eu lieu.

- Chute de tension (jusqu'à 172V)
- Les surtensions (jusqu'à 268 V ou plus)
- L'approvisionnement instable
- Fluctuations et coupures de courant électrique

La répartition régionale des demandes non satisfaites d'électricité montre que la plus forte demande est enregistrée dans la partie Est de la province de Kinshasa. Ceci est attribuable à la présence de nombreuses zones industrielles, principalement dans la zone sud (la commune de Limete) et aussi dans la majeure partie de l'est de Kinshasa (les communes de N'sele et de Maluku). De même, la ville se compose principalement des zones domestiques avec des densités de charge élevées dans la

partie nord et des densités de charge faibles dans la partie ouest. En général, la demande en électricité est en constante augmentation dans la ville du fait de l'accroissement de la population et de l'émergence de petites industries et entreprises. On estime qu'il y a une augmentation annuelle de la demande en énergie à un taux de 3%.

Ainsi, les niveaux de service d'approvisionnement en énergie électrique de chaque commune se caractérisent par les incompatibilités entre la demande locale d'électricité et les infrastructures électriques. La situation de l'alimentation électrique de chaque commune est présentée dans le tableau 3.4.19.

Tableau 3.4.19 État de l'alimentation électrique des communes de la province de Kinshasa

Commune	Etat de l'alimentation en électricité
Commune de Gombe	La situation est relativement normale et le réseau électrique est bien planifié. Le taux de charge électrique augmente en raison de nouvelles constructions.
Communes de Bandal, Kintambo, Lemba ONL, Matete, Kalamu, et Kasa-Vubu	Ces zones / communes sont bien approvisionnées en électricité, et le taux de charge de la ligne d'alimentation est supérieur à 100%. Le réseau BT (basse tension) est usé. Les sous-stations électriques sont généralement surchargées.
Communes de Bumbu, Selembao, Ngaba et Makala	Cette zone n'est pas bien approvisionnée en électricité, et les infrastructures insuffisantes. Les câbles BT sont surchargés et usés.
Commune de N'djili commune	Les installations électriques ne sont pas suffisantes. Les sous-stations, les câbles MT/BT sont surchargés.
Communes de Kisenso, Mbanza Lemba et Kimbanseke	Cette zone est mal électrifiée et se compose d'infrastructures insuffisantes. Les sous-stations et lignes d'alimentation sont surchargées.
Commune de Masina	De nouvelles constructions sont en cours, provoquant des changements dans l'électrification et une augmentation des charges électriques
Communes de Kinshasa, Barumbu et Lingwala	Cette zone est mal électrifiée et n'a pas d'infrastructures suffisantes. Les sous-stations et les lignes d'alimentation sont surchargées.
Communes de N'sele et Maluku	Cette zone est en pleine expansion, mais comporte des infrastructures insuffisantes.

Source : SNEL

Les problèmes des services d'alimentation en énergie à Kinshasa ne sont pas seulement dus aux difficultés intérieures au sein de l'Etat de Kinshasa, mais aussi à des questions liées à la production et la transmission d'énergie.

(2) Faible capacité de production

La province de Kinshasa est essentiellement approvisionnée par les barrages hydro-électriques d'Inga I, Inga II et Zongo avec une puissance installée de 351 MW, 1424 MW et 75 MW, (au total 1850 MW respectivement). Toutefois, la capacité disponible est limitée à environ 650 MW en raison de plusieurs machines qui sont non-opérationnelles.

(3) Faible capacité de puissance de transit

Le transport d'énergie à partir des centres de production vers Kinshasa est assuré par:

- Une ligne de 220 kV entre le barrage hydroélectrique d'Inga et Kinshasa, avec une

distance de 262 km et une capacité de transit totale d'environ 600 MVA. Elle est actuellement exploitée sans la sécurité N-1 ;

- Une ligne de 132 kV entre ZONGO et BADIADINGI, avec une distance de 59 km et une capacité de transit de 50 MVA (sans sécurité N-1) ;
- Une ligne de 70 kV entre ZONGO et GOMBE, avec une distance de 80 km et une capacité de transit de 26MVA.

En raison de la consommation électrique dans la Province du Bas-Congo, la capacité disponible pour la province de Kinshasa se trouve à une demande qui est estimée à environ 615 MW. Toute interruption de l'alimentation sur cette ligne couperait l'alimentation électrique de Kinshasa.

(4) Problèmes urgents d'approvisionnement en énergie électrique dans la province de Kinshasa

Les problèmes urgents actuels à résoudre concernant la réhabilitation et l'amélioration de l'alimentation électrique dans la province de Kinshasa sont détaillés ci-dessous.

- 1) Réhabilitation de 30 KV pour boucle électrique de Kinshasa
- 2) Augmentation de la capacité des sous-stations: Dévinière, Kinsuka, Limete et Golf
- 3) Réhabilitation du réseau électrique (20 kV et 6,6 kV)
- 4) Augmentation de la capacité de la sous-station de Lemba
- 5) Réhabilitation de l'éclairage public
- 6) La réhabilitation des lignes à basse tension et des accessoires pour la province de Kinshasa afin de prévenir les accidents d'électrocution, particulièrement pendant les précipitations.

Les projets les plus urgents sont les points 2) et 6).

- L'augmentation de la capacité des deux sous-stations
- La réhabilitation de la Basse Tension (BT) et des accessoires (*la réhabilitation de la basse tension et des accessoires*) est, dans une large mesure, liée à l'augmentation de la capacité des sous-stations

(5) Projets en cours et prévus

Les contenus du programme/composantes sont présentés ci-dessous.

- PMURR (Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et Reconstruction: *(Programme multisectoriel d'urgence pour la reconstruction et réhabilitation)*, financé par la Banque Mondiale
 - 30 nouvelles stations d'alimentation électrique à Kinshasa
 - Cinq nouvelles stations
- PMDE: (Projet des Marchés Domestiques de l'Electricité = Projet local de distribution d'électricité)

(6) Système d'administratif

Le Ministère de l'Énergie est en charge de la planification du projet concernant la fourniture de l'énergie électrique de la République Démocratique du Congo et la Société Nationale d'Électricité (SNEL), qui est sous la tutelle (*le contrôle*) du Ministère des Transports et Communications, est chargée de l'administration et l'exploitation/maintenances des infrastructures électriques (voir Figure 3.3.7). La Société (*compagnie*) Nationale d'Electricité (SNEL) a été créée par la loi n° 70-033 du 16 mai 1970 et conformément à la Loi n° 78-196 du 5 mai 1978, son objectif inclut la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique.

La SNEL a quatre départements de distribution régionaux dans la province de Kinshasa (DDK), et, en plus 23 CVS sont repartis dans chaque DDK. La gestion de réseaux de distribution de Kinshasa est effectuée par 23 CVS.

- Département Kinshasa – Nord : Gombe, Barumbu, Kinshasa, Lingwala, Kasa Vubu, Ngiri-Ngiri
- Département de Kinshasa – Ouest Ngaliema, Kintambo, Bumbu, Selembao, Mont-Ngafula et Bandalungwa
- Département de Kinshasa – Sud : Limete, Lemba, Ngaba, Matete et Kalamu
- Département de Kinshasa – Est : Kimbanseke, Masina, Matete, Kisenso, Ndjili et N'sele.

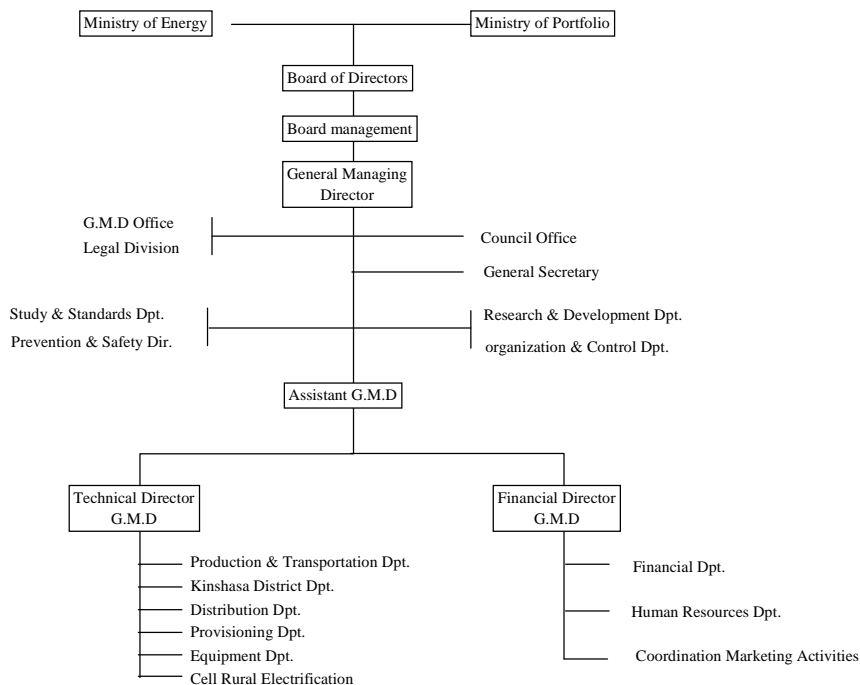


Fig. 3.4.24 Organigramme administratif de la SNEL

Source: SNEL

3.5 SYSTEME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU CONGO

3.5.1 Stratégie environnementale nationale

Le 13 août 2002, le Gouvernement de la RDC a adopté le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) et la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux sur la Diversité Biologique, qui définissent le cadre politique et la stratégie de gestion de l'environnement en général et de la diversité biologique.

Le PNAE explique les grandes lignes des questions environnementales en RDC en ce qui concerne le développement durable et identifie les problèmes de dégradation des ressources naturelles dans les cadres législatif et institutionnel et la stratégie de développement national. Il décrit les questions environnementales prioritaires et présente les priorités nationales à traiter au cours des années à venir. Le PNAE a entrepris des actions à court et moyen terme, et ces actions ont été réparties dans les huit domaines suivants: i) le développement institutionnel, ii) la gestion des ressources en eau, iii) la gestion des ressources en terres; iv) la pollution de l'air et de l'atmosphère; v) la gestion de l'environnement urbain; vi) les écosystèmes naturels; vii) le patrimoine culturel et historique; viii) les catastrophes naturelles. Parce que le PNAE a été élaboré en 1997, des mises à jour ont été recommandées afin de prendre en compte les exigences découlant des nouvelles conventions internationales sur l'environnement, tels que le Protocole de Kyoto, le Protocole de Carthage, la Convention et le Protocole de Bâle, la Convention de Stockholm, la Convention de Rotterdam et la Convention de Ramsar.

La stratégie nationale et le plan d'action sur la diversité biologique a été élaboré en 1999 et mis à jour en Octobre 2001. La stratégie nationale et le plan d'action sont un outil de gestion qui vise la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques. Sa formulation a pris en compte les considérations suivantes: i) le renforcement des capacités institutionnelles dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique; ii) L'amélioration des capacités de gestion par des mesures éducatives, la formation, la recherche et la consolidation des institutions; iii) La mobilisation des ressources internes, l'élaboration des programmes de formation et d'une législation sur la gestion des ressources de la biodiversité; iv) la sensibilisation de la population à la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques; v) revitaliser la coopération avec d'autres pays en ce qui concerne la gestion durable de l'environnement en général et de la diversité biologique en particulier.

3.5.2 Législation et réglementation en matière environnementale

Une loi environnementale de base n'a pas encore été préparée en RDC. Les normes de qualité de l'environnement pour l'air, l'eau, le sol et le bruit n'ont pas encore été promulguées. Toutefois, la Constitution de la RDC ainsi que des lois sectorielles et décrets, établissent la gestion des questions

y relatives et la protection de l'environnement. Les principales lois relatives à l'environnement sont:

- La Constitution de la RDC (18 Février 2006)
- Le Code Forestier (Loi 011/2002 du 29 août 2002)
- Le Code Minier (Loi 007/2002 du 11 Juillet 2002)
- L'Arrêté Ministériel sur l'Evaluation de l'Impact Environnemental et Social du PMURR (Arrêté Ministériel n° 037/CAB/MIN/ECN - EF/2004 du 24 Juin 2004)
- Décret Ministériel n°037/CAB/MIN/ECN - EF/2004 tel que modifié et complété (Décret n° 013/CAB/MIN/ECN - EF/2005 du 16 Mars 2005)
- Le Décret Ministériel sur l'obligation d'évaluation environnementale et sociale des projets en RDC ; JO RDC n° 22 (Arrêté Ministériel n° 043/CAB/MIN/ECN - EF/2006 du 08 Décembre 2006)
- Le Décret Ministériel sur la création, l'organisation et le fonctionnement du "Groupe d'Etudes Environnementales du Congo (GEEC)", (Arrêté Ministériel n°044/CAB/MIN/ECN - EF/2006 du 08 Décembre 2006)
- Loi relative aux eaux territoriales (Loi 74-009 du 10 Juillet 1974)
- Loi portant régime général des biens, régime foncier et immobilier (Loi 73-021 du 20 Juillet 1973)
- Loi 73-021 telle que modifiée et complétée (Loi 80-008 du 18 Juillet 1980)
- Le Décret Ministériel sur la création de la Cellule Environnementale d'Appui Institutionnel au Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. (Arrêté ministériel 052/CAB/MIN / ECN-T/02/JEB/08 du 12 Février 2008)
- La loi sur "l'Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN)" particulièrement chargé de la protection de la faune et de la flore (loi 75-023 du 22 Juillet 1975)

3.5.3 Système d'évaluation de l'impact environnemental

Les lois relatives au système d'évaluation environnementale en RDC sont les suivantes:

- Le décret n° 013/CAB/MIN/ECN - EF/2005 du 16 Mars 2005
- Le décret ministériel n° 043/CAB/MIN/ECN - EF/2006 du 08 Décembre 2006
- Le décret ministériel n° 044/CAB/MIN/ECN - EF/2006 du 08 Décembre 2006

Le "décret n° 013/CAB/MIN/ECN - EF/2005" est le texte juridique sur les règles générales de l'évaluation de l'impact environnemental et le décret modifiant et complétant le "décret ministériel n° 037/CAB/MIN/ECN - EF/2004" qui a été préparé dans le "Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR)" par la Banque Mondiale. "L'arrêté ministériel n° 043/CAB/MIN/ECN - EF/2006" est le texte juridique de base du système d'évaluation de l'impact environnemental". Le "décret ministériel n°044/CAB/MIN/ECN - EF/2006" établit l'organisation et le rôle du "Groupe d'Etudes Environnementales du Congo (GEEC)" qui gère principalement le

système d'évaluation de l'impact environnemental des projets de développement. Selon ces décrets, le promoteur des projets de développement doit procéder à l'évaluation de l'impact environnemental et préparer le rapport d'évaluation de l'impact environnemental avant la mise en œuvre de leurs projets. Le GEEC est responsable de la validation des études d'évaluation de l'impact environnemental et la validation des taxes. Toutefois, en ce qui concerne les projets publics sans impacts négatifs sérieux sur l'environnement mis en œuvre par les gouvernements locaux, la gestion de l'environnement relève de la compétence des gouvernements locaux, conformément à la loi du gouvernement local (Loi 08/012) promulguée en 2008.

Parce que les directives officielles en RDC n'ont pas été élaborées, les composants réels du projet soumis à l'évaluation de l'impact environnemental et social et le niveau d'étude nécessaire en fonction des impacts du projet n'ont pas encore été définis. Les études récentes sur l'évaluation de l'impact environnemental et social dans les projets de grande envergure se sont référées aux directives des organismes donateurs, comme la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Aussi, dans les projets du JICA, les études sur les considérations environnementales et sociales devront se référer à la législation congolaise ainsi qu'aux directives du JICA.

3.5.4 Acquisition des terrains d'utilité publique

Le système de propriété foncière en RDC est établi par "La Constitution de transition du 3 avril 2003 (en particulier dans l'article 9)" et la "Loi n° 73-021 du 20 Juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier". Les propriétés foncières sont divisées en concessions perpétuelles et concessions ordinaires, qui sont des baux renouvelables d'une durée de 25 ans avec des frais annuels. Toutefois, les matières du sous-sol du domaine privé sont de manière inaliénable et imprescriptible des propriétés de l'Etat.

L'acquisition de terres pour une utilisation publique a été établie par la "Loi n° 77/01 de Février 1977 sur l'expropriation aux fins d'utilité publique". Les procédures d'acquisition comprennent une phase administrative et une phase judiciaire qui commence dès qu'un accord ne peut pas être trouvé. Les méthodes de compensation pour les terres acquises se font de préférence par substitution d'un terrain équivalent ou le paiement en espèces. La compensation pour d'autres biens perdus, tels les bâtiments, installations et produits agricoles se fait par paiement en espèces sur évaluation locale.

La législation congolaise est incomplète en ce qui concerne la compensation par rapport aux politiques internationales de réinstallation involontaires tel que l'OP.4.12 de la Banque mondiale. Les différences importantes sont les suivantes:

- Les occupants illégaux ne sont pas pris en compte par la législation congolaise ni couverts par les compensations.
- Le processus de contrôle et d'évaluation reçoit peu de considération dans la législation

congolaise.

- Les compensations pour la réhabilitation économique ne sont pas couvertes par la législation congolaise.
- La résolution des conflits bénéficie de peu de considération dans la législation congolaise.
- Les groupes vulnérables ne sont pas mentionnés dans la législation congolaise.
- La participation des personnes touchées dans le processus de réinstallation est limitée.
- Les alternatives de compensation ne sont pas prévues en droit congolais.